



POUR CONSULTATION SEULEMENT

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132  
DE L'OUEST DE LA RIVIÈRE GRANDE RIVIÈRE  
JUSQU'À L'OUEST DE LA RIVIÈRE PETIT PABOS

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION

CANQ  
TR  
GE  
CA  
455

93 B

554-697



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132  
DE L'OUEST DE LA RIVIÈRE GRANDE RIVIÈRE  
JUSQU'À L'OUEST DE LA RIVIÈRE PETIT PABOS

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION

---

CANQ  
TR  
GE  
CA  
455

Mars 1988

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT  
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION  
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

Cette étude a été exécutée par le personnel du Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec, sous la responsabilité de monsieur Daniel Waltz, écologiste.

EQUIPE DE TRAVAIL \_\_\_\_\_

Robert Montplaisir  
Normand Faubert

biologiste, chargé de projet  
biologiste, rédaction

Sous la supervision de:  
Claude Girard

économiste-urbaniste, chef de  
la Division du contrôle de la  
pollution et recherche

Avec la collaboration de:  
Christine Caron  
Jacques Rousseau  
Denis Roy

urbaniste  
aménagiste  
archéologue

Sous la supervision de:  
Philippe Poulin

géomorphologue, chef de la  
Division des études  
environnementales-est

---

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE TRAVAIL	i
1 IDENTIFICATION DU REQUERANT	1
2 RESPONSABLE DU PROJET	1
3 CHARGE DE PROJET	1
4 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET	2
5 OBJECTIFS DU PROJET	2
6 DESCRIPTION DU PROJET	2
6.1 Nature du projet	2
6.2 Insertion du projet	3
6.3 Longueur totale du projet	3

6.4	Norme utilisée	3
6.5	Chaussée et voies	3
6.6	Flux de circulation	4
6.7	Vitesse de référence	4
6.8	Vitesse affichée	4
6.9	Type de drainage	4
6.10	Surlargeurs	4
7	ECHEANCIER	4
8	DETAILS DES EXPROPRIATIONS	5
8.1	Acquisitions	5
8.2	Superficies à exproprier	5
8.3	Coupe d'arbres	5
8.4	Bâtiments à exproprier	5
9	MOTIF DE LA DEMANDE DE C.A.C.	6
10	AUTORISATION DE LA CPTAQ	6

11	APPROBATION DES MUNICIPALITES CONCERNEES	6
12	CADRE ENVIRONNEMENTAL	6
13	IMPACTS PREVISIBLES	8
13.1	Impacts biophysiques	8
13.2	Impacts sur le milieu bâti	9
13.3	Impacts visuels	10
13.4	Impacts sur les sites archéologiques	10
14	MESURES D'ATTENUATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10
14.1	Milieu biophysique	10
14.2	Milieu bâti	12
14.3	Sites archéologiques	12
15	CONCLUSION	13

---

ANNEXES.

---

- Annexe 1: Carte de localisation (feuille topographique)
  - Annexe 2: Carte cadastrale
  - Annexe 3: Section-type retenue pour le projet
  - Annexe 4: Résolutions des conseils des municipalités de Grande-Rivière (78.05.19) et de Pabos (79.08.29)
  - Annexe 5: Renseignements obtenus auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Québec) et du ministère des Pêches et Océans (Canada)
  - Annexe 6: Dossier photographique
-

## 1- IDENTIFICATION DU REQUERANT

Ministère des Transports du Québec  
700, boulevard St-Cyrille est  
Québec, (Québec)  
G1R 5H1  
Tél.: (418) 643-3576

---

## 2- RESPONSABLE DU PROJET

Monsieur Daniel Waltz, écologiste  
Chef du Service de l'environnement  
Ministère des Transports du Québec  
255, boulevard Crémazie est, 9e  
Montréal, (Québec)  
H2M 1L5  
Tél.: (514) 873-5050

---

## 3- CHARGE DE PROJET

Monsieur Robert Montplaisir, biologiste  
Ministère des Transports du Québec  
Service de l'environnement  
Division du contrôle de la pollution et recherche  
255, boulevard Crémazie est, 9e  
Montréal, (Québec)  
H2M 1L5  
Tél.: (514) 873-3441

---

#### 4- IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Route : 132  
Région : 01, District 02  
Municipalités : Grande-Rivière/Pabos s.d.  
M.R.C. : Pabok  
C.E.P. : Gaspé  
Dossier numéro: 0132-17-07b

Annexe 1 : Localisation sur un plan topographique  
au 1:50 000  
Annexe 2 : Localisation sur un plan cadastral au  
1:20 000

---

#### 5- PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DU PROJET

La route 132 représente la principale infrastructure pour accéder à la région de la Gaspésie.

Afin d'offrir une sécurité accrue et un meilleur confort au public voyageur, dont l'affluence a augmentée de façon continue dans la région, l'amélioration de la route devient essentielle.

Ces objectifs peuvent être remplis en procédant à l'élargissement de la plate-forme au sein de laquelle s'insère un dégagement latéral suffisamment large pour permettre les arrêts d'urgence sans entraver la circulation ou encore une aire de refuge lors d'un dépassement imprévu.

---

#### 6- DESCRIPTION DU PROJET

##### 6-1 NATURE DU PROJET

Le projet consiste essentiellement en un réaménagement de la chaussée de la route 132 dans son axe actuel.

Etant situé dans un secteur aggloméré, le réaménagement, qui consiste en l'élargissement de l'emprise et la correction de courbe, est conçu de manière à minimiser les expropriations de résidences et de commerces qu'on retrouve de part et d'autre de la route.

Au niveau des structures, les améliorations comprennent l'élargissement du pont au-dessus de la rivière du Petit Pabos.

#### 6-2 INSERTION DU PROJET

Le projet en cause s'insère dans le cadre de la réfection de la route 132 dans le secteur compris entre Grande-Rivière et Newport. Ce secteur couvre une distance de 33,0 kilomètres.

#### 6-3 LONGUEUR TOTALE DU PROJET

Le projet s'étend sur une longueur de 7,52 kilomètres, entre les chaînages 9+580 et 17+100.

#### 6-4 NORME UTILISEE

Le réaménagement se fera selon la norme D-2309, correspondant à une route principale ou régionale à voies contiguës en milieu urbain (voir annexe 3).

#### 6-5 CHAUSSEE ET VOIES

L'infrastructure comporte une chaussée à deux voies de roulement et deux voies de stationnement pour une largeur totale de 13 mètres.

## 6-6 FLUX DE CIRCULATION

DJMA 1986 : 4 300 véhicules  
DJME 1986 : 5 300 véhicules

## 6-7 VITESSE DE REFERENCE

80 km/heure

## 6-8 VITESSE AFFICHEE

70 km/heure

## 6-9 TYPE DE DRAINAGE

Le drainage est fermé à partir de l'extrémité est du projet, la rivière Grande-Rivière (chaînage 17+100) jusqu'au barachois de la baie du Petit Pabos, à l'ouest (chaînage 11+000). Le reste du projet comporte un drainage ouvert.

## 6-10 SURLARGEURS

A l'exception des approches aux rivières du Petit Pabos et Grande-Rivière, la présence de surlargeurs (moins de 30 mètres d'emprise) est reliée aux endroits où la topographie l'exige afin de respecter le profil de la route et la desserte des habitations.

---

7- ECHEANCIER

Plan préliminaire : 1978 (TL-78-12-0023)  
Plan de construction : 1987 (CH-84-17-1030)  
Plan d'expropriation : 1985 (622-84-A0-096)  
Construction prévue : été 1988

---

## 8- DETAILS DES EXPROPRIATIONS

### 8-1 ACQUISITIONS

Les acquisitions de terrain seront effectuées par le ministère des Transports

### 8-2 SUPERFICIES A EXPROPRIER

Dans les sections justifiant la demande d'autorisation de construire (chainages 9+800 à 11+100, chainages 12+370 à 12+770), les travaux de réfection nécessitent l'expropriation de 2,4 hectares (ha).

Cependant, 75% de la superficie précitée implique des lots de la Couronne (1,04 ha) amenant ainsi un transfert de juridiction de la part du ministère de l'Environnement du Québec ainsi qu'un lot (0,75 ha) du CN.

Le reste (0,60 ha) de la superficie à acquérir provient de lots privés dont 40% sur des lots ne comportant pas de résidence.

### 8-3 COUPE D'ARBRES

Aucun arbre n'est sacrifié dans les segments soumis à l'étude.

### 8-4 BATIMENTS A EXPROPRIER

- Une maison mobile est à déplacer, étant située en partie à l'intérieur des nouvelles limites d'emprise (chainage 12+675).
  - Deux résidences sont sujettes à être déplacées, en raison d'un rapprochement excessif (chainages 12+6105 et 12+6555).
  - Deux commerces sont à déplacer, en raison du réaménagement de l'intersection du chemin de l'Aéroport (chainages 12+690N et 12+600N).
  - Aucune démolition de résidences n'est prévue.
-

## 9- MOTIF DE LA DEMANDE DE CAC

Un total de 1,7 kilomètre de la route 132, réparti en deux segments, longe la ligne des hautes eaux du littoral de la baie des Chaleurs à moins de 60 mètres sur une distance de plus de 300 mètres. Les segments se situent entre les chaînages 9+800 à 11+100 (1,300 mètres) et 12+370 à 12+770 (400 mètres).

---

## 10- AUTORISATION DE LA CPTAQ

L'ensemble du territoire dans lequel s'inscrit le projet à l'étude n'est pas assujéti à la Loi sur la protection du territoire agricole.

---

## 11- APPROBATION DES MUNICIPALITES CONCERNEES

On retrouve à l'annexe 4 les résolutions des municipalités concernées au sujet de l'acceptation du projet proposé par le ministère des Transports. Il est à signaler que depuis septembre 1974, les localités de Grande-Rivière Ouest et Petit Pabos font parties de la municipalité de Grande-Rivière. Le segment compris entre la limite ouest du projet (chaînage 9+580) et l'extrémité est du barachois (chaînage 11+000) se trouve dans la municipalité de Pabos.

---

## 12- CADRE ENVIRONNEMENTAL

Le milieu traversé par le projet de réaménagement de la route 132 se caractérise par un développement linéaire sur la totalité du parcours, sans comporter d'agglomération d'importance. L'ensemble des bâtiments est

rassemblé de part et d'autre de la route et est constitué principalement de résidences unifamiliales et leurs dépendances, auxquelles s'ajoutent quelques services (commerces, restaurants). Par ailleurs, on ne retrouve aucun élément du milieu bâti présentant un intérêt sur le plan patrimonial.

Etant donné l'importance de l'espace consacré aux emplacements résidentiels, peu de zones naturelles ou à vocation agricole ont subsisté près de l'emprise actuelle de la route. A l'extrémité ouest du secteur, la route traverse l'estuaire de la rivière du Petit Pabos, pour ensuite emprunter la flèche littorale à la hauteur du barachois. Selon les renseignements obtenus auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), on procède, depuis 1979, à la restauration du saumon atlantique afin de reconstituer le stock de géniteurs (voir annexe 5).

Dans l'estuaire de la rivière, dénommé baie du Petit Pabos, on y retrouve comme espèces de poissons convoitées, outre le saumon atlantique, l'omble de fontaine anadrome et l'éperlan arc-en-ciel, en migration vers la section d'eau douce de la rivière. De plus, cette baie constitue une zone de chasse reconnue pour la sauvagine.

D'autre part, dans la baie ou à l'intérieur du barachois, le ministère fédéral des Pêches et Océans signale la présence de mye, concentrée surtout autour de l'île Dupuis (appellation locale). Cette île est située à environ 60 mètres de la flèche littorale, à la hauteur de la halte routière (48°22,5', 64°35,5'). A notre connaissance, à l'intérieur du barachois, le pourtour de l'île représente l'unique coquillière susceptible de faire l'objet d'une exploitation artisanale de la part des résidents locaux (voir annexe 5).

Toutefois, la cueillette pour la consommation est interdite depuis 1979 (1979-83, responsabilité provinciale; 1984-85, responsabilité fédérale) en raison d'un taux élevé de toxicité, mettant ainsi en danger la santé publique.

Par ailleurs, sur le littoral marin où à l'extérieur du barachois, plusieurs autres ressources halieutiques sont à signaler, telles le capelan, le homard, le pétoncle, le hareng et l'alose.

En ce qui concerne les sites historiques ou préhistoriques, le Service des inventaires du ministère des Affaires culturelles ne fait mention d'aucun site connu pour l'ensemble du territoire traversé par le projet.

---

### 13- IMPACTS PREVISIBLES

A l'annexe 6, on retrouve des photographies montrant le cadre géographique dans lequel s'insèrent les principaux points d'impact.

#### 13-1 IMPACTS BIOPHYSIQUES

Entre les chaînages 12+370 et 12+770, soit une distance de 400 mètres, le tracé de la route longe le littoral marin à moins de 60 mètres. Cependant, la portion de terrain entre la limite d'emprise et la ligne des hautes eaux (L.H.E.) de la mer est toujours supérieure à 40 mètres. Dans cette section, l'impact des travaux est négligeable, compte tenu qu'il n'y a pas de déboisement, ni de remblai.

D'autre part, à l'emplacement du barachois, la limite d'emprise et la L.H.E. se chevauchent sur environ 1,0 kilomètre. Toutefois, à certaines sections, la protection de la chaussée nécessitera du remblai qui se trouvera à l'intérieur de la ligne des hautes eaux mais seulement dans la zone interdidaie. Le remblai s'étendra sur une distance de 620 mètres (chaînages 10+000 à 10+100, 10+475 à 10+550, 10+660 à 11+060, incluant intersection avec le chemin de l'Aéroport) sur une portion de 1 à 8 mètres. On considère que l'impact est élevé.

Mentionnons que la ligne des hautes eaux correspond, "grosso modo", à la moyenne des marées hautes (marée moyenne et grande marée), soit à l'élévation +1,5 mètre au port de référence de Pointe St-Pierre. A Grande-Rivière, il existe une différence d'au plus 5 centimètres par rapport au point de référence.

Quant à la marée basse, elle atteint en moyenne l'élévation 0,1 mètre et elle est de 0,0 à Grande-Rivière\*.

Par ailleurs, le projet traverse un important cours d'eau, qu'est la rivière du Petit Pabos (chaînages 9+860 à 10+000). Les travaux inhérents à l'élargissement du pont de cette rivière peuvent entraîner une augmentation temporaire de la turbidité et des solides en suspension dans l'eau. Ces phénomènes pourraient affecter la qualité des habitats de plusieurs formes marines se trouvant à proximité de la sortie de la rivière sur la baie des Chaleurs.

De plus, durant la construction, les travaux au pont peuvent gêner les déplacements des poissons en migration de fraie. Toutefois, ces activités n'affecteront pas le banc de mye localisé autour de l'île Dupuis.

L'impact des travaux d'élargissement est considéré moyen compte tenu du caractère ponctuel des travaux.

### 13-2 IMPACTS SUR LE MILIEU BATI

A l'intérieur des sections soumises à la présente étude, seule celle située entre les chaînages 12+370 et 12+770 contient des éléments du milieu bâti. L'élargissement de l'emprise existante et le réaménagement de l'intersection avec le chemin de l'Aéroport a pour conséquence d'engendrer l'expropriation de trois bâtiments et un rapprochement excessif (emprise à moins de 3,0 mètres) auprès de deux autres. L'impact est évalué comme fort sur les éléments du milieu bâti touchés par le projet.

---

\* Table des marées et courants du Canada, 1985. Pêches et Océans. Volume 2. Golfe Saint-Laurent.

Parmi les bâtiments expropriés, on retrouve les deux commerces situés au nord-ouest de l'intersection précitée, soit une épicerie-dépanneur et un casse-croûte saisonnier respectivement aux chaînages 12+590N et 12+600N. Un peu à l'est de l'intersection, au chaînage 12+675S, une maison mobile touche à l'emprise, en raison de son élargissement à 20 mètres. De plus, cet élargissement provoque un rapprochement excessif auprès de deux résidences, aux chaînages 12+610S et 12+655S, qui verront l'emprise se rapprocher de 3,5 à moins de 1,0 mètre et de 5,5 à moins de 2 mètres respectivement.

### 13-3 IMPACTS VISUELS

Dans les sections circonscrites par l'étude, l'élargissement de l'emprise de la route 132 n'entraîne pas l'élimination d'arbres ou d'arbustes, même isolés, le long du parcours. L'impact est donc nul.

### 13-4 IMPACTS SUR LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Les diverses démarches entreprises, telles la consultation de la documentation archéologique, l'analyse stéréoscopique et une inspection systématique des lieux permettent de conclure que dans l'aire d'étude, les nombreuses activités anthropiques n'ont pas laissé d'espace résiduel intact. En conséquence, le potentiel archéologique est considéré comme faible.

---

## 14- MESURES D'ATTENUATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 14-1 MILIEU BIOPHYSIQUE

Sur le plan biophysique, le site le plus sensible à la réalisation des travaux se résume à la traversée du segment de la baie du Petit Pabos. La série de mesures qui suit permettra de considérer les impacts comme faibles.

Au pont de la rivière du Petit Pabos, les travaux devant s'effectuer dans l'eau sont autorisés uniquement durant les deux périodes suivantes: du 15 juin au 1er juillet et du 1er octobre au 15 mai de l'année suivante. Ceci permet de protéger la reproduction du saumon atlantique, de l'omble de fontaine anadrome et de l'éperlan arc-en-ciel. Par ailleurs, les travaux dans l'eau pourront se réaliser durant le mois de septembre, consécutifs à la montaison des saumons reproducteurs et à la suite de l'approbation des autorités compétentes au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les digues, les batardeaux et les chemins d'accès devront être suffisamment stables pour résister au va-et-vient de la marée sans nécessiter des travaux d'entretien tels l'enlèvement ou l'ajout de matériel durant la période de restriction de travaux dans l'eau, soit du début juillet à la fin septembre et de la mi-mai à la mi-juin.

Durant les travaux, il ne faut pas obstruer plus des 2/3 de la largeur de la rivière (C.C.D.G.\*, art. 7.13). De plus, cette mesure assurera les déplacements des pêcheurs locaux entre leur point de débarquement, à l'amont du pont sur la rive ouest et la baie des Chaleurs.

La chute ou le déversement de rebuts de démolition et de déchets de construction est interdit dans le cours d'eau. On doit disposer de ces matériaux dans un site approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec.

Après les travaux, l'enlèvement des ouvrages temporaires en remblai sur le lit du cours d'eau sur le lit du cours d'eau devra être complet tout en maintenant le profil original qui y prévalait auparavant. De plus, tous les endroits remaniés par les activités de construction en bordure de la rivière devront être stabilisés de façon permanente (C.C.D.G., art. 8.12).

---

\* C.C.D.G.: Cahier des charges et devis généraux.

Enfin, les matériaux de remblai déversés en bordure du barachois pour la protection de la chaussée contre les glaces ne doivent pas contenir de matériaux fins susceptibles d'augmenter la turbidité de l'eau dans cette section de la baie du Petit Pabos. En conséquence, l'impact résiduel est considéré comme faible.

Il importe de signaler, qu'en distance linéaire, près de 40% du remblai (240 mètres) se trouve au-dessus de l'élévation, 1,0 mètre, soit la portion supérieure de la frange médio-littorale, qui correspond, en quelque sorte, à la zone intertidale comme telle. Sur ce segment, on retrouve dans une proportion semblable, une plage sablo-graveleuse et une zone de marais qui s'est développée dans le fond est de la baie. De plus, cette zone de marais se trouve à une élévation supérieure à 1,2 mètre. Le reste du remblai occupe l'ensemble de la zone intertidale (0+1,5 mètre).

#### 14-2 MILIEU BATI

L'étude du problème de l'expropriation permet de faire ressortir la capacité du territoire à accueillir les bâtiments touchés, sans briser le caractère du milieu bâti. En conséquence, l'impact résiduel est jugé faible. Cependant, les modalités sur l'expropriation des bâtiments sont conditionnelles au désir et à l'acceptation des propriétaires.

Parmi les bâtiments à exproprier, seul un casse-croûte saisonnier (12+610N) doit être localisé sur un lot autre que celui qu'il occupe actuellement.

Entre les chaînages 12+590 et 12+675, on retrouve une épicerie-dépanneur, deux résidences et une maison mobile pour lesquelles il existe deux solutions. La première consiste à relocaliser ces bâtiments sur un autre lot et la deuxième implique leur recul sur le même emplacement mais en acquérant en tout ou en partie un lot voisin.

#### 14-3 SITES ARCHEOLOGIQUES

Si des vestiges archéologiques sont mis à jour dans l'emprise de la route ou au voisinage, le sauvetage de ces vestiges devra être assuré conformément à l'article 7.07 du Cahier des charges et devis généraux.

---

## 15- CONCLUSION

La reconstruction de la route 132 entre les rivières du Petit Pabos et Grande-Rivière améliorera la sécurité et facilitera la circulation de façon permanente. Ce projet est par ailleurs appuyé par les municipalités de Grande-Rivière et de Pabos.

Sur le plan environnemental, le projet n'entraîne globalement que des impacts résiduels faibles aux niveaux biophysique et humain.

Bien que les travaux engendrent plusieurs impacts (5) sur le plan humain, par l'expropriation de résidences et de commerces, ou par un rapprochement excessif, il en résulte qu'un seul bâtiment doit être relocalisé ailleurs que sur le lot qu'il occupe. Les autres bâtiments peuvent être relocalisés sur le même emplacement mais en faisant l'acquisition, dans certains cas, d'un lot adjacent.

Tout bien considéré, malgré les contraintes techniques du projet, toutes les mesures possibles ont été prises pour réduire l'impact du projet et nous demandons au ministère de l'Environnement du Québec d'émettre le certificat d'autorisation de construction requis pour la réalisation des travaux.

---

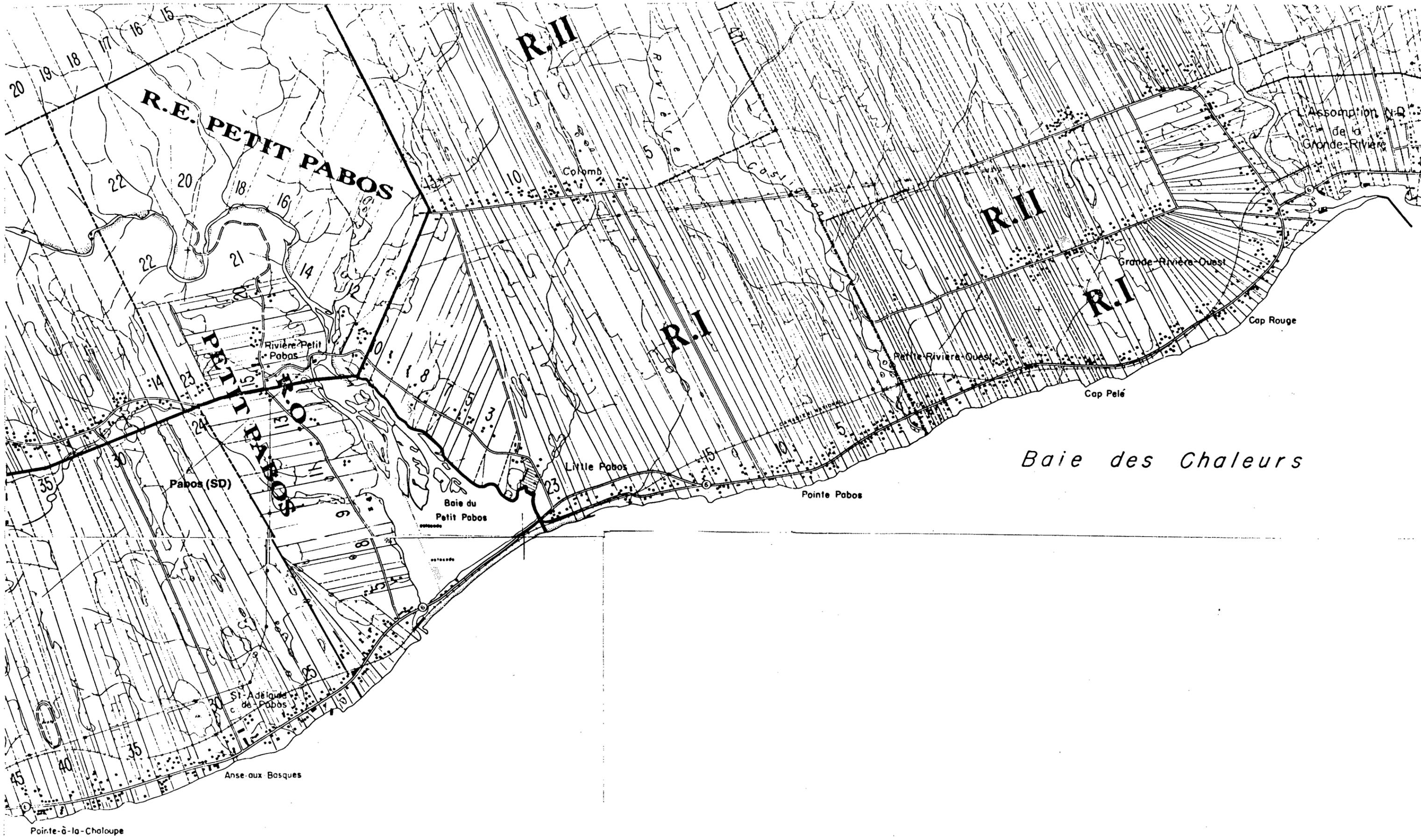
ANNEXE 1

CARTE DE LOCALISATION  
(FEUILLE TOPOGRAPHIQUE)



ANNEXE 2

CARTE CADASTALE



R.E. PETIT PABOS

R.II

R.II

R.I

R.I

PETIT PABOS

Baie des Chaleurs

L'Assomption N-D de la Grande-Rivière

Grande-Rivière-Ouest

Cap Rouge

Cap Pelé

Petite-Rivière-Ouest

Pointe Pabos

Little Pabos

Baie du Petit Pabos

Pabos (SD)

Rivière-Petit Pabos

St-Adélaïde de Pabos

Anse-aux-Basques

Pointe-à-la-Chaloupe

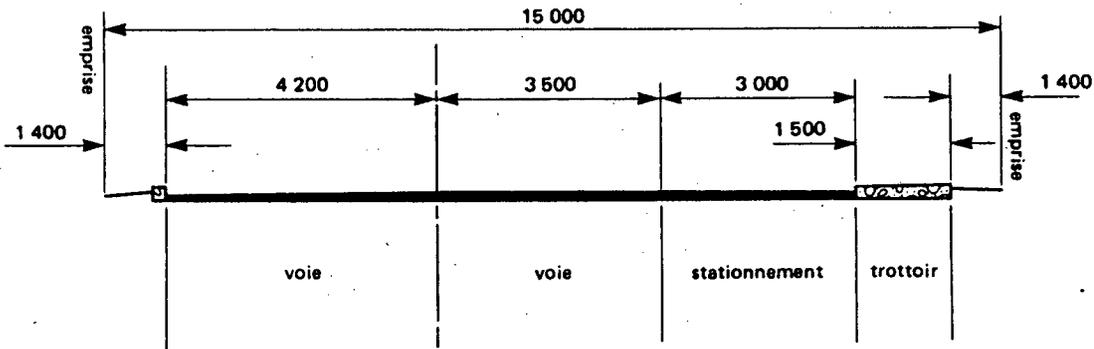
ANNEXE 3

SECTION-TYPE RETENUE POUR LE PROJET

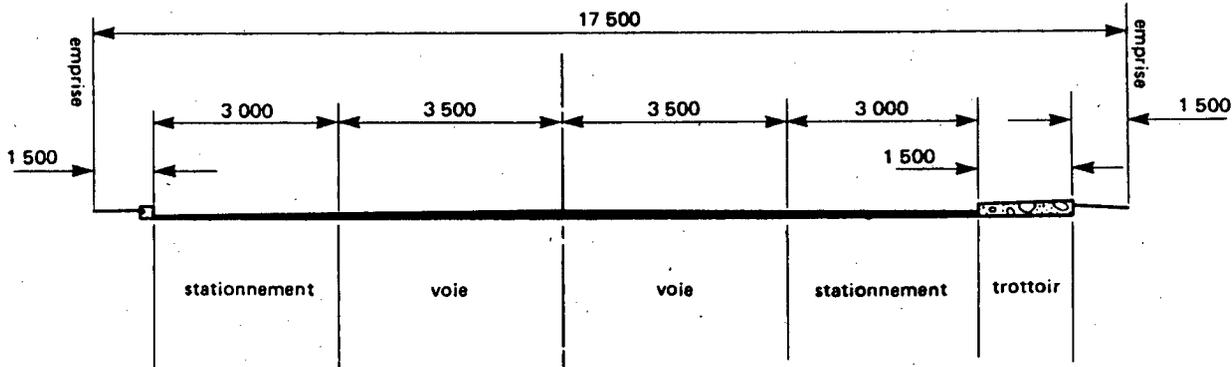


# NORMES

VITESSE DE RÉFÉRENCE: 80, 70, 60 ou 50 km/h



A- DEUX VOIES AVEC STATIONNEMENT D'UN CÔTÉ



B- DEUX VOIES AVEC STATIONNEMENT DES DEUX CÔTÉS

ROUTE PRINCIPALE OU RÉGIONALE  
A VOIES CONTIGÜES  
EN MILIEU URBAIN

D - 2309

2.3.6

80-06-01

ANNEXE 4

RESOLUTIONS DES CONSEILS DES MUNICIPALITES  
DE GRANDE-RIVIERE ET DE PABOS

# CORPORATION MUNICIPALE DE PABOS

C. P. 39 - PABOS, Cté Gaspé, P. Q.

GOC 2H0

EXTRAIT DU LIVRE DES MINUTES de la CORPORATION MUNICIPALE DE PABOS

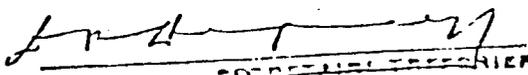
COPIE DE RESOLUTION.

A une session spéciale du conseil de la Corporation Municipale de Pabos, dument convoquée et tenue à la Salle des Réunions, le mercredi 29 aout 1979.

Sont présents à cette session, Messieurs les conseillers ~~EXX~~ Guy R. Blais, Yves Cyr, Lorenzo Duguay, Gilbert Keays, Réjean Loiselle et Arsène Tremblay, sous la présidence du maire, M. Raymond Beaudin.

...I...IL EST PROPOSE par M. Yves Cyr, secondé par M. Lorenzo Duguay, conseillers, et résolu que la Corporation Municipale de Pabos avise le Ministère des Transports de son objection au contournement de la route 132, tel que proposé au plan No.12008, daté du 26 avril 1979 et soumis à l'étude de notre conseil lors d'une réunion du 14 aout dernier. Il est proposé également d'aviser le ministère concerné que nous favorisons l'aménagement urbain du tracé actuel de la Route 132, à condition expresse que les traverses à niveau y soient tolérées sans viaducs. Considérant que notre seule objection au tracé existant consistait uniquement à l'opposition de notre population à la construction de viaducs qui y étaient envisagée. Nous proposons et demandons donc au Ministère des Transports de procéder dans le plus bref délai possible à l'aménagement complet de la route actuelle, c'est-à-dire avec trottoirs en bordure de chaque coté, et fossés souterrains pour permettre le pavage en asphalte de la rue sur sa pleine largeur comprenant l'emprise entre les trottoirs. La municipalité retenant toutefois la propriété de ses infrastructures actuelles ou futures d'aqueduc et égouts dans l'emprise de la rue aménagée. Messieurs les conseillers Guy R. Blais, Gilbert Keays et Réjean Loiselle appuient la présente résolution, laquelle est adoptée ce 29 aout 1979.

CERTIFIE COPIE CONFORME  
MUNICIPALITE DE PABOS

  
CORPORATION MUNICIPALE DE PABOS



Province de Québec  
District de

Extrait du Procès-Verbal  
ou  
Copie de Résolution

du 19 mai

19 78

CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE DE GRANDE-RIVIERE

A la session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale

VILLE DE GRANDE-RIVIERE

(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse)

tenue le 19 mai 1978 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. André Beaudin

et les conseillers suivants:

Euclide Moreau, Léopold Briand, Alton Morris, Wellie Berthelot,  
Alfred Anderson, Léopold Mercier.

Proposé par M. conseiller

Secondé par M. conseiller

et résolu unanimement:

Que :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a proposé à la Ville en date du  
10 mai 1978, le tracé de la route 132;

ATTENDU QUE ce tracé se situe dans l'axe actuel de la route 132;

POUR CES RAISONS:

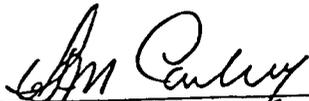
Il est proposé par: Alton Morris

appuyé par: Euclide Moreau

et résolu unanimement;

QUE: la Ville de Grande-Rivière accepte le tracé proposé en date du  
10 mai 1978 par le Ministère des Transports pour l'aménagement de la  
route 132 et que la Ville demande au Ministère de tenir compte des  
recommandations suivantes:

- 1.- Que l'élévation reste la même qu'actuellement;
- 2.- Que la limite de vitesse soit uniforme sur toute la longueur de la section urbaine;
- 3.- Que le Ministère des Transports exproprie les lignes électriques et téléphoniques et fasse un service souterrain;
- 4.- Que le Ministère des Transports procède à la mise en plan immédiatement et demande des soumissions pour la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais.

  
John Carbery, sec.-trés.,  
Ville de Grande-Rivière.

COPIE CONFORME  
16 mai 1979

  
Secrétaire-trésorier

ANNEXE 5

RENSEIGNEMENTS OBTENUS AUPRES  
DU MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE  
ET DU MINISTERE DES PECHEES ET OCEANS (CANADA)



Gaspé, le 7 avril 1986

Monsieur Traian Constantin  
Ministère des Transports  
Service de l'environnement  
255, Crémazie Est (9e étage)  
Montréal, P. QC  
H2M 1L5

Sujet: Confirmation des données  
concernant l'élargissement  
du pont de la route 132;  
Rivière du Petit Pabos.

---

Monsieur,

La présente est pour vous confirmer les données que vous nous avez fait parvenir le 18 mars 1986 sur la rivière du Petit Pabos.

- Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche procède depuis 1981 à l'ensemencement annuel de saumoneaux 2+ et le programme est prévu se terminer en 1986.

1981	13 780 saumoneaux 2+
1982	39 650 saumoneaux 2+
1983	39 980 saumoneaux 2+
1984	47 500 saumoneaux 2+
1985	4 323 saumoneaux 2+ et 10 541 tacons 1+
(prévision) 1986	40 000 saumoneaux 2+

...2

Aménagement & Exploitation  
de la faune  
11, de la Cathédrale  
Gaspé, P. QC  
GOC 1R0  
Tél.: (418) 368-3444

**R E Ç U**

1986 4 14

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT  
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche évalue à environ 3,00\$ le coût d'un saumoneau 2+.
- Les saumoneaux entreprennent généralement leur avalaison vers la mi-mai et elle se termine vers la mi-juin. Cependant, la période d'avalaison des saumoneaux peut varier quelque peu d'une année à l'autre, selon les conditions environnementales.
- Les géniteurs effectuent généralement leur migration du début du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'août, avec un pic de montaison vers la mi-juillet. La période de montaison peut cependant varier selon les conditions hydrologiques de la rivière et se poursuivre jusqu'en septembre.
- L'Ombre de fontaine anadrome entreprend sa migration en eau douce sensiblement durant la même période que le Saumon atlantique.
- L'Éperlan arc-en-ciel migre en eau douce entre la mi-mai et le début de juin sur la rivière du Petit Pabos. Notre service ne possède cependant aucune donnée en ce qui a trait à la localisation des frayères.
- La baie du Petit Pabos avec son marai intertidale offre à la sauvagine en migration une aire de repos et constitue un lieu de chasse reconnu localement.

M. Traian Constantin  
Le 7 avril 1986

-3-

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Michel Legault, biologiste  
Zac de la Gaspésie

ML/lb

REÇU

1986

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS



Pêches  
et Océans

Fisheries  
and Oceans

Québec, 25 avril 1986.

Dossier : 5300-9-1

Monsieur Normand Faubert,  
Ministère des transports du Québec,  
Service de l'environnement,  
255 Crémazie est, 9e étage,  
Montréal, Qc.  
H2M 1L5

Objet : informations sur les ressources halieutiques présentes dans le  
secteur de la baie du Petit Pabos.

---

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande concernant les ressources halieutiques  
et leurs habitats dans le secteur mentionné en rubrique, nous vous  
transmettons les renseignements suivants.

Selon la disponibilité actuelle des données, voici la liste des princi-  
pales espèces répertoriées dans notre atlas des ressources halieutiques  
dans le secteur du barachois du Petit Pabos.

A l'intérieur du barachois:

Saumon de l'Atlantique : - voie de migration (pic de montaison vers  
la mi-juillet)  
- zone d'alevinage.

Mye : - concentration particulièrement autour de  
l'Ile Dupuis (Ile près du pont);  
- cueillette manuelle interdite depuis deux  
ans (cause : toxicité).

A l'extérieur du barachois:

Capelan : - zone de fraie (plage de sable);

Homard : - très bonne pêche commerciale face au bara-  
chois à partir de la ligne de 3 brasses.

/2...

Direction de la Recherche sur les Pêches  
Cas. et postal 15500  
901 Cap Diamant  
Québec, (Qué.)  
G1K 7Y7  
Tel. 418 648-3478  
Télex C51-3815

Fisheries Research Branch  
P.O. Box 15500  
901 Cap Diamant  
Quebec P.Q.  
G1K 7Y7  
Tel. 418 648-3478  
Telex C51-3815

REÇU

Canada 1986

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- Pétoncle : - banc situé à l'est du barachois et à partir de la ligne de 10 brasses.
- Alose : - présence dispersée en mai-juin.
- Hareng : - concentration en face du barachois;  
- zone de frai immédiatement à l'ouest.

De plus, j'aimerais mentionner que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche consacre beaucoup d'efforts à l'augmentation de la population de géniteurs dans la rivière Petit Pabos. De fait, depuis quelques années, desensemencements massifs de saumoneaux ont lieu près de l'embouchure de la rivière au cours du mois de mai. La dévalaison de ces saumoneaux s'effectue vers la fin mai et le début de juin.

J'espère que ces quelques renseignements vous seront utiles et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre précision. Veuillez agréer, Monsieur Faubert, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Réjeanne Camirand*

Réjeanne Camirand,  
Analyste des répercussions  
environnementales,  
Division de l'habitat du poisson.  
/lcr

ANNEXE 6

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

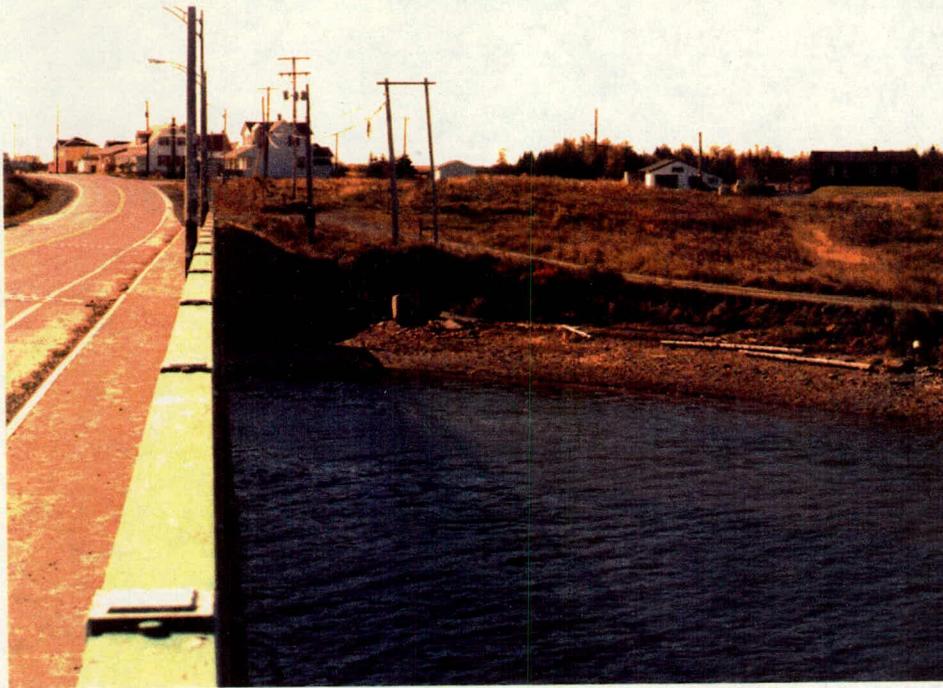


PHOTO 1: DIRECTION OUEST (CHAINAGE 9+860)



PHOTO 2: DIRECTION EST, AU CENTRE HALTE ROUTIERE (CHAINAGE 10+1000)

PHOTOS 1 ET 2: ELARGISSEMENT DE 4,2 METRES, PHOTOS PRISES DU PONT, COTE NORD (84-10-16)



PHOTO 3: DIRECTION OUEST (CHAINAGE 10+700)



PHOTO 4: DIRECTION EST, AU CENTRE HALTE ROUTIERE (CHAINAGE 10+700)

PHOTOS 3 ET 4: SECTION DE ROUTE SUR LA FLECHE LITTORALE (80-11-06)

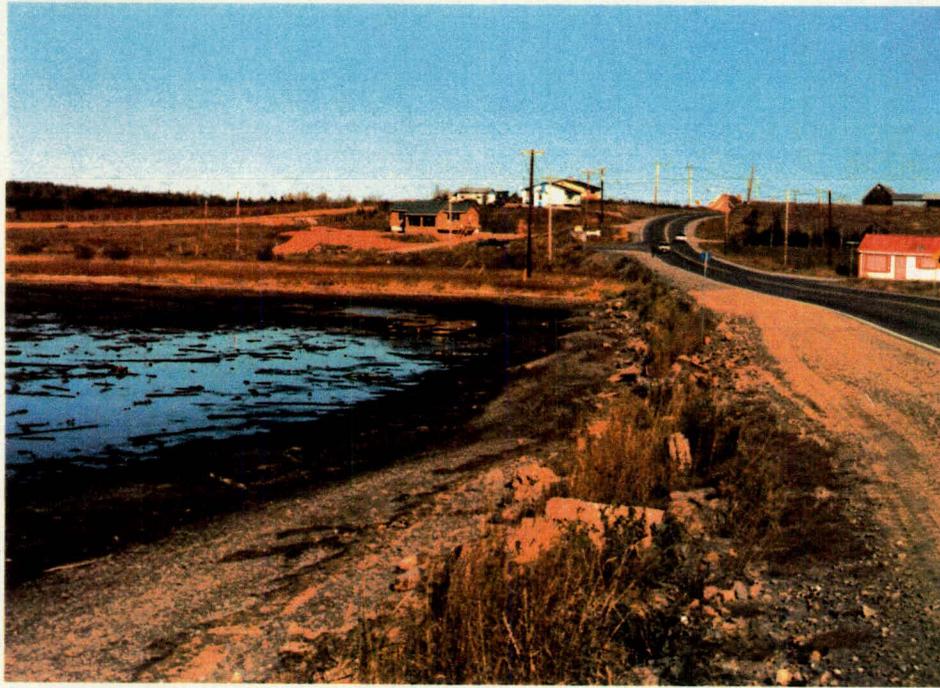


PHOTO 5: MARAIS INTERTIDAL A L'EXTREMITÉ EST DU BARACHOIS  
AU CHAINAGE 10+900 (84-10-16)

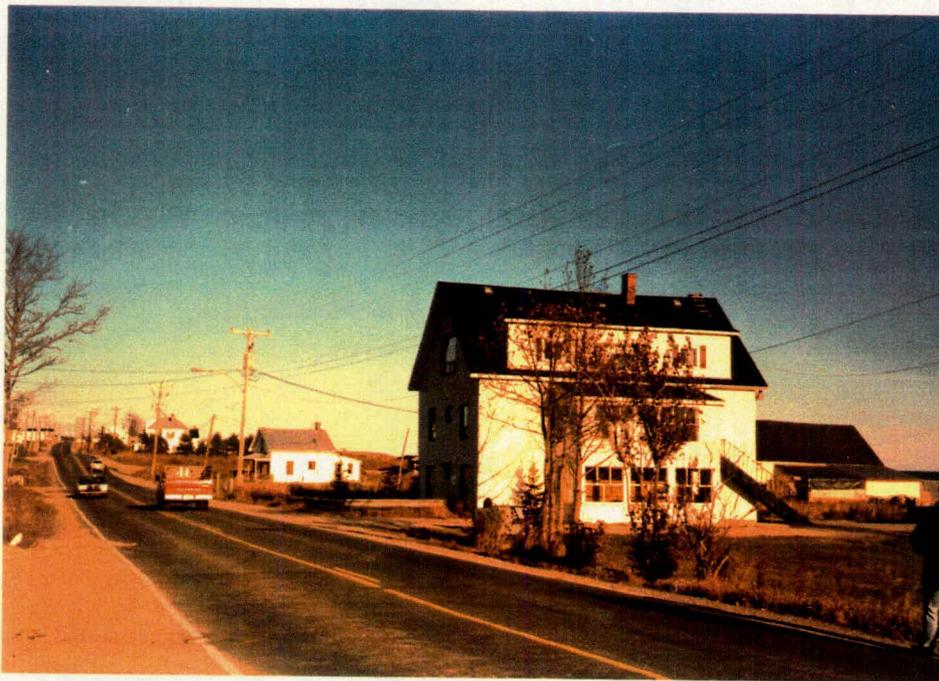


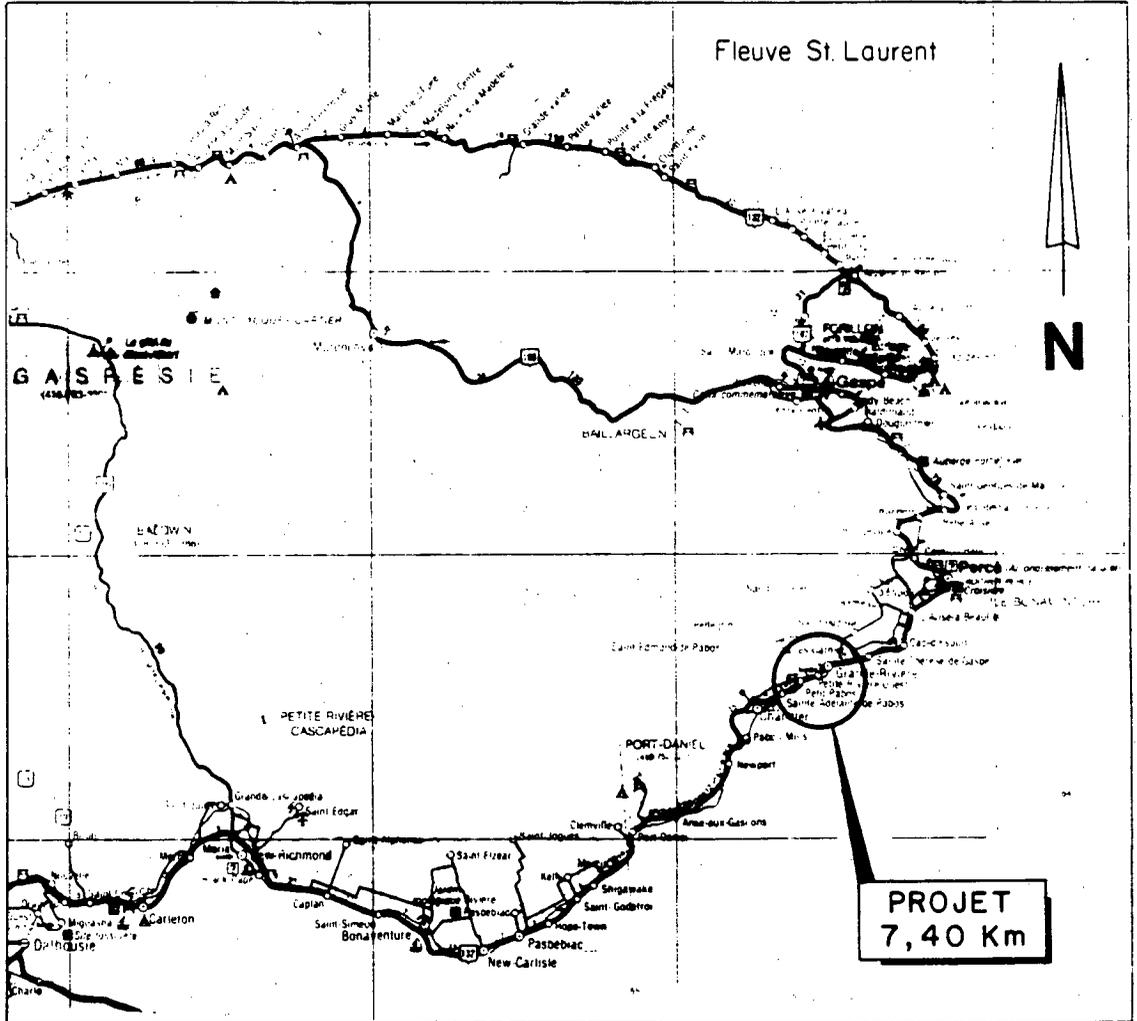
PHOTO 6: SECTION DU MILIEU BÂTI (CHAINAGE 13+800) CARACTÉ-  
RISÉ PAR UN DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE EN BORDURE DE  
L'EMPRISE ROUTIÈRE (84-10-16)



PHOTO 7: FACE DE L'EPICERIE-DEPANNEUR (CHAINAGE 12+590N) ET  
DU CASSE-CROUTE SAISONNIER (CHAINAGE 12+600N)  
SITUES DANS L'EMPRISE (84-10-16)



ECHELLE	1 : 125 000	NATURE DES TRAVAUX	RÉFECTION DE LA ROUTE 132
---------	-------------	--------------------	------------------------------



N° de plan	N° de contrat
CH-84-17-1030	

Route <u>132</u>	Nombre de voies	<input type="checkbox"/> divisées
Chemin _____		<input checked="" type="checkbox"/> non-divisées
Municipalité <u>Ville de Grande-Rivière</u>	Accès	<input type="checkbox"/> contrôlé
M.R.C. <u>Pabok</u>		<input checked="" type="checkbox"/> libre
Circons. élect. <u>Gaspé</u>	Emprise minimale _____ mètres	
	Longueur <u>7,40</u> kilomètres(s)	
	Chainages <u>9+580 à 16+983</u>	

Préparé par JERZY DABROWSKI, ing.  
 Service projet de Québec N° région 01 N° district 02  
 Date \_\_\_\_\_





N<sup>o</sup> projet  
 N<sup>o</sup> document 101

**Unité administrative**

DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS  
 DIRECTION REGIONALE #01

**Plan et devis d'ingénierie**

**Objet des travaux**

CONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE  
 ROUTE 132

**Localisation du projet**

Route	132	Tronçon	17	Section	140
Route	132	Tronçon	17	Section	150
Municipalite	VILLE DE GRANDE-RIVIERE			Numero	
Municipalite regionale de comte	PABOK			Numero	
Circonscription electorale	GASPE				
Region	01	District	02	Code geographique	02200 00

**Identification technique**

Plan	CH-84-17-1030	Dossier C O P I	0132-17-07b
------	---------------	-----------------	-------------

TABLE DES MATIÈRES

<u>ARTICLE</u>	<u>D E S C R I P T I O N</u>	<u>PAGE</u>
-----	Devis spécial "101" (page frontispice).....	1
-----	Table des matières.....	2
1	Documents.....	3
2	Sommaire des travaux.....	4
3	Fourniture des matériaux.....	4
4	Libération de l'emprise.....	4
5	Période de restriction.....	5
6	Délai.....	6

## 1 - DOCUMENTS

En plus du Cahier des charges et devis généraux, édition 1986, les documents suivants font partie du projet.

### PLANS

- CH-84-17-1030 : Plan de construction de la chaussée, route 132 en date du 87- - ( feuillets).....
- PO-85-02871 : Élargissement du pont au-dessus de la rivière Petit Pabos en date du 87- - ( feuillets).
- PO-85-02885 : Élargissement du pont au-dessus du ruisseau Castigan en date du 87- - ( feuillets)....
- 0132-17-S082001: Profil stratigraphique.....

### DEVIS

- 110 : Terrassements et structure de la chaussée en date du 87- - .....
- 115 : Aménagement paysager en date du 87- - .....
- 130 : Élargissement du pont au-dessus de la rivière Petit Pabos en date du 87- - .....
- 131 : Élargissement du pont au-dessus du ruisseau Castigan en date du 87- - .....

### BORDEREAUX

- 200 : Résumé des bordereaux des quantités et des prix
- 210 : Terrassements et structure de la chaussée.....
- 230 : Élargissement du pont au-dessus de la rivière Petit Pabos.....
- 231 : Élargissement du pont au-dessus du ruisseau Castigan.....

### CALENDRIER DES TRAVAUX

- 300 : Terrassements, structure de la chaussée, aménagement paysager, pont sur la rivière Petit Pabos et pont sur le ruisseau Castigan.....

## 2 - SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les présents travaux consistent en travaux de terrassements, de structure de la chaussée, d'un aménagement paysager et de l'élargissement de deux ponts dans la municipalité de la ville de Grande-Rivière.

<u>Chainages</u>	<u>Identification</u>	<u>Longueur</u>
9+580	Limite sud du projet, route 132.....	7,400
9+756	Raccordement route Hamilton avec route 132	0,060
9+870	Rivière Petits Pabos.....	
10+964	Raccordement de l'ancienne route 6 avec la route 132.....	0,065
11+099,4	Raccordement route McTavish avec route 132	0,100
11+920	Intersection avec le C.N.....	
12+137	Raccordement de l'ancienne route 6 avec la route 132.....	0,175
12+618	Raccordement de la route St-Charles-Garnier avec la route 132.....	0,080
13+700	Ruisseau Castigan.....	
14+565	Raccordement route Petite-rivière-ouest avec la route 132.....	0,050
16+732	Raccordement rue Méthot avec la route 132.	0,110
16+983	Limite nord du projet et route 132.....	
	Longueur totale:	8,04km

## 3 - FOURNITURE DES MATÉRIAUX

Le Ministère fournit gratuitement une quantité de 150 tonnes de chlorure de calcium de son entrepôt, au district #20 à Gaspé, situé au 152 rue Jacques-Cartier.

## 4 - LIBÉRATION DE L'EMPRISE

4.1 L'expropriation doit être terminée pour le \_\_\_\_\_.

4.2 Le déplacement des utilités publiques (Hydro-Québec et Québec Téléphone) doit être terminé pour le \_\_\_\_\_.

5 - PÉRIODE DE RESTRICTION

Au pont de la rivière du Petits Pabos, les travaux devant s'effectuer dans l'eau sont autorisés uniquement durant les deux périodes suivantes: du 15 juin au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> août au 15 mai de l'année suivante. Cependant, les travaux dans l'eau peuvent se réaliser durant le mois de septembre, suite à l'approbation écrite des autorités concernées du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

6 - DÉLAI

Tous les travaux faisant l'objet du présent contrat doivent être terminés \_\_\_\_\_ mois après l'autorisation de commencer les travaux.

Québec,  
\_\_\_\_\_  
JD/dc



N° projet  
N° document 110

## DEVIS SPÉCIAL

### Unité administrative

DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE  
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIÈRE

### Plan et devis d'ingénierie

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
SERVICE DES PROJETS DE QUÉBEC

### Objet des travaux

TERRASSEMENTS  
&  
STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE

### Localisation du projet

Route	132	Tronçon	17	Section	140
Route	132	Tronçon	17	Section	150
Municipalité	VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE			Numéro	
Municipalité régionale de comté	PABOK			Numéro	
Circonscription électorale	GASPÉ				
Région	01	District	02	Code géographique	02200 00

### Identification technique

Plan	CH-84-17-1030	Dossier C O P I	0132-17-07b
------	---------------	-----------------	-------------

Directeur Direction de la planification routière ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Directeur Direction régionale n° 01

Directeur Direction de la construction ~~XXXXXXXXXXXX~~

1 - RÉSERVOIR

Deux réservoirs désaffectés sont situés à l'intérieur de l'emprise du côté gauche aux chaînages 14+194 et 14+196, soit à peu près à un (1) mètre en dehors des ouvrages à exécuter.

L'entrepreneur doit porter une attention particulière afin de ne pas les endommager.

2 - INSTALLATION D'UN BOUCHON

L'entrepreneur doit installer une plaque de métal de 5mm d'épaisseur recouvrant entièrement l'entrée du tuyau au chaînage 14+060. Le coût de ce travail doit être réparti à l'ouvrage "Egout pluv. dia. 300mm T.B.A. cl. III, ciment-amiante cl. 3300 ou CPV-R300" au bordereau.

3 - REVÊTEMENT DE PROTECTION EN PIERRE DE CALIBRE 500-300mm

L'entrepreneur doit faire un revêtement de protection en pierre de calibre 500-300mm dia. tel que montré sur la section-type feuillet numéro \_\_\_\_\_.

Les pierres d'enrochement doivent correspondre aux exigences de l'article 15.02b du C.C.D.G.

La membrane géotextile est de type 1 et doit être conforme aux exigences de l'article 24.08.2 du C.C.D.G.

Mode de paiement:

La pierre est payée à la tonne, à l'ouvrage "Revêtement de protection en pierre de calibre 500-300mm avec membrane" au bordereau. Ce prix comprend la fourniture de la pierre et de la membrane, le triage de la pierre, le chargement, le transport, la pose et toutes dépenses incidentes.

Les déblais sont payés à l'ouvrage "Excavation pour ouvrages d'art, groupe 2" au bordereau.

4 - REVÊTEMENT BITUMINEUX RÉCUPÉRÉ POUR RECYCLAGE

L'entrepreneur doit récupérer le béton bitumineux et le transporter dans le banc \_\_\_\_\_ identifié sur le plan de sources de matériaux feuillet numéro \_\_\_\_\_. Ce travail est payé au m<sup>3</sup> à l'ouvrage correspondant au bordereau.

Si l'entrepreneur désire utiliser ces matériaux dans la fondation supérieure, il est payé à la tonne à l'ouvrage "Granulat conc. calibre 20-0" au bordereau et le prix comprend l'enlèvement du pavage et tout ce qui est décrit à l'article 27.03.4 du C.C.D.G.

5 - GRILLE DE PROTECTION POUR PUISARD DE FOSSE

Aux endroits où il y a des puisards dans les fossés, l'entrepreneur doit installer une grille de protection selon les spécifications du plan numéro CH-34-25.

Mode de paiement:

Ce travail est payé à l'unité à l'ouvrage "Puisard avec grille de protection CH-34-25" au bordereau et ce prix comprend le puisard, la transition pour la tête de puisard, la tête, le cadre, l'ancrage, la grille, le béton, la pierre conc. calibre 56-0 et toutes dépenses incidentes pour compléter ce travail.

L'excavation est payée au poste correspondant au bordereau.

PRÉPARÉ PAR: \_\_\_\_\_

JERZY DABROWSKI, ing.  
Division des plans et devis

RECOMMANDÉ PAR: \_\_\_\_\_

GERMAIN JACOB, ing.  
Chef de la Division des plans & devis

APPROUVÉ PAR: \_\_\_\_\_

GUY CHARBONNEAU, ing.  
Chef du Service des projets de Québec

Québec, le \_\_\_\_\_  
JD/dc



N<sup>o</sup> projet  
 N<sup>o</sup> document 110

## DEVIS DESCRIPTIF

### Unité administrative

DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE  
 DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIÈRE

### Plan et devis d'ingénierie

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
 SERVICE DES PROJETS DE QUÉBEC

### Objet des travaux

TERRASSEMENTS  
 &  
 STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE

### Localisation du projet

Route	132	Tronçon	17	Section	140
Route	132	Tronçon	17	Section	150
Municipalité	VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE			Numéro	
Municipalité régionale de comté	PABOK			Numéro	
Circonscription électorale	GASPE				
Région	01	District	02	Code géographique	02200 00

### Identification technique

Plan CH-84-17-1030 Dossier (C.O.P.) 0132-17-07b

TABLE DES MATIÈRES

<u>ARTICLE</u>	<u>D E S C R I P T I O N</u>	<u>PAGE</u>
-----	DEVIS SPÉCIAL "110" (page frontispice).....	1
-----	Table des matières.....	2
1	Réservoir.....	3
2	Installation d'un bouchon.....	3
3	Revêtement de protection en pierre de calibre 500-300.....	3
4	Revêtement bitumineux récupéré pour recyclage..	3
5	Grille de protection pour puisard de fossé.....	4
-----	DEVIS DESCRIPTIF (page frontispice).....	5
6	Guide pour les terrassements (1).....	6 à 8
7	Guide pour les terrassements (2).....	9
8	Revêtement bitumineux récupéré pour recyclage..	10 & 11
9	Trait de scie (revêtement bitumineux).....	12
10	Fossé de décharge (sur place et transporté)....	13
11	Excavation de 1 <sup>re</sup> classe et 2 <sup>e</sup> classe pour ouvrages d'art (groupe 2).....	14 à 19
12	Coussin.....	14 à 19
13	Enrobement.....	14 à 19
14	Drain perforé, 150mm D-3415.....	20
15	Drain perforé, 200mm D-3415.....	20 & 21
16	Compactage du sol naturel et du fond de coupe..	22 à 24
17	Emprunt classe "A".....	25 à 27
18	Fondation inférieure, calibre 56-0.....	28 à 30
19	Fondation supérieure, calibre 20-0.....	31 à 33
20	Chlorure de calcium en flocons (transport & pose)	34
21	Revêtement de protection en pierre calibre 300-200 avec membrane D-6411.....	34
22	Revêtement de protection en pierre calibre 500-300 avec membrane.....	35
23	Trottoir.....	35
24	T.B.A., ponceaux.....	36
25	T.B.A., entrées.....	37
26	T.B.A., drainage.....	38 à 42
27	Puisard, 600mm D-3401P.....	43
28	Puisard de fossé D-3401P avec grille CH-34-25..	43
29	Grillage pour tuyau CH-34-07.....	43
30	Regards D-3403P, 900mm.....	44
31	Regard D-3403P, 1200mm.....	44
32	Rebard base coulée D-3405P.....	44
33	Regard-puisard D-3403P.....	44
34	Regard-puisard D-3404P, 1200mm.....	44
35	Préparation de la surface granulaire à engazonner	45
36	Bordure.....	46
37	Terre végétale.....	47 & 48
38	Enlèvement de garde-fous existants.....	49
39	Glissière de sécurité.....	50
40	Clôture.....	51
41	Barrière de ferme.....	52
42	Rehaussement d'une borne d'incendie.....	53
43	Déplacement dans l'axe d'une borne d'incendie..	54
44	Déviation de conduite d'aqueduc dia. 250mm....	55
-----	DESSINS NORMALISÉS (page frontispice).....	56
-----	Liste des dessins normalisés.....	57



**DEVIS DESCRIPTIF**  
**Guide pour les terrassements**

N° contrat	N° plan CH-84-17-1030
Nature des travaux Terrassements & Structure de la chaussée	
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale provinciale Gaspé	

**CALCUL DE L'EMPRUNT CLASSE B**

Emprunt classe B, en m<sup>3</sup> : ( Remblai sous infrastructure X FT ) - [Déblai de 2<sup>e</sup> classe (Autre) X FU<sub>2</sub>] - ( Déblai de 1<sup>re</sup> classe sans arrondissement X FF X FU<sub>1</sub> )

FU<sub>1</sub> , FU<sub>2</sub> : Facteurs d'utilisation des déblais

FU<sub>1</sub> : FU<sub>2</sub> :

FF : Facteur de foisonnement des déblais de 1<sup>re</sup> classe : 1,40

FT : Facteur de tassement : 1,20

**EMPRUNT CLASSE B**

Calcul : ( 38 700 x 1,20 ) - ( 65 655 x 0,60 ) - ( 900 x 1,40 x 0,80 )

6 040 m<sup>3</sup>

Arrondissement : 60 m<sup>3</sup>

TOTAL : 6 100 m<sup>3</sup>

V-1352 (84-03)

**Note:** Aucun transport additionnel n'est payé pour les déblais transportés au-delà du premier kilomètre.

L'entrepreneur doit en tenir compte dans le prix unitaire des terrassements.

Les facteurs utilisés sont approximatifs et pour fin de calcul seulement.



N° contrat	N° plan
	CH-84-17-1030
Nature des travaux	
Terrassements & Structure de la chaussée	
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale provinciale	
Gaspé	

DEVIS DESCRIPTIF  
Guide pour les terrassements

Chainage	Déblai 1 <sup>e</sup> classe	Déblai 2 <sup>e</sup> classe			Remblai sous l'infrastructure
		Terre noire	Terre végétale	Autre	
QUANTITES APPROXIMATIVES en m <sup>3</sup>					
9+580 à 9+600				94	
9+600 à 9+800				849	11
9+800 à 10+000				155	28
10+000 à 10+200				1 130	2 104
10+200 à 10+400			42	2 245	41
10+400 à 10+600			94	1 630	184
10+600 à 10+800			110	1 444	305
10+800 à 11+000			49	1 842	1 942
11+000 à 11+200	30		60	1 546	1 005
11+200 à 11+400	832		217	3 650	
11+400 à 11+600				2 828	73
11+600 à 11+800			5	1 840	934
11+800 à 12+000			391	35	3 063
12+000 à 12+200			150	1 424	318
12+200 à 12+400			3	1 780	37
12+400 à 12+600			138	2 250	
12+600 à 12+800			129	1 926	
12+800 à 13+000			362	1 997	
13+000 à 13+200			148	1 414	37
13+200 à 13+400			181	1 529	14
13+400 à 13+600			231	2 525	88
13+600 à 13+800			168	1 285	442
13+800 à 14+000			259	2 052	61
Transition pour ponceaux					
Sous-total					
Arrondissement					
TOTAL					

V 1351 (83 01)

**Note:** Les quantités dans ce tableau ne sont qu'approximatives et peuvent varier.

Aucun transport additionnel n'est payé pour les déblais transportés au-delà de premier kilomètre.

L'entrepreneur doit en tenir compte dans le prix unitaire des terrassements.



N° contrat	N° plan
	CH-84-17-1030
Nature des travaux	
Terrassements & Structure de la chaussée	
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale provinciale	
Gaspé	

**DEVIS DESCRIPTIF**  
**Guide pour les terrassements**

Chainage	Déblai 1 <sup>re</sup> classe	Déblai 2 <sup>e</sup> classe			Remblai sous l'infrastructure
		Terre noire	Terre végétale	Autre	
QUANTITES APPROXIMATIVES en m <sup>3</sup>					
14+000 à 14+200			148	529	761
14+200 à 14+400			125	2 905	15
14+400 à 14+600			395	1 365	371
14+600 à 14+800			436	1 026	214
14+800 à 15+000			338	1 154	461
15+000 à 15+200			173	1 584	109
15+200 à 15+400			202	1 067	2 041
15+400 à 15+600			94	1 730	2 410
15+600 à 15+800			77	2 752	27
15+800 à 16+000			106	3 070	
16+000 à 16+200			636	2 538	6
16+200 à 16+400			245	2 010	
16+400 à 16+600			123	720	783
16+600 à 16+800			355	1 940	5 730
16+800 à 16+983			10	80	8 740
<b>Raccordements</b>					
9+756				205	
10+963,811				490	90
11+099,40				125	2 150
12+137,48				685	1 580
12+618,21				1 100	
14+565,80				370	
16+732,78				760	25
Transition pour ponceaux					
Sous-total					
Arrondissement					
<b>TOTAL</b>					

V 1351 (83 01)

**Note:** Les quantités dans ce tableau ne sont qu'approximatives et peuvent varier.

Aucun transport additionnel n'est payé pour les déblais transportés au-delà de premier kilomètre.

L'entrepreneur doit en tenir compte dans le prix unitaire des terrassements.





DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
REVÊTEMENT BITUMINEUX RÉCUPÉRÉ POUR RECYCLAGE	9+580 à 10+000	G & D	420	6,6	0,10	277	m <sup>3</sup>
	10+000 à 10+500	G & D	500	6,6	0,10	330	m <sup>3</sup>
	10+500 à 11+000	G & D	500	6,6	0,15	495	m <sup>3</sup>
	11+000 à 11+500	G & D	500	6,7	0,15	502	m <sup>3</sup>
	11+500 à 12+000	G & D	500	6,6	0,15	495	m <sup>3</sup>
	12+000 à 12+500	G & D	500	6,6	0,16	528	m <sup>3</sup>
	12+500 à 13+000	G & D	500	6,6	0,19	627	m <sup>3</sup>
	13+000 à 13+500	G & D	500	6,6	0,23	747	m <sup>3</sup>
	13+500 à 14+000	G & D	500	6,6	0,22	726	m <sup>3</sup>
	14+000 à 14+500	G & D	500	6,7	0,22	737	m <sup>3</sup>
	14+500 à 15+000	G & D	500	6,7	0,20	670	m <sup>3</sup>
	15+000 à 15+500	G & D	500	6,7	0,20	670	m <sup>3</sup>
	15+500 à 16+000	G & D	500	6,7	0,20	670	m <sup>3</sup>
	16+000 à 16+500	G & D	500	6,7	0,20	670	m <sup>3</sup>
	16+500 à 16+983	G & D	483	6,7	0,22	712	m <sup>3</sup>

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Travaux divers

N° de contrat	N° de devis
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
<b>REVÊTEMENT BITUMINEUX RÉCUPÉRÉ POUR RECYCLAGE</b>							
Raccordements	9+756	G	60	6,5	0,18	70	m <sup>3</sup>
	10+963,811	D	60	6,7	0,20	80	m <sup>3</sup>
	11+099,40	G	95	7,0	0,20	133	m <sup>3</sup>
	12+137,48	D	160	6,4	0,20	204	m <sup>3</sup>
	14+565,80	G	37	6,4	0,20	48	m <sup>3</sup>
	16+732,78	G	110	6,7	0,20	147	m <sup>3</sup>
TOTAL:						9 538	m <sup>3</sup>
SOIT:						9 550	m <sup>3</sup>



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspe

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
<b>TRAIT DE SCIE (revêtement bitumineux)</b>							
Route 132	9+580	G & D	7,0			7,0	m
Raccordements	9+756	G				6,5	m
	10+963,811	D				6,5	m
	11+099,40	G				6,0	m
	12+137,48	D				6,0	m
	14+565,80	G				6,0	m
	16+732,78	G				6,5	m
Route 132	16+983	G & D				7,5	m
TOTAL:						52	m
SOIT:						55	m

**DEVIS DESCRIPTIF**  
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXXXX~~ fossé décharge

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Chainage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobement m <sup>3</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
10+340		14					15						
12+380		43							230				
14+815		92							330				
16+640		56							300				
<b>TOTAL</b>							15		860				

DEVIS DESCRIPTIF  
~~Excavation, décharge et~~  
excavation, décharge et

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Chaînage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobage m <sup>2</sup>	Bitum. m <sup>2</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
Fossé à R-1	TBA 300mmø	110											
R-1 à décharge	TBA 300mmø	110											
R-2 à R-3	TBA 300mmø	80			242					30	21		
R-3 à R-4	TBA 300mmø	90			272					33	24		
R-8 à R-7	TBA 300mmø	100		387	40					37	26		
R-7 à R-6	TBA 300mmø	100		25	343					37	26		
R-6 à R-5	TBA 300mmø	70			193					26	19		
R-5 à décharge	TBA 300mmø	25			30					10	7		
R-9 à R-10	TBA 300mmø	100			317					37	26		
R-10 à R-11	TBA 300mmø	100			303					37	26		
R-11 à R-12	TBA 450mmø	80			279					34	31		
R-12 à ponceau	TBA 450mmø	85			390					35	32		
RP-13 à ponceau	TBA 450mmø	55			46					23	21		
R-14 à R-15	TBA 300mmø	100			544					37	26		
R-15 à R-16	TBA 300mmø	80			647					30	21		
TOTAL													

V 1367 (86 12)

DEVIS DESCRIPTIF

~~Excavation, décharge et~~  
excavation, décharge et

N° de contrat	N° de devis
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Chainage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobage m <sup>3</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
R-16 à R-17	TBA 300mmø	80			708					32	25		
R-17 à R-18	TBA 375mmø	90			796					35	28		
R-18 à R-19A	TBA 375mmø	95			791					37	30		
R-19A à décharge	TBA 600mmø	13			122								
R-19B à R-19A	TBA 600mmø	10			78					6	5		
R-23 à R-22	TBA 300mmø	90			272					33	24		
R-22 à R-21	TBA 300mmø	90			272					33	24		
R-21 à R-20	TBA 300mmø	90			247					33	24		
R-20 à R-19A	TBA 300mmø	85			216					33	24		
RP-24 à R-25	TBA 300mmø	80			319					30	21		
R-25 à R-26	TBA 300mmø	80			294					30	21		
R-26 à R-27	TBA 300mmø	85			431					32	22		
R-27 à R-28	TBA 300mmø	80			375					32	25		
R-28 à décharge	TBA 300mmø	88			751					52	84		
R-30 à R-29	TBA 300mmø	100			310					37	26		
TOTAL													

**DEVIS DESCRIPTIF**

excavation, ~~excavation~~

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Chainage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobement m <sup>2</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
R-29 à R-28	TBA 300mmø	65			180					24	17		
R-31 à R-32	TBA 300mmø	95			215					33	24		
R-32 à R-33	TBA 300mmø	70			212					26	19		
R-33 à décharge	TBA 300mmø	20			30					8	6		
R-42 à R-41	TBA 300mmø	100			275					37	26		
R-41 à R-40	TBA 300mmø	90			248					33	24		
R-40 à R-39	TBA 300mmø	90			247					33	24		
R-39 à R-38	TBA 300mmø	100			195					37	26		
R-38 à R-37	TBA 375mmø	80			175					31	25		
R-37 à R-36	TBA 375mmø	90			183					35	28		
R-36 à R-35	TBA 375mmø	90			375					35	28		
R-35 à R-34	TBA 450mmø	85			480					35	27		
R-34 à décharge	TBA 450mmø	15			54					7	6		
Racc. à R-38	TBA 300mmø	15			70					6	5		
RP-43 à R-44	TBA 300mmø	50			151					19	13		
TOTAL													

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 excavation, fosse de charge

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Chainage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobage m <sup>3</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
R-44 à R-45	TBA 300mmø	50			331					33	24		
R-45 à R-46	TBA 375mmø	90			320					35	28		
R-46 à R-47	TBA 375mmø	35			165					14	11		
R-47 à décharge	TBA 600mmø	7			44					5	4		
R-54 à R-53	TBA 300mmø	100			400					37	26		
R-53 à R-52	TBA 300mmø	90			331					33	24		
R-52 à R-51	TBA 300mmø	90			301					33	24		
R-51 à R-50	TBA 375mmø	90			284					35	28		
R-50 à R-49	TBA 450mmø	90			296					38	35		
R-49 à R-48	TBA 450mmø	90			280					36	33		
R-48 à R-47	TBA 450mmø	20			66					9	9		
R-55 à R-56	TBA 300mmø	90			272					33	24		
R-56 à R-57	TBA 300mmø	90			247					33	24		
R-57 à R-58	TBA 300mmø	90			196					33	24		
R-58 à R-59	TBA 300mmø	90			175					33	24		
<b>TOTAL</b>													



DEVIS DESCRIPTIF  
~~excavation~~  
excavation

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Chaînage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobage m <sup>3</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
R-59 à R-60	TBA 375mmø	90			183					35	28		
R-60 à R-61	TBA 450mmø	90			216					38	35		
R-61 à R-62	TBA 450mmø	75			223					32	30		
R-62 à décharge	TBA 450mmø	128			1 293					76	121		
R-63 à R-64	TBA 300mmø	100			220					37	26		
R-64 à R-65	TBA 300mmø	90			152					33	24		
R-65 à R-66	TBA 300mmø	80			135					30	21		
R-66 à R-67	TBA 375mmø	60			67					24	19		
R-67 à R-68	TBA 375mmø	60			6					24	19		
R-68 à décharge	TBA 600mmø	12			22					8	12		
R-69 à R-70	TBA 300mmø	60			65					22	16		
R-70 à R-71	TBA 300mmø	80			5					30	21		
R-71 à R-72	TBA 375mmø	80			203					32	25		
R-72 à décharge	TBA 375mmø	25			59					11	10		
TOTAL													

v 1357 86 121

**DEVIS DESCRIPTIF**  
~~excavation, fossés de décharge~~  
excavation, fossés de décharge

N° de contrat	N° de plan <b>CH-84-17-1030</b>
Route <b>132</b>	
Municipalité <b>Ville de Grande-Rivière</b>	
Circonscription électorale <b>Gaspé</b>	

Chaînage	Type	Longueur	Angle	Excavation m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Fossé décharge m <sup>3</sup>		Coussin m <sup>3</sup>	Enrobement m <sup>3</sup>	Béton m <sup>3</sup>	Acier kg
				1 <sup>ère</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe sur place	2 <sup>e</sup> classe sur place	1 <sup>ère</sup> classe transporté	2 <sup>e</sup> classe transporté				
Vide-puisards		1 250		35	2 700					375	140		
Ponceaux Rte-132													
10+060	TBA 450mmø	27			155					12	10		
10+940	TBA 450mmø	25			46					11	10		
11+800	PBA D-34103	29,50			311					28	132	60	4 300
14+825	TBA 450mmø	10			25					5	4		
16+620	TBA 600mmø	32			170					20	30		
Ponceau racc. CH. 10+963,811													
20+040	TBA 450mmø	14			18					7	6		
Revêtement de protection					1 000								
TOTAL:				447	23 700					2 590	2 068		
SOIT:				450	23 700					2 600	2 100		
TOTAL													

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
DRAIN PERFORÉ, 150mm D-3415	10+120 à 10+800	D				680	m
TOTAL:						680	m
DRAIN PERFORÉ, 200mm D-3415	11+160 à 11+580	G				420	m
	12+060 à 12+385	D				325	m
	12+320 à 12+600	G				280	m
	12+630 à 12+860	G				230	m
	12+740 à 13+725	D				985	m
	13+110 à 13+250	G				140	m
	13+410 à 13+685	G				275	m
	13+710 à 14+550	G				840	m
	14+580 à 14+630	G				50	m
	14+650 à 14+760	G				110	m
	14+880 à 15+180	D				300	m
	15+520 à 15+545	D				25	m
	15+500 à 16+565	G				65	m



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
DRAIN PERFORÉ, 200mm D-3415  Raccordements	16+165 à 16+265	D				100	m
	16+750 à 16+785	G				35	m
	14+565,80	G & D	75			75	m
	16+732,78	G & D	135			135	m
TOTAL:						4 390	m
SOIT:						4 400	m



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
COMPACTAGE DU SOL NATUREL ET DU FOND DE COUPE	9+500 à 9+700	G & D	200	15,4		3 080	m <sup>2</sup>
	9+700 à 10+000	G	300	7,5		2 250	m <sup>2</sup>
	9+700 à 9+860	D	160	9,4		1 504	m <sup>2</sup>
	9+860 à 10+060	D	200	7,5		1 500	m <sup>2</sup>
	10+000 à 10+200	G	200	3,9		780	m <sup>2</sup>
	10+200 à 10+340	G	140	8,7		1 218	m <sup>2</sup>
	10+060 à 10+360	D	300	8,3		2 490	m <sup>2</sup>
	10+340 à 10+500	G	160	9,6		1 536	m <sup>2</sup>
	10+360 à 10+780	D	420	7,5		3 150	m <sup>2</sup>
	10+500 à 10+820	G	320	7,8		2 496	m <sup>2</sup>
	10+780 à 10+860	D	80	8,1		648	m <sup>2</sup>
	10+820 à 11+000	G	180	9,5		1 710	m <sup>2</sup>
	10+860 à 11+160	D	300	8,7		2 610	m <sup>2</sup>
	11+000 à 11+260	G	260	8,0		2 080	m <sup>2</sup>
11+160 à 11+240	D	80	8,1		648	m <sup>2</sup>	
11+260 à 11+360	G	100	7,7		770	m <sup>2</sup>	

DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
COMPACTAGE DU SOL NATUREL ET DU FOND DE COUPE	11+240 à 12+440	D	200	7,5		1 500	m <sup>2</sup>
	11+360 à 12+120	G	760	7,5		5 700	m <sup>2</sup>
	12+120 à 13+000	G	880	9,0		7 920	m <sup>2</sup>
	12+440 à 12+680	D	240	8,5		2 040	m <sup>2</sup>
	12+680 à 12+780	D	100	8,0		800	m <sup>2</sup>
	12+780 à 13+000	D	220	7,5		1 650	m <sup>2</sup>
	13+000 à 14+500	G	1 500	9,0		13 500	m <sup>2</sup>
	13+000 à 14+400	D	1 400	7,5		10 500	m <sup>2</sup>
	14+400 à 14+500	D	100	8,1		810	m <sup>2</sup>
	14+500 à 14+600	G	100	9,6		960	m <sup>2</sup>
	14+500 à 14+640	D	140	8,7		1 218	m <sup>2</sup>
	14+600 à 14+760	G	160	9,6		1 536	m <sup>2</sup>
	14+760 à 15+000	G	240	9,0		2 160	m <sup>2</sup>
	14+640 à 14+720	D	80	8,2		656	m <sup>2</sup>
	14+720 à 15+000	D	280	7,5		2 100	m <sup>2</sup>
15+000 à 16+580	G	1 580	9,0		14 220	m <sup>2</sup>	



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspe

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
COMPACTAGE DU SOL NATUREL ET DU FOND DE COUPE	15+000 à 15+400	D	400	7,5		3 000	m <sup>2</sup>
	15+500 à 16+580	D	1 080	7,5		8 100	m <sup>2</sup>
	16+660 à 16+800	G	140	9,9		1 386	m <sup>2</sup>
	16+920 à 17+100	G	180	9,0		1 620	m <sup>2</sup>
	16+680 à 16+750	D	70	8,7		609	m <sup>2</sup>
	16+920 à 17+100	D	180	7,5		1 350	m <sup>2</sup>
TOTAL:						111 805	m <sup>2</sup>
SOIT:						112 000	m <sup>2</sup>

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Matériaux

- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chaînage	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t · km
9+580 à 9+760	180		0,300	415		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,0t
9+760 à 9+860	100			240		
10+010 à 10+400	390			2 106		
10+400 à 10+800	400			1 920		
10+800 à 11+180	380			2 280		
11+180 à 11+280	100		0,450	640		
11+280 à 11+580	300		0,300	1 260		
11+580 à 12+060	480			2 590		
12+060 à 12+460	400			1 680		
12+460 à 12+740	280			1 260		
12+740 à 14+000	1 260			5 290		
14+000 à 14+160	160			750		
14+160 à 14+440	280			1 176		
14+440 à 14+740	300			1 460		
14+740 à 15+360	620			2 920		
<b>TOTAL</b>						

V. 1344 (86 05)



**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

- Matériaux
- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
  - Fondation inférieure  
Calibre 56-0
  - Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chainage	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t - km
15+360 à 15+530	170		0,300	938		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,0t
15+530 à 15+710	180		0,450	1 085		
15+710 à 15+850	140		0,300	563		
15+850 à 15+950	100		0,450	605		
15+950 à 16+550	600		0,300	2 430		
16+550 à 16+660	110			617		
16+660 à 16+860	200			1 236		
16+860 à 16+983	123			690		
<b>Raccordements</b>						
9+756	60		0,300	180		
10+963,811	60			207		
11+099,40	95			336		
12+137,48	160			528		
12+618,21	74			255		
14+565,80	37			150		
<b>TOTAL</b>						

V 1344 (86 05)

TOTAL



**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Matériaux

- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chainage	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t · km
<b>Raccordements</b>						Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,0t
16+732,78	92		0,300	317		
<b>Transitions</b>				1 750		
<b>TOTAL :</b>				37 874	75 748	
					76 000	

V 1344 (86-05)

SOIT: XXXXX



DEVIS DESCRIPTIF  
Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Matériaux

- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chainage	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t - km
9+580 à 9+760	180		0,225	280		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
9+760 à 9+860	100			175		
10+010 à 10+400	390			1 500		
10+400 à 10+800	400			1 320		
10+800 à 11+180	380			1 625		
11+180 à 11+280	100			325		
11+280 à 11+580	300			1 010		
11+580 à 12+060	480			1 680		
12+060 à 12+460	400			1 350		
12+460 à 12+740	280			1 020		
12+740 à 14+000	1 260			4 250		
14+000 à 14+160	160			600		
14+160 à 14+440	280			945		
14+440 à 14+740	300			1 130		
14+740 à 15+360	620			2 160		
TOTAL						

v 1344 (86.05)

TOTAL

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

- Matériaux
- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
  - Fondation inférieure  
Calibre 56-0
  - Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chainage	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t · km
15+360 à 15+530	170		0,225	640		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
15+530 à 15+710	180			590		
15+710 à 15+850	140			480		
15+850 à 15+950	100			345		
15+950 à 16+550	600			1 970		
16+550 à 16+660	110			410		
16+660 à 16+860	200			810		
16+860 à 16+983	123			470		
<b>Raccordements</b>						
9+756	60			125		
10+963,811	60			145		
11+099,40	95			235		
12+137,48	160			375		
12+618,21	74			190		
14+565,80	37			90		
				<b>TOTAL</b>		

V. 1.344 (86.05)



**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

- Matériaux
- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
  - Fondation inférieure  
Calibre 56-0
  - Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux, et  
chemin de détour.

Chainage	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t · km
<b>Raccordements</b>						Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
16+732,78	92		0,225	240		
<b>TOTAL :</b>				26 485	59 591	

v. 1344 (86.05)

SOIT: ~~XXXX~~  
XXXXX





Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

DEVIS DESCRIPTIF  
Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Matériaux

- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chaînage	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t - km
9+580 à 9+760	180		0,100	115		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
9+760 à 9+860	100			75		
10+010 à 10+400	390			640		
10+400 à 10+800	400			540		
10+800 à 11+180	380			680		
11+180 à 11+280	100			150		
11+280 à 11+580	300			445		
11+580 à 12+060	480			720		
12+060 à 12+460	400			600		
12+460 à 12+740	280			435		
12+740 à 14+000	1 260			1 950		
14+000 à 14+160	160			255		
14+160 à 14+440	280			430		
14+440 à 14+740	300			500		
14+740 à 15+360	620			955		
TOTAL						

V 1344 (86 05)

TOTAL



DEVIS DESCRIPTIF  
Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

- Matériaux
- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chaînage	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t - km
15+360 à 15+530	170		0,100	270		Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
15+530 à 15+710	180			270		
15+710 à 15+850	140			210		
15+850 à 15+950	100			150		
15+950 à 16+550	600			900		
16+550 à 16+660	110			175		
16+660 à 16+860	200			355		
16+860 à 16+983	123			200		
<b>Raccordements</b>						
9+756	60			50		
10+963,811	60			60		
11+099,40	95			95		
12+137,48	160			160		
12+618,21	74			90		
14+565,80	37			35		
				<b>TOTAL</b>		

v 1344 (86-05)



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Structure de chaussée

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Matériaux

- Fondation supérieure  
Calibre 20-0
- Fondation inférieure  
Calibre 56-0
- Emprunt classe "A" pour sous-  
fondation, transition, enrobement  
et remblayage de ponceaux; et  
chemin de détour.

Chaînage	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité m <sup>3</sup>	Quantité t	Transport t · km
<b>Raccordements</b>						Facteur de conversion 1m <sup>3</sup> = 2,25t
16+732,78	92		0,100	110		
<b>Entrées</b>				2 200		
<b>Trottoir</b>				2 500		
<b>TOTAL:</b>				16 320	36 720	
					37 000	

V 1344 (86-05)

SOIT: XXXXX  
XXXXX



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	TAUX	Quantité	Unité
CHLORURE DE CALCIUM EN FLOÇONS (transport et pose)	9+580 à 16+983		7 403	13,0	0,5km/m <sup>2</sup>	48	t
	3 épandages						
TOTAL:						144	t
SOIT:						150	t
REVÊTEMENT DE PROTECTION EN PIERRE CAL. 300-200 AVEC MEMBRANE D-6411	12+385	D				9	m <sup>2</sup>
	13+185	D				9	m <sup>2</sup>
	13+700	D				12	m <sup>2</sup>
	14+810	D				9	m <sup>2</sup>
	16+165	D				9	m <sup>2</sup>
	16+640	D				9	m <sup>2</sup>
TOTAL:						57	m <sup>2</sup>
SOIT:						60	m <sup>2</sup>



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grand -Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
REVÊTEMENT DE PROTECTION EN PIERRE CALIBRE 500-300 AVEC MEMBRANE	10+010 à 10+100	G				437	m <sup>3</sup>
	10+680 à 11+020	G				1 743	m <sup>3</sup>
						2 180	m <sup>3</sup>
					1m <sup>3</sup> = 1,8t	2 180 x 1,8=	3 924
SOIT:						4 000	t
TROTTOIR	11+100 à 11+915	G	815	1,35		1 100	m <sup>2</sup>
	11+930 à 12+610	G	680	1,35		918	m <sup>2</sup>
	11+620 à 14+560	G	2 940	1,35		3 969	m <sup>2</sup>
	14+570 à 16+730	G	2 160	1,35		2 916	m <sup>2</sup>
	16+740 à 16+983	G	243	1,35		328	m <sup>2</sup>
	TOTAL:						9 231
SOIT:						9 300	m <sup>2</sup>

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chainage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur								Remarque	
			450 mm m	450 mm m	600 mm m	mm m	mm m	mm m	mm m	mm m		
	<b>Route 132</b>											
	10+060	IV		27								
	10+940	III	25									
	14+825	III	10									
	16+620	IV			32							
	<b>Raccordement ch. 10+963,811</b>											
	20+040	III	14									
		<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>32</b>							



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chaînage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque		
			450 mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm			
			m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
G	11+660	III	8												
G	11+705	III	8												
G	11+770	III	8												
G	11+980	III	8												
G	14+622	III	6												
G	14+632	III	6												
G	14+770	III	6												
G	14+790	III	6												
G	14+810	III	6												
G	14+845	III	6												
G	14+890	III	6												
G	14+960	III	6												
G	16+600	III	8												
		TOTAL	88												

V 1358 (81-03)



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Côté	Chainage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque		
			200 mm m	300 mm m	375 mm m	450 mm m	600 mm m	mm m	mm m	mm m	mm m	mm m			
	Fossé à R-1	III		110											
	R-1 à décharge	III		110											
	R-2 à R-3	III		80											
	R-3 à R-4	III		90											
	R-8 à R-7	III		100											
	R-7 à R-6	III		100											
	R-6 à R-5	III		70											
	R-5 à décharge	III		25											
	R-9 à R-10	III		100											
	R-10 à R-11	III		100											
	R-11 à R-12	III				80									
	R-12 à ponceau	III				85									
	RP-13 à ponceau	III		55											
	R-14 à R-15	III		100											
	R-15 à R-16	III		80											
	<b>TOTAL</b>														

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chainage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque	
			200 mm	300 mm	375 mm	450 mm	600 mm	mm	mm	mm	mm	mm		
			m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
	R-16 à R-17	III		80										
	R-17 à R-18	III			90									
	R-18 à R-19A	III			95									
	R-19A à décharge	III					13							
	R-19B à R-19A	III					10							
	R-23 à R-22	III		90										
	R-22 à R-21	III		90										
	R-21 à R-20	III		90										
	R-20 à R-19A	III			85									
	RP-24 à R-25	III		80										
	R-25 à R-26	III		80										
	R-26 à R-27	III		85										
	R-27 à R-28	III			80									
	R-28 à décharge	III			80									
	R-30 à R-29	III		100										
TOTAL														

V 1358 (81-03)



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chainage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque		
			200 mm m	300 mm m	375 mm m	450 mm m	600 mm m	mm m	mm m	mm m	mm m	mm m			
	R-29 à R-28	III		65											
	R-31 à R-32	III		95											
	R-32 à R-33	III		70											
	R-33 à décharge	III		20											
	R-42 à R-41	III		100											
	R-41 à R-40	III		90											
	R-40 à R-39	III		90											
	R-39 à R-38	III		100											
	R-38 à R-37	III		80											
	R-37 à R-36	III			90										
	R-36 à R-35	III			90										
	R-35 à R-34	III				85									
	R-34 à décharge	III				15									
	Racc. à R-38	III		15											
	RP-43 à R-44	III		50											
	<b>TOTAL</b>														

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CII-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chaînage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque		
			200 mm	300 mm	375 mm	450 mm	600 mm	mm	mm	mm	mm	mm			
			m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
	R-44 à R-45	III		90											
	R-45 à R-46	III			90										
	R-46 à R-47	III			35										
	R-47 à décharge	III					7								
	R-54 à R-53	III		100											
	R-53 à R-52	III		90											
	R-52 à R-51	III		90											
	R-51 à R-50	III			90										
	R-50 à R-49					90									
	R-49 à R-48	III				90									
	R-48 à R-47	III				20									
	R-55 à R-56	III		90											
	R-56 à R-57	III		90											
	R-57 à R-58	III		90											
	R-58 à R-59	III		90											
		TOTAL													

V 1358 (81 03)



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

**DEVIS DESCRIPTIF**  
Petits ouvrages d'art

- T.T.O.  Tuyaux en tôle ondulée pour ponceaux, entrées, drainage  
T.B.A.  Tuyaux en béton armé pour ponceaux, entrées, drainage

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route 132	
Municipalité Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale Gaspé	

Côté	Chainage	Classe ou épaisseur	Diamètre et longueur										Remarque		
			200 mm	300 mm	375 mm	450 mm	600 mm	mm	mm	mm	mm	mm			
			m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
	R-59 à R-60	III			90										
	R-60 à R-61	III				90									
	R-61 à R-62	III				75									
	R-62 à décharge	III				128									
	R-63 à R-64	III		100											
	R-64 à R-65	III		90											
	R-65 à R-66	III		80											
	R-66 à R-67	III			60										
	R-67 à R-68	III			60										
	R-68 à décharge	IV					12								
	R-69 à R-70	III		60											
	R-70 à R-71	III		80											
	R-71 à R-72	III			80										
	R-72 à décharge	III			25										
	Vide-puisards	III	1 250												
	<b>TOTAL</b>		1 250	3 730	1 140	758	42								

V 1358 (81-03)





DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
<b>PUISARD 600mm D-3401P</b>							
Route 132	9+580 à 16+983					169	
Entrée	16+520	D				1	
Raccordements	12+618,210 16+732,782					2 1	
TOTAL:						173	
<b>PUISARD DE FOSSE D-3401P AVEC GRILLE CH-34-25</b>						19	
GRILLAGE POUR TUYAU CH-34-07	14+825 16+620					1 1	
TOTAL:						2	

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
REGARDS D-3403P 900mm	R-1 à R-12 R-14 à R-18 R-20 à R-23 R-25 à R-42 R-44 à R-46 R-49 à R-61 R-63 à R-67 R-69 à R-72					64	
TOTAL:							
REGARD D-3404P 1200mm	R-47, R-48, R-62					3	
REGARD BASE COULÉE D-3405P	R-19a, R-68					2	
REGARD-PUISARD D-3403P	RP-13, RP-24, RP-43					3	
REGARD-PUISARD D-3404P 1200mm	RP-19B					1	



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
PRÉPARATION DE LA SURFACE GRANULAIRE A ENGAGONNER	16+750 à 16+790	G				2 560	m <sup>2</sup>

DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
<b>BORDURE</b>	9+763 à 9+860	G	100			100	m
	10+020 à 10+220	G	205			205	m
	10+230 à 10+330	G	105			105	m
	10+975 à 11+905	D	945			945	m
	11+107 à 11+918	G	820			820	m
	11+915 à 12+130	D	230			230	m
	11+927 à 12+607	G	693			693	m
	12+145 à 16+983	D	4 850			4 850	m
	12+620 à 14+558	G	1 950			1 950	m
	14+570 à 16+730	G	2 173			2 173	m
	16+745 à 16+983	G	247			247	m
Raccordement	12+618,21	G & D	120			120	m
	16+732,78	G & D	125			125	m
TOTAL:						12 563	m
SOIT:						12 600	m

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	
132	
Municipalité	
Ville de Grande-Rivière	
Circonscription électorale	
Gaspé	

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
<b>TERRE VÉGÉTALE</b>  Route 132	9+580 à 10+680	G	1 100			3 500	m <sup>2</sup>
	9+580 à 10+600	D	1 020			3 120	m <sup>2</sup>
	11+000 à 11+500	G	500			1 600	m <sup>2</sup>
	10+600 à 11+500	D	900			5 410	m <sup>2</sup>
	11+500 à 12+600	G	1 100			5 100	m <sup>2</sup>
	11+500 à 12+600	D	1 100			4 330	m <sup>2</sup>
	12+600 à 13+660	G	1 060			3 370	m <sup>2</sup>
	12+600 à 13+660	D	1 060			3 180	m <sup>2</sup>
	13+660 à 14+660	G	1 000			4 260	m <sup>2</sup>
	13+660 à 14+720	D	1 060			3 820	m <sup>2</sup>
	14+660 à 15+680	G	1 020			6 140	m <sup>2</sup>
	14+720 à 15+840	D	1 120			5 280	m <sup>2</sup>
	15+680 à 16+680	G	1 000			4 480	m <sup>2</sup>
15+840 à 16+983	D	1 143			6 400	m <sup>2</sup>	
16+680 à 16+983	G	303			1 820	m <sup>2</sup>	

DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N <sup>o</sup> de contrat	N <sup>o</sup> de devis
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
<b>TERRE VÉGÉTALE</b>							
Raccordements	9+756	G & D	60			360	m <sup>2</sup>
	10+963,811	G & D	67			700	m <sup>2</sup>
	11+099,40	G & D	95			1 380	m <sup>2</sup>
	12+137,48	G & D	170			4 440	m <sup>2</sup>
	12+618,210	G & D	70			980	m <sup>2</sup>
	14+565,800	G & D	40			160	m <sup>2</sup>
	16+732,78	G & D	90			2 560	m <sup>2</sup>
TOTAL:						72 390	m <sup>2</sup>
SOIT:						72 500	m <sup>2</sup>



DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
ENLÈVEMENT DE GARDE-FOUS EXISTANTS	10+880 à 11+000	G				120	m
	10+870 à 10+960	D				90	m
	10+980 à 11+000	D				20	m
	11+800 à 11+820	G				20	m
	11+780 à 11+870	D				90	m
	13+672 à 13+692	G				20	m
	13+672 à 13+692	D				20	m
	13+708 à 13+717	G				9	m
	13+708 à 13+714	D				6	m
TOTAL:						395	m
SOIT:						400	m

DEVIS DESCRIPTIF

GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ  
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Comté électoral	Gaspé

CHAÎNAGE	COTÉ	PLAN-TYPE	GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ		SECTION DE BOUT	CLÔTURE	BARRIÈRE EN ACIER ( m) UNITÉ
			Type	m	Unité	m	
10+003 à 10+026	D	D-3801A & B D-3814	G.T.O.G. semi-rigide	23	1 effilé		
10+015 à 10+046	G	D-3801A & B D-3814	G.T.O.G. semi-rigide	31	1 rond		
11+000 à 11+090	G	D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	90	1 effilé 1 rond		
11+000 à 11+105	D	D-3801A & B D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	105	1 effilé		
13+661 à 13+692	D	D-3814 D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	31	1 rond		
13+669 à 13+692	G	D-3814 D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	23	1 effilé		
13+708 à 13+731	D	D-3814 D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	23	1 effilé		
13+708 à 13+379	G	D-3814	G.T.O.G. semi-rigide	31	1 rond 2 ronds		
16+610 à 16+650	G	D-3801A & B D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	40	2 effilés		
16+790 à 16+983	G	D-3814 D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	193	1 effilé 3 ronds		
16+590 à 16+983 Raccordement ch. 11+099,40	D	D-3814	G.T.O.G. semi-rigide	393	2 effilés		
30+110 à 30+160	G	D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	50	1 rond 1 effilé		
30+110 à 30+160	D	D-3801A & B	G.T.O.G. semi-rigide	60	1 rond 11 ronds		
<b>TOTAL :</b>				1 093	11 effilés 11 ronds		
<b>SOIT :</b>				<del>1 100</del>	11 effilés		



**DEVIS DESCRIPTIF**  
**GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**  
**CLÔTURE, BARRIÈRE DE FERME**

N° de contrat	N° de plan CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Comté électoral	Gaspé

CHAINAGE	COTÉ	PLAN-TYPE	GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ		SECTION DE BOUT	CLÔTURE	BARRIÈRE EN ACIER ( m) UNITÉ
			Type	m	Unité	m	
11+130 à 11+280	D	D-3900 et D-3901				150	
11+600 à 11+840	D	D-3900 D-3901				240	
11+940 à 12+030	D	D-3901 D-3900				90	
13+800 à 13 870	D	D-3901 D-3900				70	
14+480 à 14+500	D	D-3900				20	
			TOTAL			570	



**DEVIS DESCRIPTIF**  
  
**GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**  
**CLÔTURE, BARRIÈRE DE FERME**

N° de contrat	N° de plan <b>CH-84-17-1030</b>
Route <b>132</b>	
Municipalité <b>Ville de Grande-Rivière</b>	
Comté électoral <b>Gaspé</b>	

CHAÎNAGE	COTÉ	PLAN-TYPE	GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ		SECTION DE BOUT	CLÔTURE	BARRIÈRE EN ACIER ( 5 m ) UNITÉ
			Type	m	Unité	m	
11+115	D	D-3900					1
11+660	D	D-3900					1
11+710	D	D-3900					1
11+780	D	D-3900					1
11+835	D	D-3900					1
13+820	D	D-3900					1
13+850	D	D-3900					1
13+490	D	D-3900					1
			TOTAL				8





DEVIS DESCRIPTIF  
Travaux divers

N° de contrat	N° de plan
	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière.
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
REHAUSSEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE	14+373	G				1	
TOTAL:						1	



Gouvernement du Québec  
**Ministère  
 des Transports**

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Travaux divers

N° de contrat	N° de plan <b>CH-84-17-1030</b>
Route <b>132</b>	
Municipalité <b>Ville de Grande-Rivière</b>	
Circonscription électorale <b>Gaspé</b>	

Nature du travail	Chainage	Côté	Longueur m	Largeur m	Epaisseur m	Quantité	Unité
DÉPLACEMENT DANS L'AXE D'UNE BORNE D'INCENDIE	13+747	G				1	
	13+918	G				1	
	14+070	G				1	
	14+225	G				1	
	14+527	G				1	
	14+690	G				1	
	14+800	D				1	
	14+955	D				1	
	15+105	D				1	
	15+267	D				1	
	15+405	D				1	
	16+045	D				1	
	16+196	D				1	
16+485	G				1		
<b>TOTAL :</b>						<b>14</b>	

**DEVIS DESCRIPTIF**  
 Travaux divers

N° de contrat	CH-84-17-1030
Route	132
Municipalité	Ville de Grande-Rivière
Circonscription électorale	Gaspé

Nature du travail	Chaînage	Côté	Longueur m	Largeur m	Épaisseur m	Quantité	Unité
DÉVIATION DE CONDUITE D'AQUEDUC dia. 250mm	13+900 à 13+980					80	m
	14+200 à 14+400					200	m
	14+820					5	m
	15+530 à 15+960					430	m
	16+170					5	m
	16+300 à 16+540					240	m
TOTAL:						960	m
SOIT:						1 000	m



N° projet  
N° document 110

DESSINS NORMALISÉS

Unité administrative

DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE  
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIÈRE

Plan et devis d'ingénierie

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
SERVICE DES PROJETS DE QUÉBEC

Objet des travaux

TERRASSEMENTS  
&  
STRUCTURE DE LA CHAUSSEE

Localisation du projet

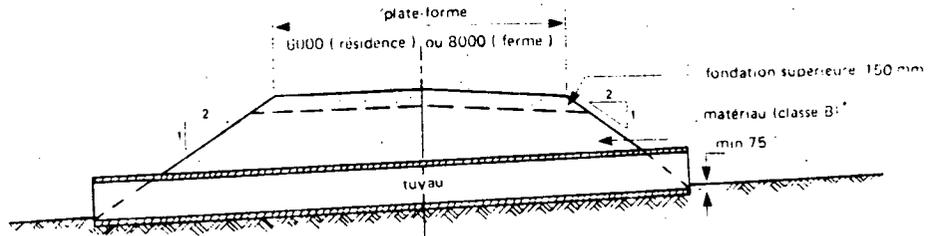
Route	132	Tronçon	17	Section	140
Route	132	Tronçon	17	Section	150
Municipalité	VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE			Numéro	
Municipalité régionale de comté	PABOK			Numéro	
Circonscription électorale	GASPÉ				
Région	01	District	02	Code géographique	02200 00

Identification technique

Plan CH-84-17-1030 Dossier C O P I 0132-17-07b

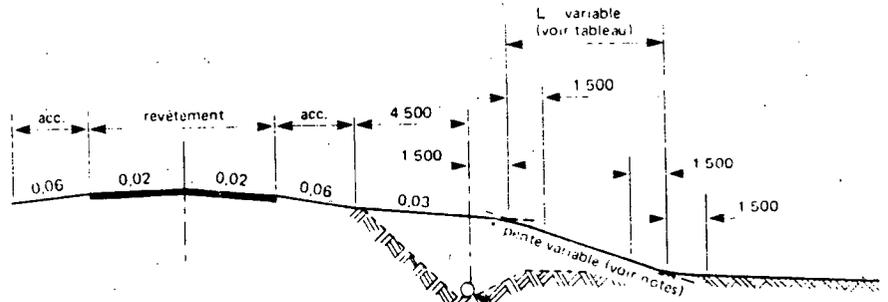
LISTE DES DESSINS NORMALISÉS

<u>NUMÉROS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>DATE</u>
D-2800	Entrées de ferme.....	82-09-20
D-2801	Entrée privée en milieu urbain.....	80-06-01
D-2803	Entrée commerciale en milieu urbain.....	80-06-01
D-3201	Élargissement de remblai.....	80-06-01
D-3202	Élargissement de chaussée.....	80-06-01
D-3215	Transition déblai-remblai transversale.....	80-06-01
D-3216	Transition déblai-remblai longitudinale.....	80-06-01
D-3217	Transition sol-roc.....	80-06-01
D-3221	Transition aux approches des ponceaux.....	83-04-01
D-3222	Transition aux approches des structures (en déblai).....	85-07-23
D-3223	Transition aux approches des structures.....	82-04-01
D-3300	Terminologie de chaussée.....	86-05-01
D-3401P	Puisard préfabriqué, diamètre 600mm, grille 450 x 900mm.....	86-03-21
D-3403P	Regard préfabriqué, diamètre 900mm, grille 775mmø.....	86-03-21
D-3404P	Regard préfabriqué, diamètre 1200 - 1500 - 1800 - 2100, grille 775mmø.....	86-03-21
D-3410	Excavation et remblayage, tuyaux en béton armé.....	86-05-01
D-3415	Drain perforé avec membrane synthétique.....	82-09-20
D-3500P	Bordure préfabriquée en béton de ciment.....	86-04-30
D-3501P	Bordure en granit.....	86-04-30
D-3503P	Bordure moulée en béton de ciment.....	85-10-02
D-3700	Trottoir en béton de ciment.....	86-05-01
D-3801A	Glissière semi-rigide en tôle ondulée sur poteau de bois.....	86-05-01
D-3801B	Ancrage du début d'une glissière semi-rigide sur poteau de bois.....	86-05-01
D-3814	Glissière de sécurité à l'approche d'un pont	85-07-23
D-3900P	Clôture sur poteaux de bois.....	86-08-19
D-3901	Clôture sur poteaux d'acier non galvanisé...	86-05-01
D-6411	Revêtement de protection en pierre pour entrée et sortie de ponceau et fossé.....	86-08-01
D-34103	Ponceau en béton 1500 x 1500, remblai 0,6 à 8,5m.....	84-09
D-34802	Mur en béton, hauteur totale 3,0m.....	84-02-09
CH-34-07	Grillage pour ponceau.....	82-02
CH-34-25	Grille de protection pour puisard de fossé..	83-08
CH-74-02	Entrée de service d'égout sanitaire.....	83-04
CH-75-01	Entrée de service aqueduc.....	82-07
CH-75-04	Déviation d'aqueduc.....	83-04



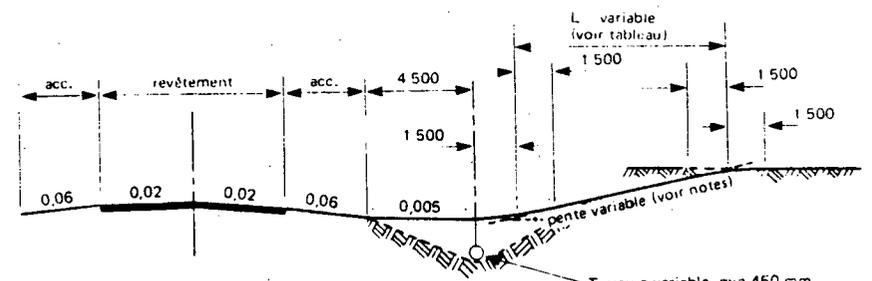
ÉLEVATION

\* Si les matériaux d'empierrement sont argileux ou imperméables, il faut assurer la continuité du drainage de la sous-fondation de la route jusqu'au fossé.



COUPE EN REMBLAI

Tuyau  $\phi$  variable, min 450 mm



COUPE EN DÉBLAI

Tuyau  $\phi$  variable, min 450 mm

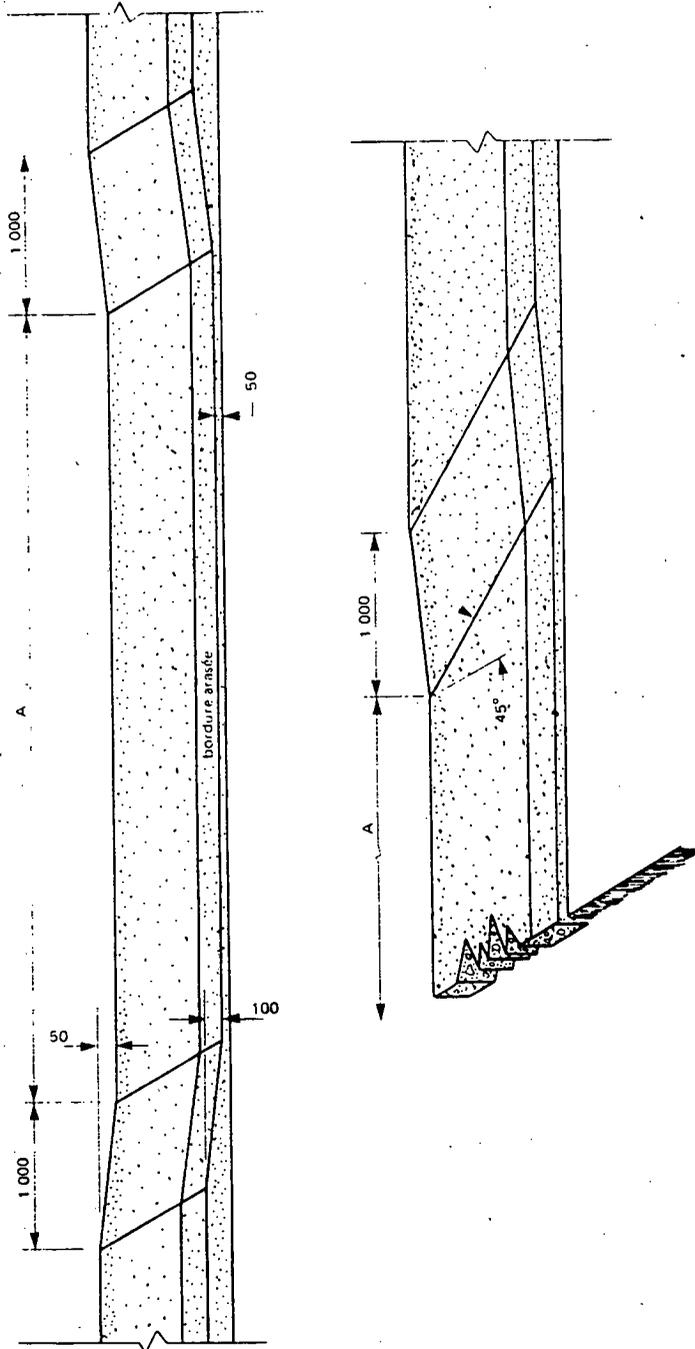
- NOTES:
- pente désirable plus petite ou égale à 5 %.
  - de préférence, la pente doit être plus petite ou égale à la pente existante.
  - exigences minimales, voir tableau.
  - l'arc de cercle reliant le bord de l'accotement à celui de l'entrée doit avoir un rayon de 2 m

TABLEAU

pente %	L (m)
5	30
7,5	25
10	20
12,5	15
15	10
20	5



# NORMES



RACCORDEMENT DE BORDURE "SURÉLEVÉE-ARASÉE"

A: 3,5 m et plus pour 50 km/h et moins  
G: 2 m pour 50 km/h et plus



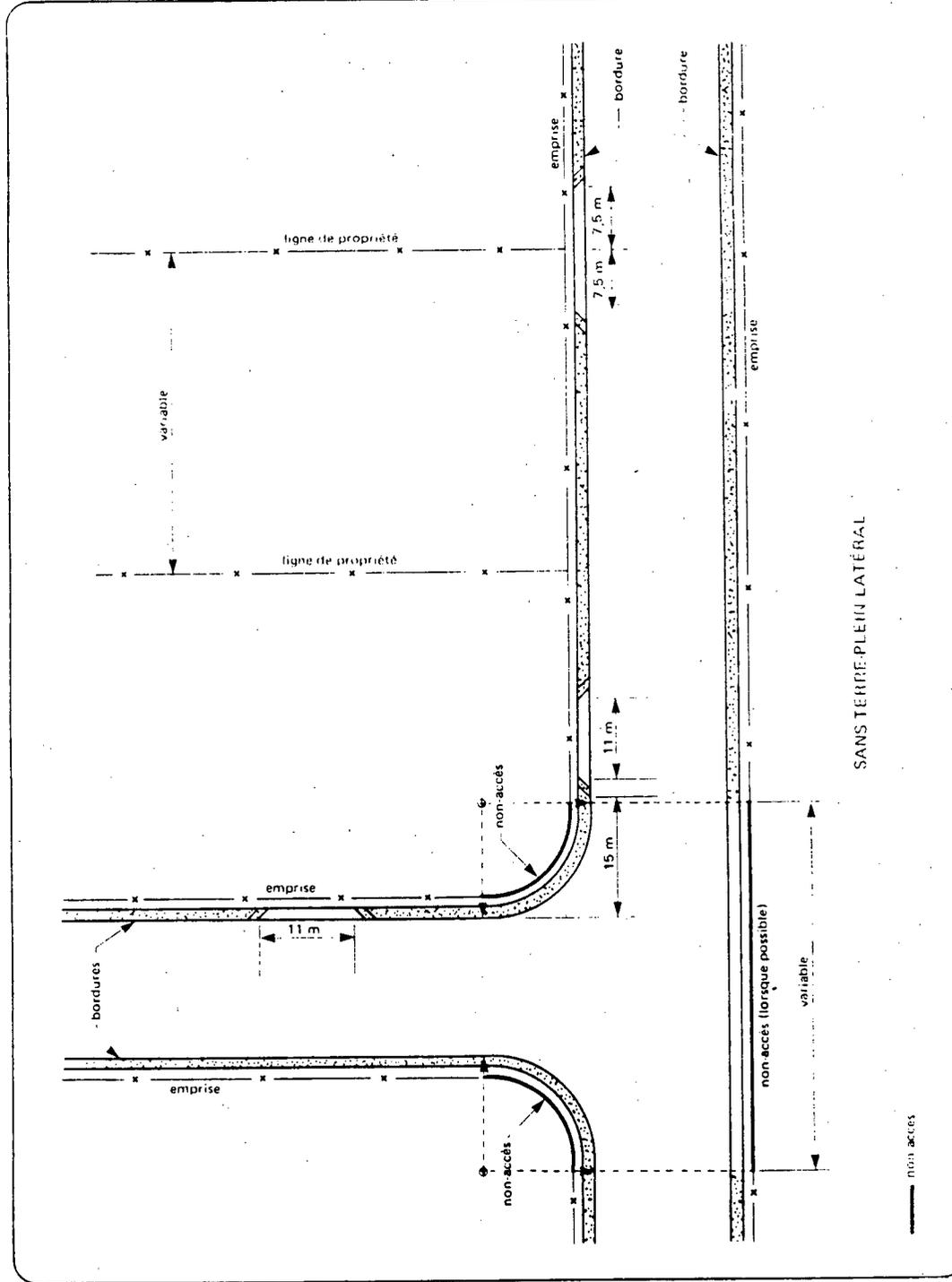
ENTRÉE COMMERCIALE  
EN MILIEU URBAIN

D-2803

2.8:3

80-06-01

PRIVILÈGES



non-acès



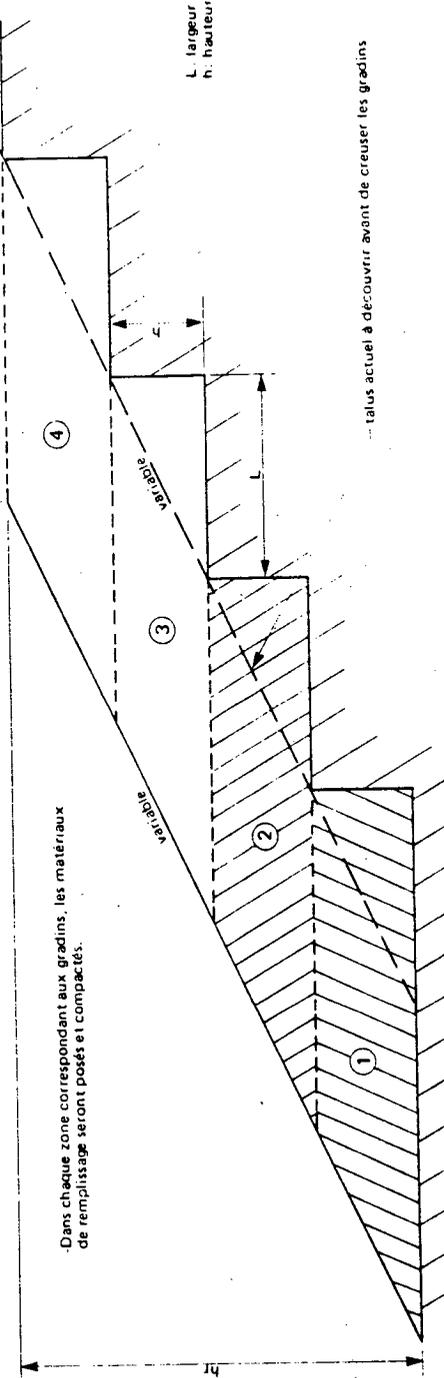
ÉLARGISSEMENT DE REMBLAI

D-3201  
3.3.2.2  
80-06-01

NORMES

HAUTEUR ET LARGEUR DES GRADINS			
PENTES EXISTANTES	REMBLAYAGE hr moins de 3 m	REMBLAYAGE hr 3 à 4 m	REMBLAYAGE hr 4 m et plus
1V:3H à 1V:2H	L: 1,5 m h: variable	L: 2 m h: variable	L: 2,5 m h: variable
plus raide que 1V:2H	L: variable h: 0,6 m	L: variable h: 1,2 m	L: variable h: 1,5 m

Dans chaque zone correspondant aux gradins, les matériaux de remplissage seront posés et compactés.

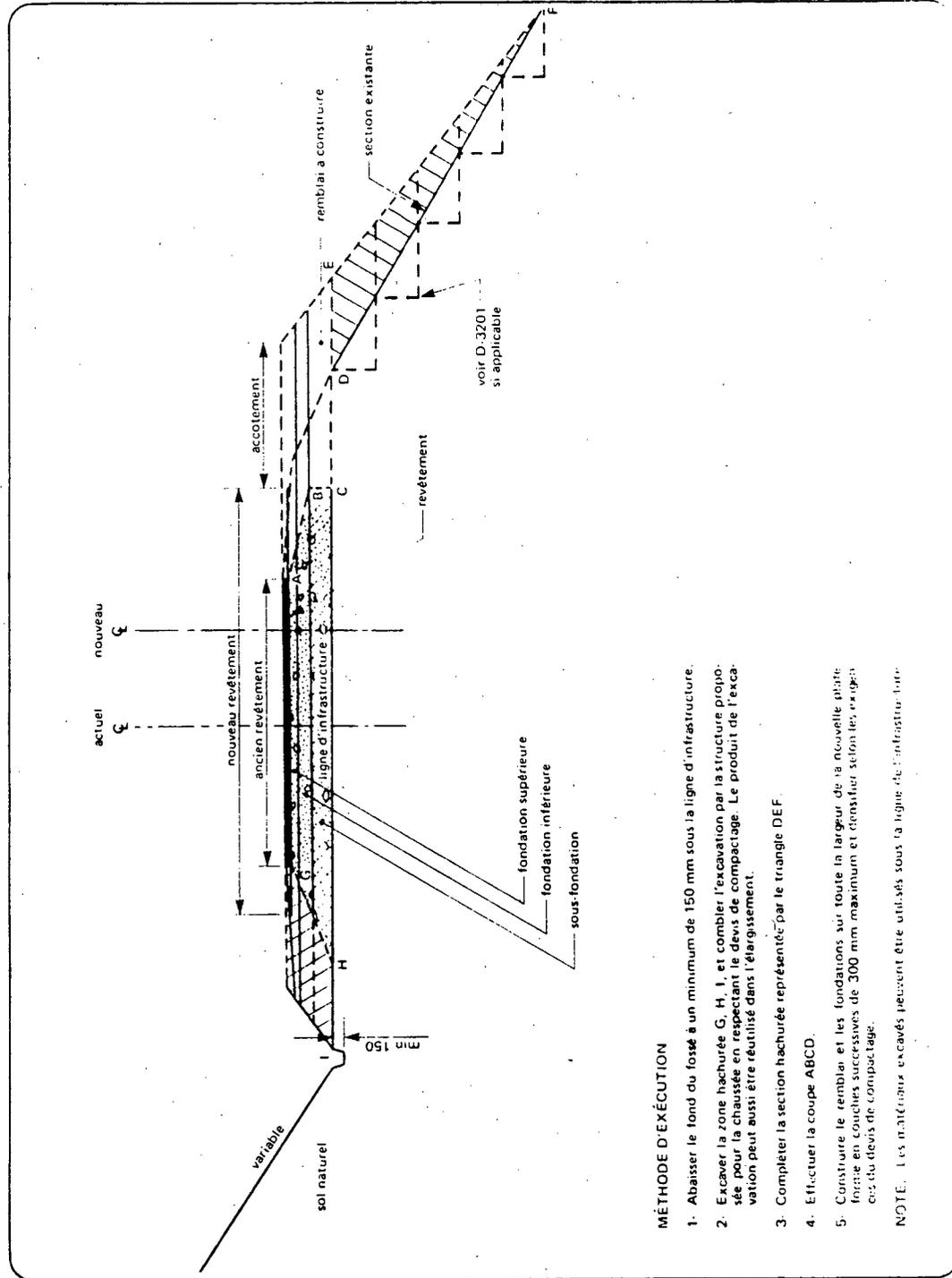


--- talus actuel à découper avant de creuser les gradins

- NOTES:
- Ce guide s'applique aux élargissements de remblais ou talus existants d'une distance  $E$  supérieure à 1 m, mesurée au niveau du profil de la sous-fondation de la route projetée.
  - La taille en gradins n'est pas requise si les pentes existantes sont plus douces que 1V:3H ou encore lorsque l'ingénieur décide que les conditions existantes sur le terrain démontrent son inutilité.
  - L'excavation pour les gradins se fait à un niveau à la fois. Le remblayage et le compactage sont exécutés au complet avant d'excaver pour la formation du gradin suivant. Ordre prioritaire d'exécution: 2, 3 puis 1, 2, 3, 4.
  - Les matériaux servant à l'élargissement sont airtait que ceux, le cas échéant, utilisés pour ceux du remblai existant.



NORMES



MÉTHODE D'EXÉCUTION

1. Abaisser le fond du fossé à un minimum de 150 mm sous la ligne d'infrastructure.
2. Excaver la zone hachurée G, H, I, et combler l'excavation par la structure proposée pour la chaussée en respectant le devis de compactage. Le produit de l'excavation peut aussi être réutilisé dans l'élargissement.
3. Compléter la section hachurée représentée par le triangle DEF.
4. Effectuer la coupe ABCD.
5. Construire le remblai et les fondations sur toute la largeur de la nouvelle plate-forme en couches successives de 300 mm maximum et densifier selon les exigences du devis de compactage.

NOTE: Les matériaux excavés peuvent être utilisés sous la ligne de l'infrastructure.



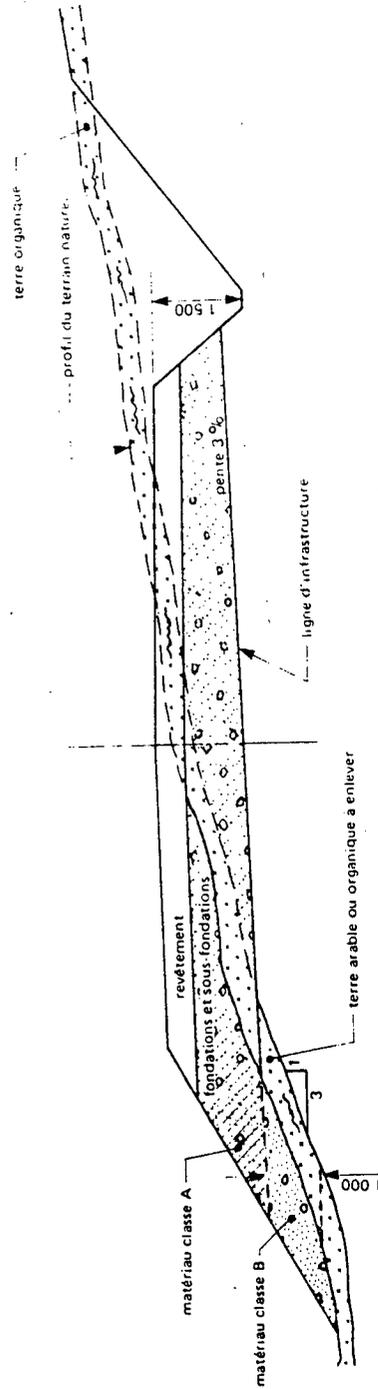
TRANSITION DÉBLAI-REMBLAI  
TRANSVERSALE

D-3215

3.2.5.1

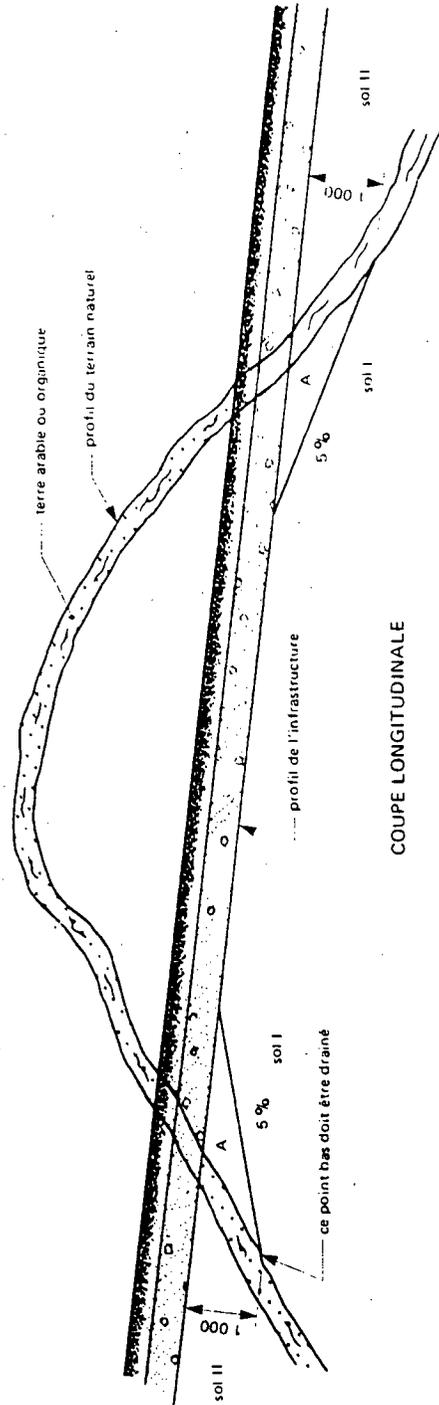
80-06-01

2011-01-11 10:00



RÉF. I.C. : Application sur la pente du terrain naturel est 1V:3H  
Pour pente du terrain naturel > 1V:3H, voir plan type I-25/1

NORMES



COUPE LONGITUDINALE

NOTES: La transition à chaque extrémité de la coupe est inutile si les sols I et II sont de même nature. Si par ailleurs, la coupe repose sur le roc, la pente entre le roc (sol I) et l'axe A peut être accrue à 1V,4H pourvu que l'on se conforme aux exigences du plan type D-3217. Dans chaque cas, le sol arable (ou simplement organique) doit être entretenu jusqu'à 1 m sous l'infrastructure.

Le matériau de la zone A est remplacé par le sol II

Les pentes spécifiées doivent être mesurées par rapport à celle du profil en long

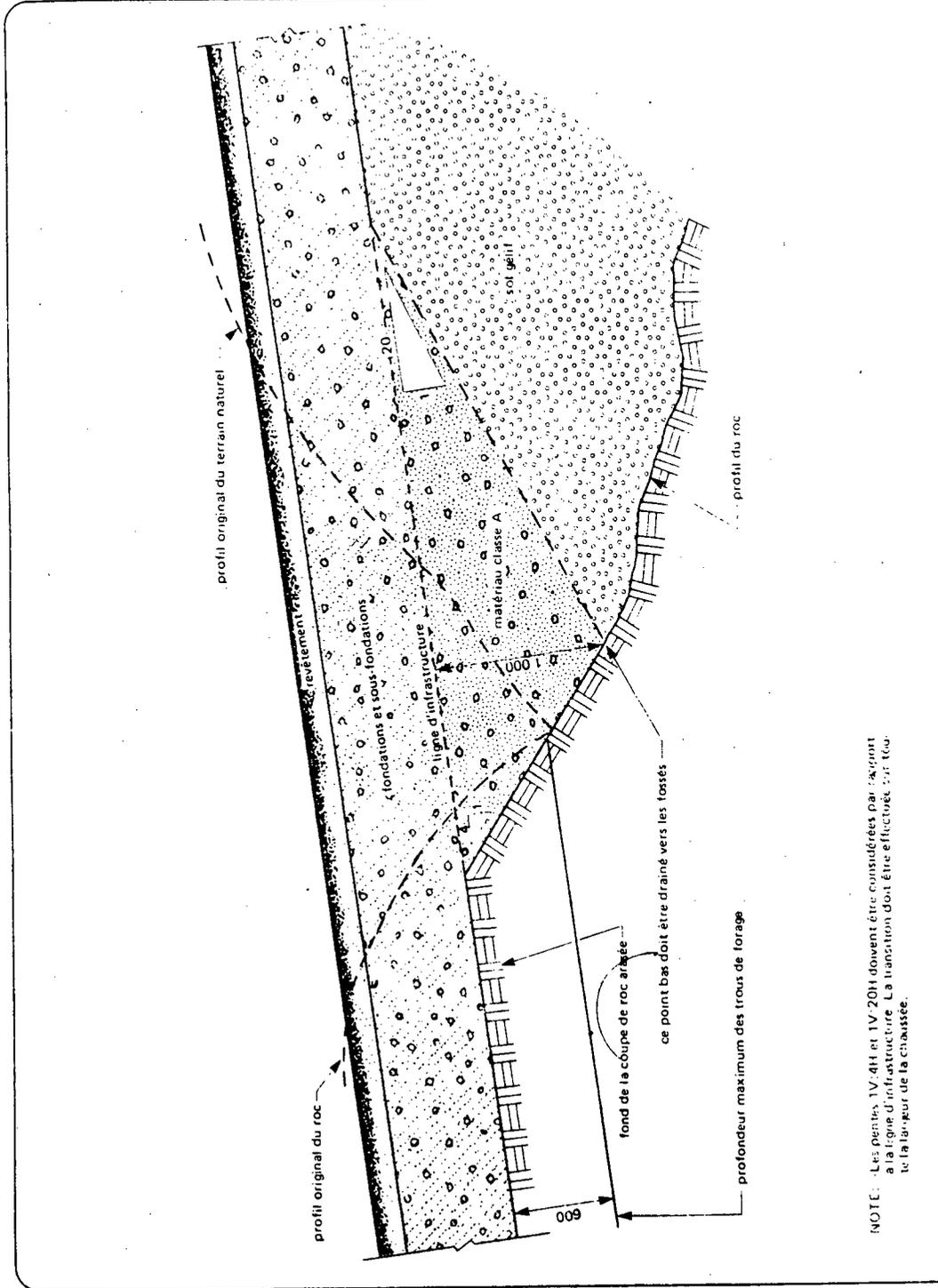


TRANSITION SOL-ROC

D- 3217

3.2.5.3

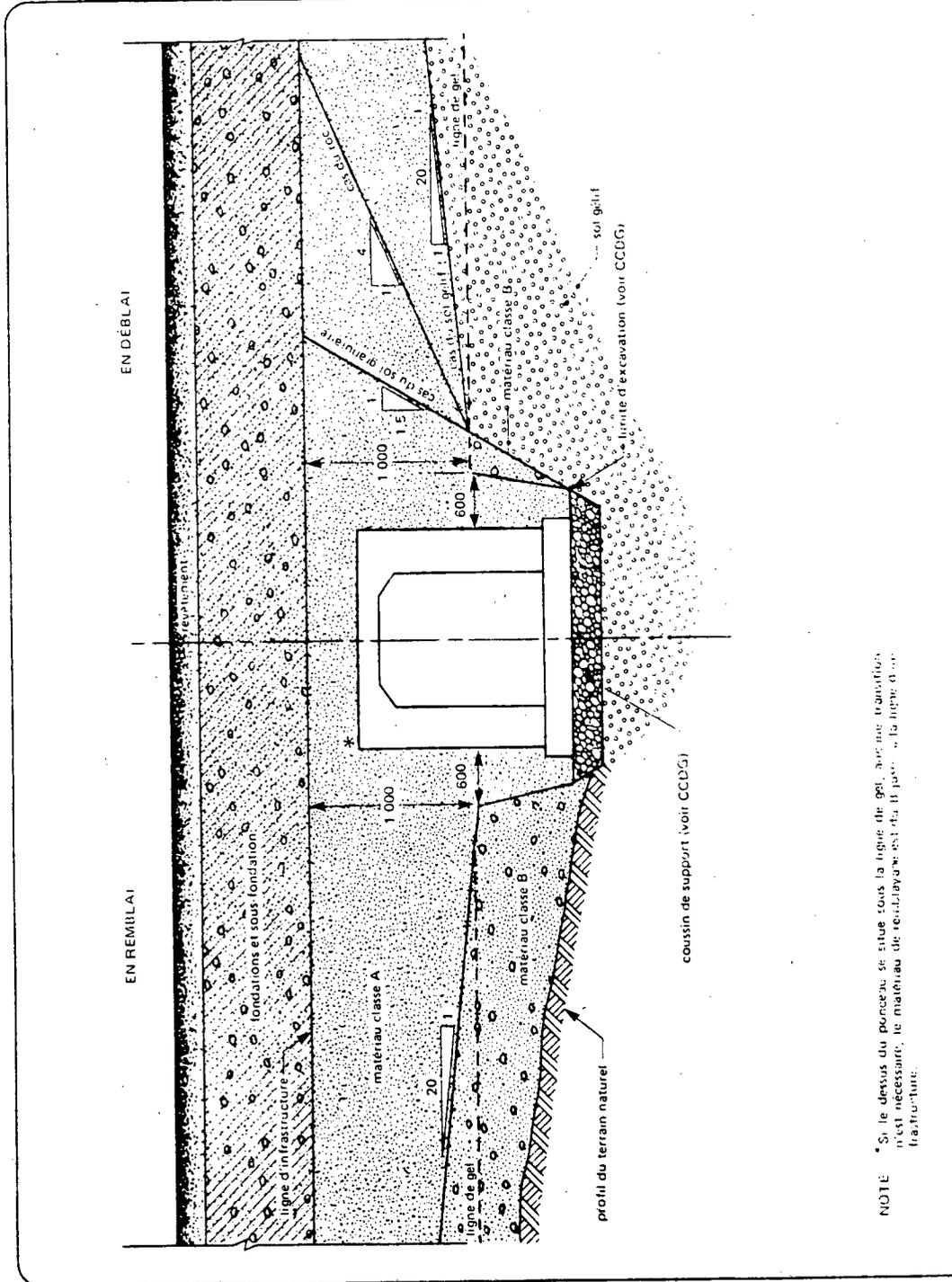
80-06-01



NOTE: - Les pentes 1V:4H et 1V:20H doivent être considérées par rapport à la ligne d'infrastructure. La transition doit être effectuée sur toute la largeur de la chaussée.



NORMES



NOTE \* Si, le dessus du ponceau se situe sous la ligne de gel, aucune transition n'est nécessaire; le matériau de remblai sera classé B pour la ligne d'infrastructure.



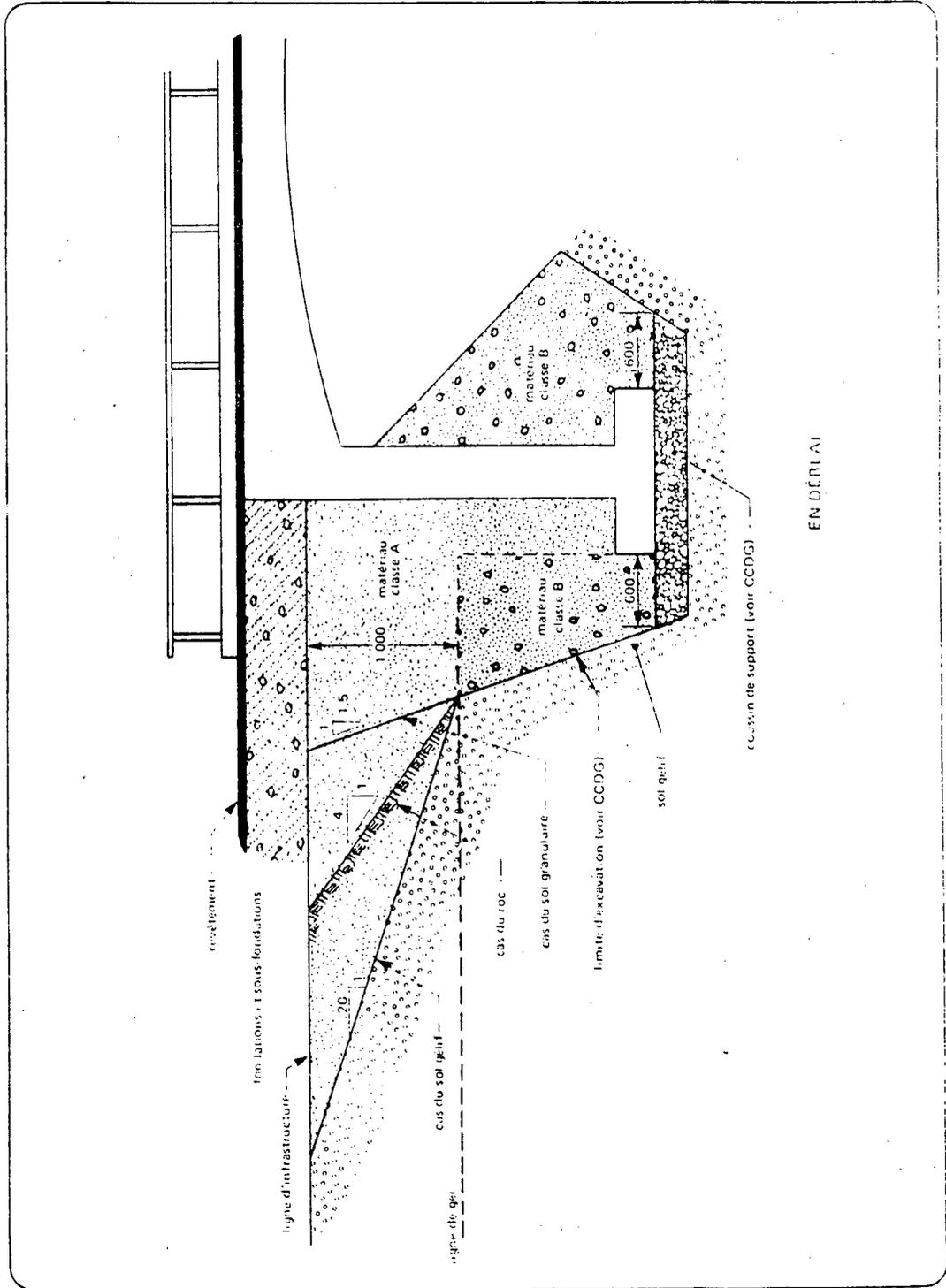
TRANSITION  
AUX APPROCHES DES STRUCTURES  
(en déblai)

D-3222

3.2.5.7

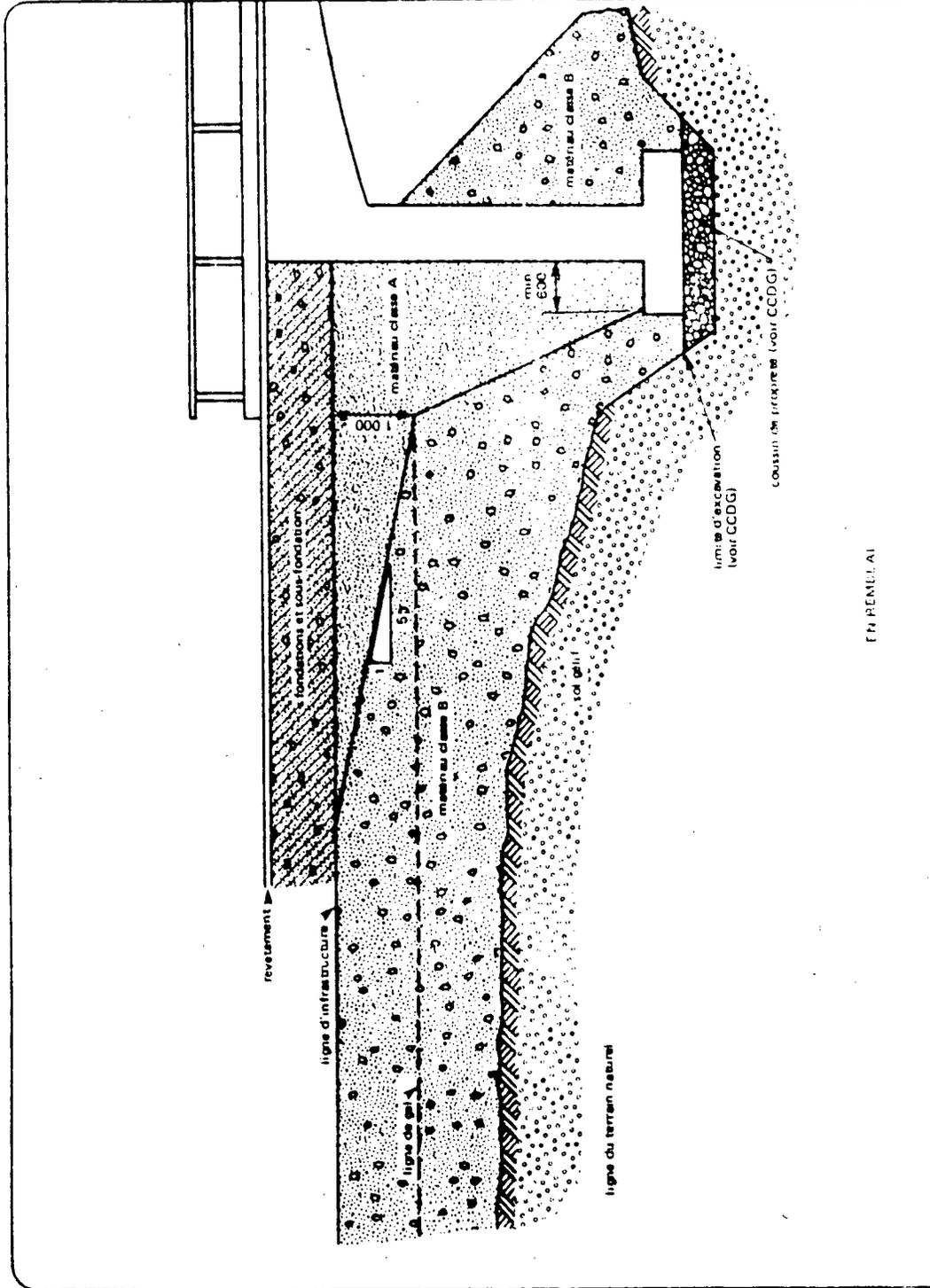
85-07-23

NORMES



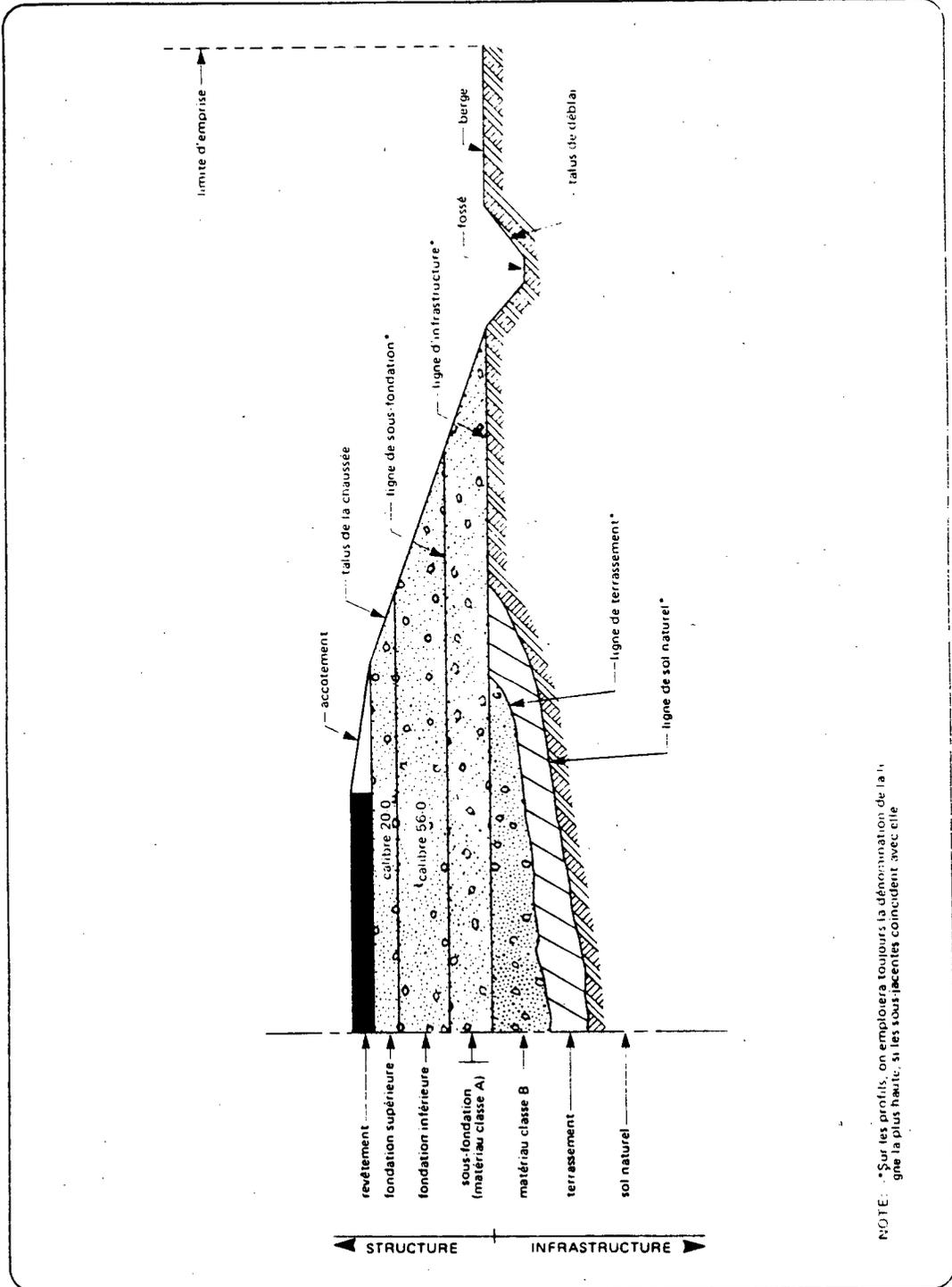


# NORMES





NORMES



NOTE: \* Sur les profils, on emploiera toujours la dénomination de la ligne la plus haute, si les sous-jacentes coïncident avec elle.



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

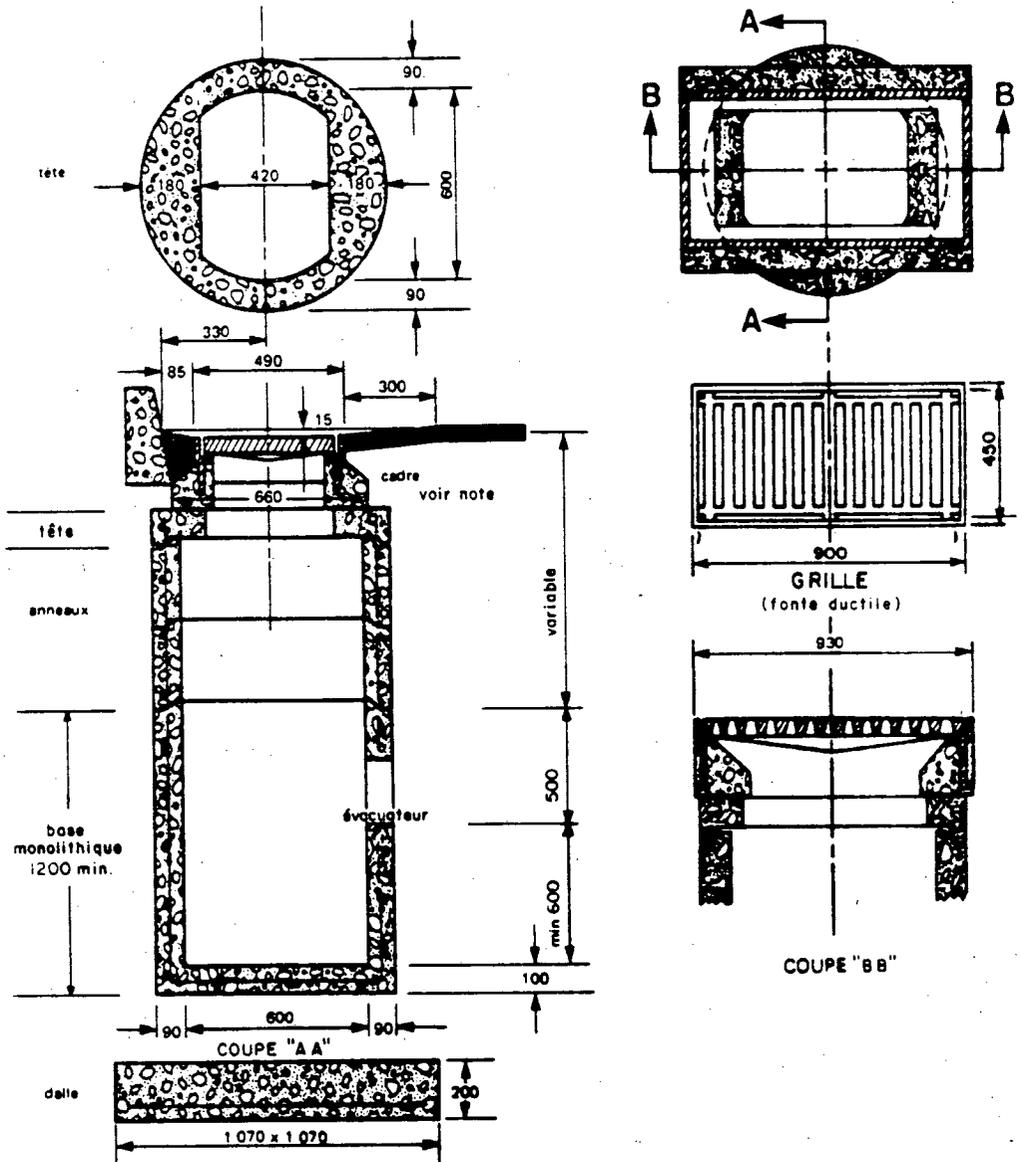
PUISARD PRÉFABRIQUÉ  
DIAMÈTRE 600 mm  
GRILLE 450 x 900mm

D-3401P

3.4.2.1

86-03-21

# NORMES



NOTES: - Masse minimale de la grille 80 kg.  
- Dalle si requise par devis spécial.  
- Dimensions du cadre 572 x 572 x 64.



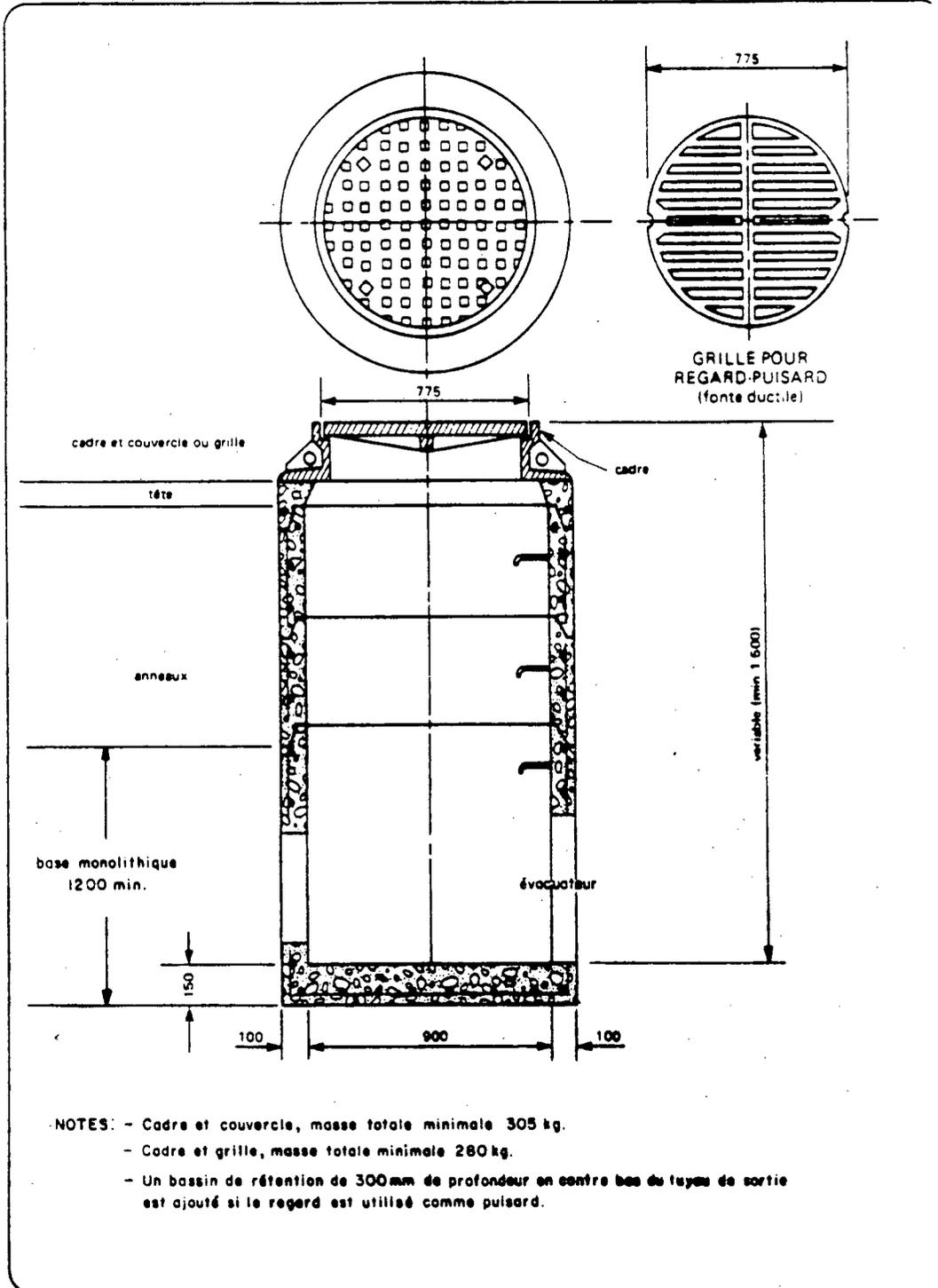
REGARD PRÉFABRIQUÉ  
DIAMÈTRE 900 mm  
GRILLE 775 mm<sup>2</sup>

D-3403f

3.4.2.1

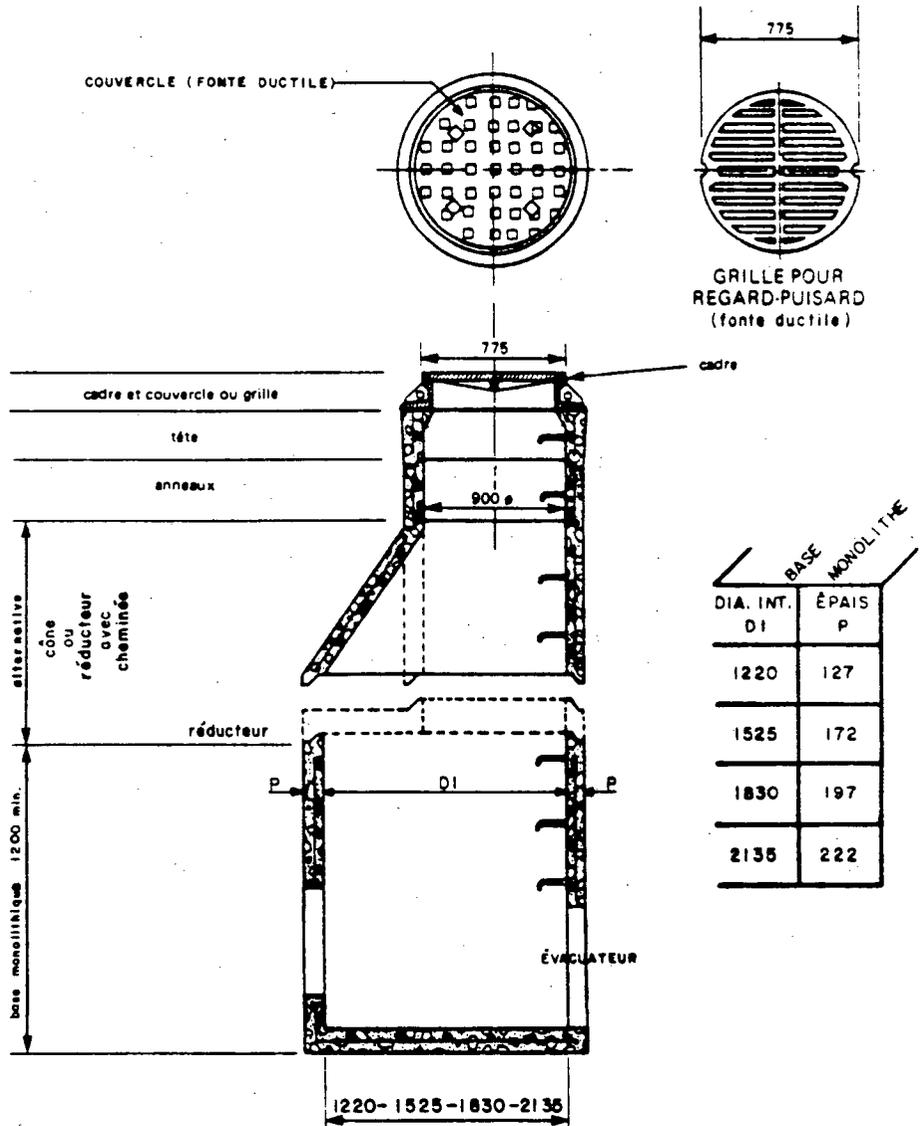
86-03-21

# NORMES





# NORMES



- NOTES: - CADRE ET COUVERCLE, MASSE TOTALE MINIMALE 308 Kg.  
 - CADRE ET GRILLE, MASSE TOTALE MINIMALE 280 Kg.  
 - UN BASSIN DE RÉTENTION DE 300mm DE PROFONDEUR EN CONTRE BAS DU TUYAU DE SORTIE EST AJOUTÉ SI LE REGARD EST UTILISÉ COMME PUISARD.

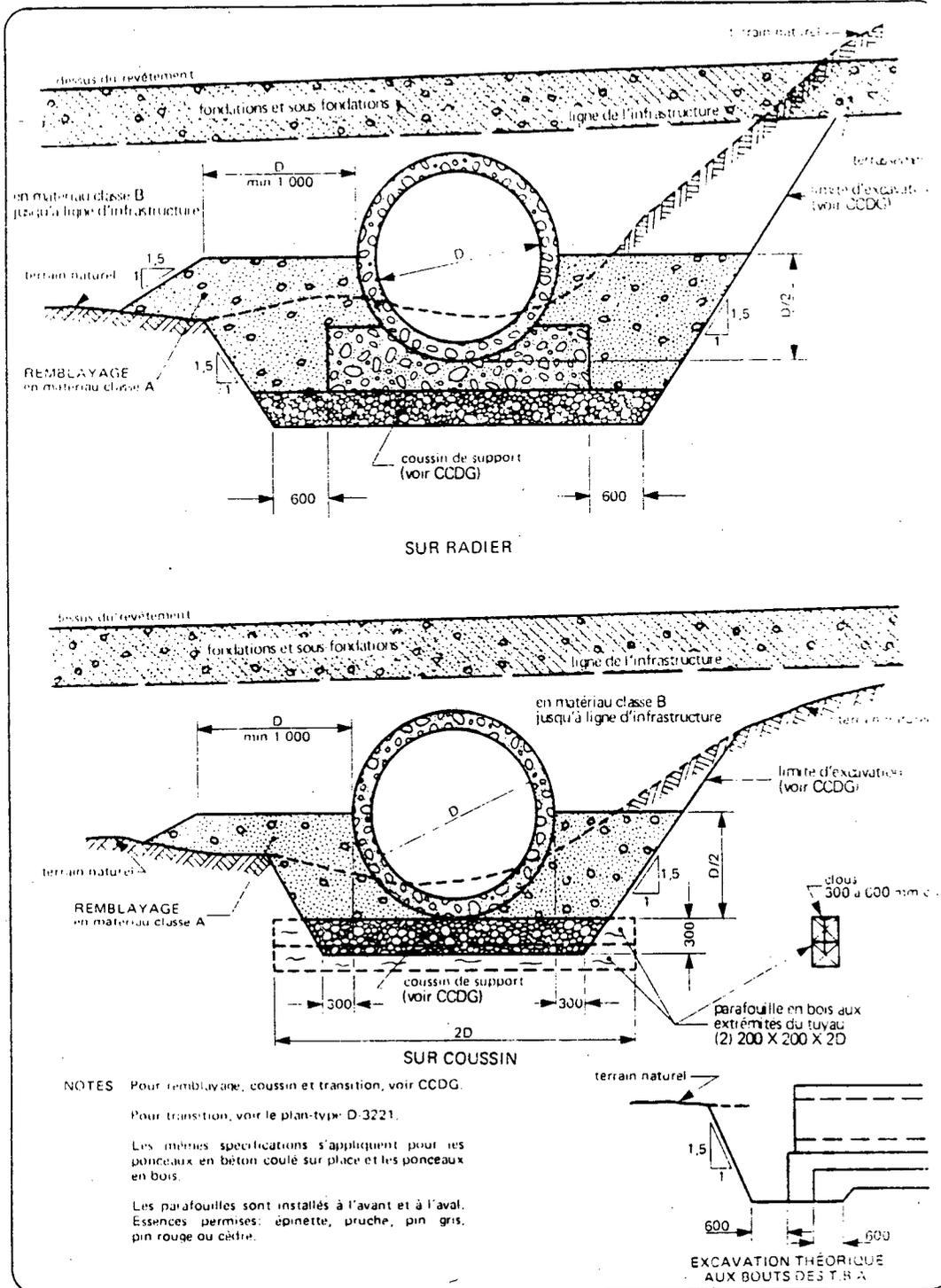


EXCAVATION ET REMBLAYAGE  
TUYAUX EN BÉTON ARMÉ

D-3410

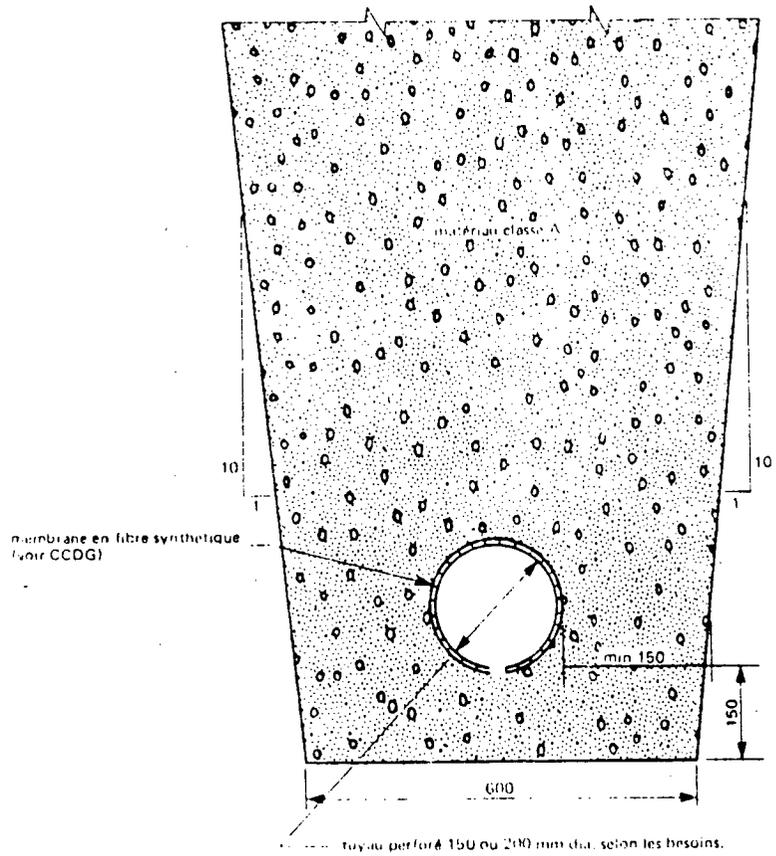
3.4.3.1

86-05-01





# NORMES



NOTE Pour le creusage, la pose et le remplissage, voir l'article "conduites et drains souterrains" du CCDG



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

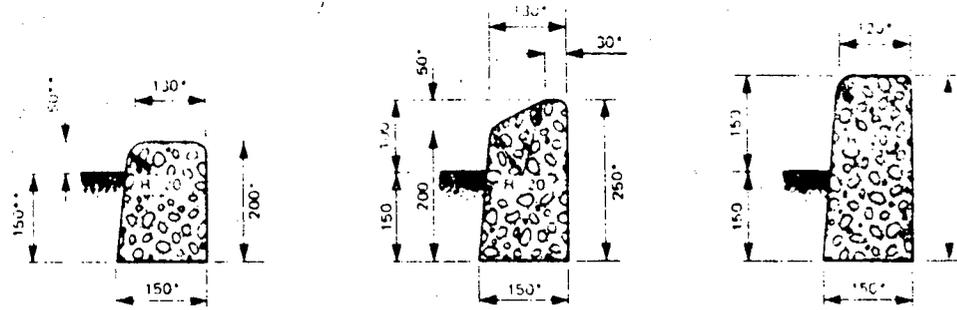
BORDURE PREFABRIQUEE  
EN BETON DE CIMENT

D-3500

3.5.3.1

86-04-3C

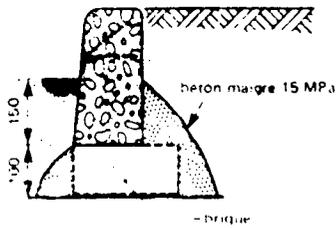
REPERMES



ARASÉE

ABAISSÉE

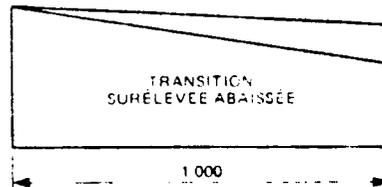
SURELEVÉE



MODE D'INSTALLATION

Les bordures sont installées sur de la brique et doivent être nivelées.

Ensuite, le béton maigre de support doit être placé sous et en arrière de la bordure.



NOTE : La qualité des bordures doit répondre aux exigences de la norme 2624-210 du BNQ.

La longueur d'une bordure peut être de 1 m ou plus.

\* Le profil des faces peut varier à la condition que les dimensions indiquées par un astérisque soient respectées.

\*\* 20 et 180 respectivement pour un bateau.



BORDURE EN GRANIT

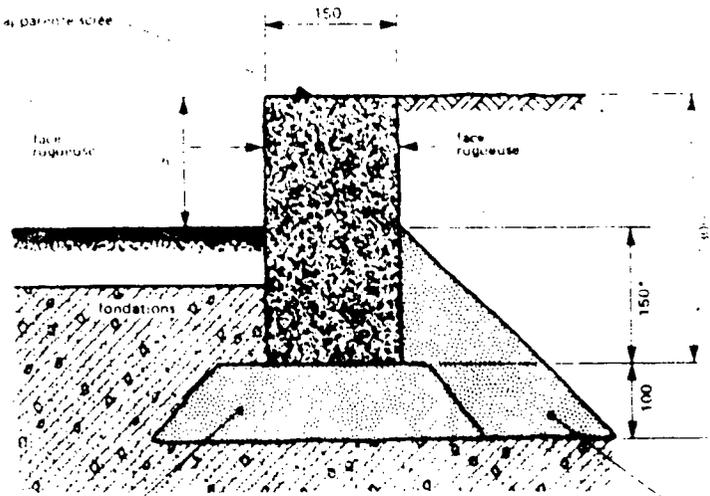
D-3501P

3.5.3.2

86-04-30

10/10/86

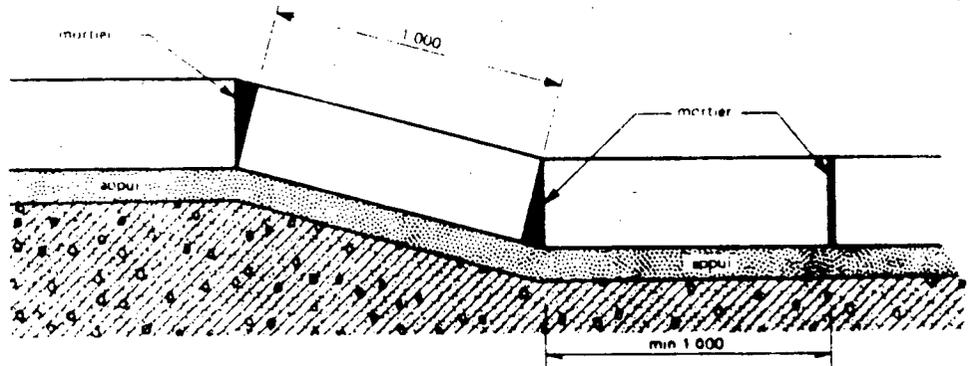
face à pente scree



appui (béton maigre 15 MPa)

support (béton maigre 15 MPa)  
à l'arrière de la bordure

- h bordure surélevée → 150
- hauteur abaissement → 100
- bordure aigüe → 50
- bordure aigüe → 20 pour bateau



TRANSITION

- NOTES
- Longueur d'une bordure: 1,0 m min.
  - Référence à AS 1M C-127, C-88 et C-170.
  - \*200 pour un bateau



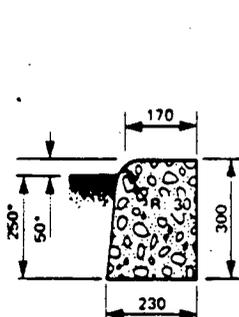
BORDURE MOULÉE  
EN BÉTON DE CIMENT

D-3503 P

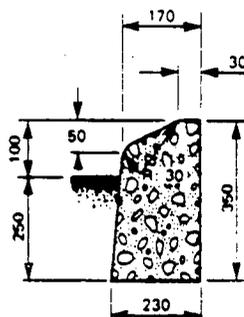
3.5.3.4

85-10-02

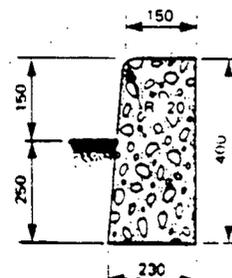
NORMES



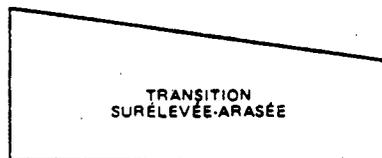
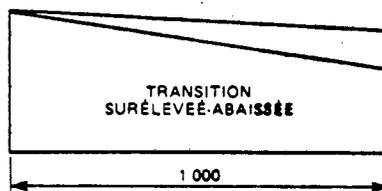
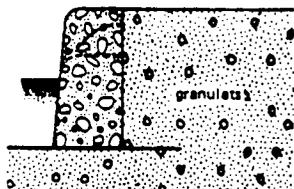
ARASÉE



ABAISSÉE



SURÉLEVÉE



MODE D'INSTALLATION

- La bordure est installée dans les fondations.

- Le remplissage à l'arrière se fait le plus tôt possible après le décoffrage.

NOTES: - Le béton de ciment: 30MPa.

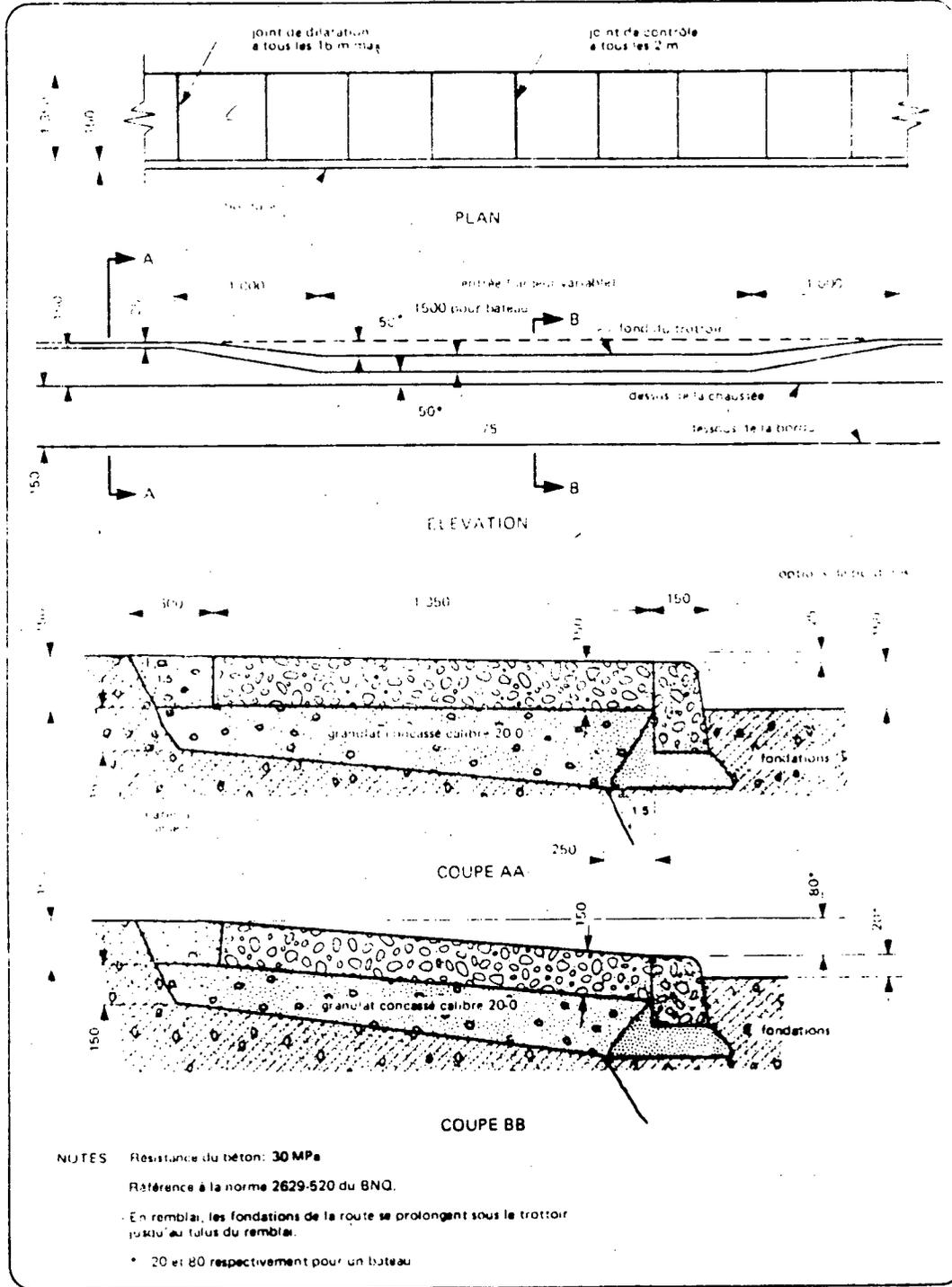
- Les joints sciés sont à tous les 6 m.

- \*20 et 280 respectivement pour un bateau

TROTTOIR  
EN BETON DE CIMENT

D-3700  
37  
86-05-01

DESIGN





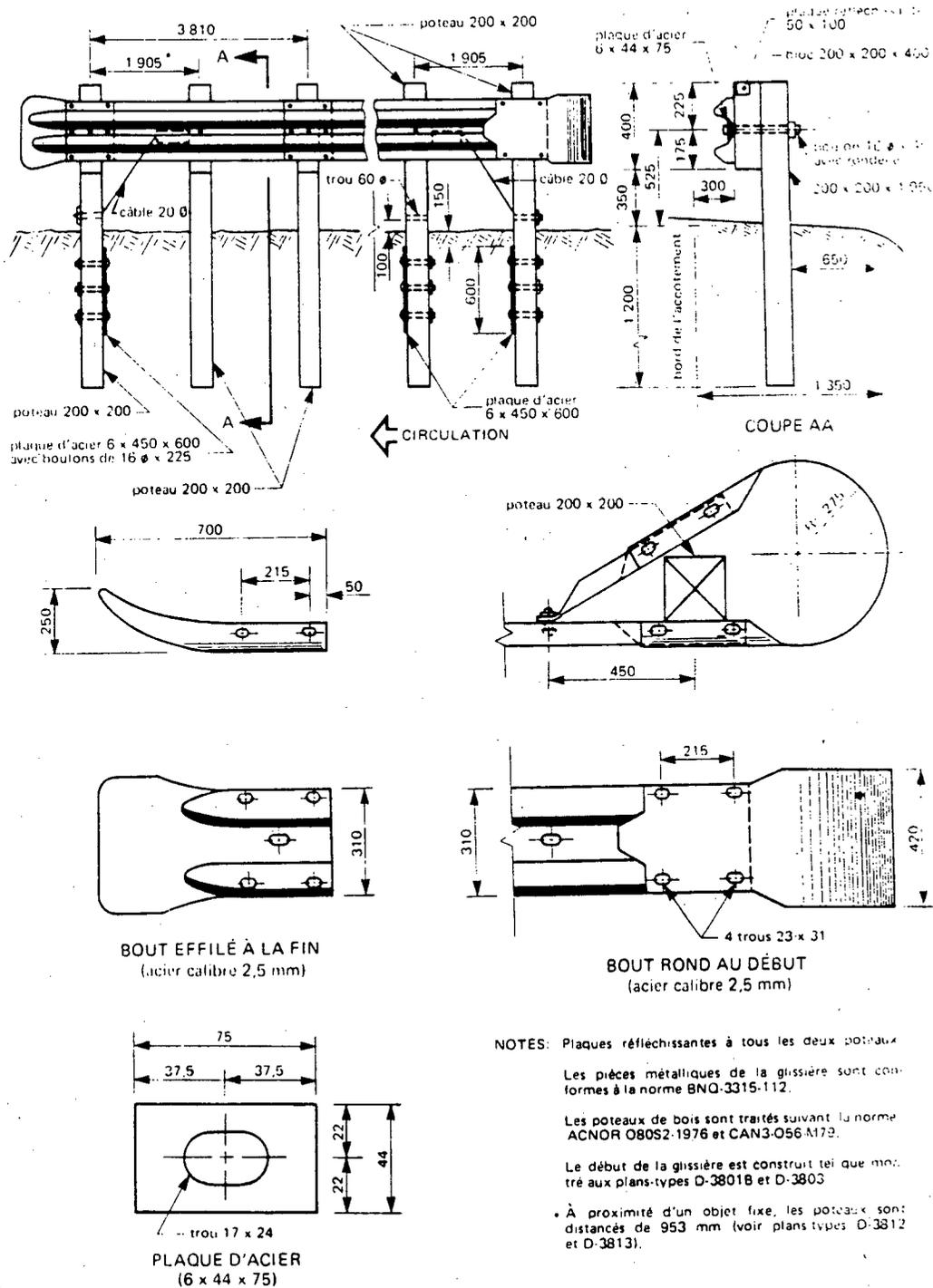
GLISSIÈRE SEMI-RIGIDE  
EN TÔLE ONDULÉE  
SUR POTEAU DE BOIS

D-3801A

3.8.3.2

86-05-01

NORMES





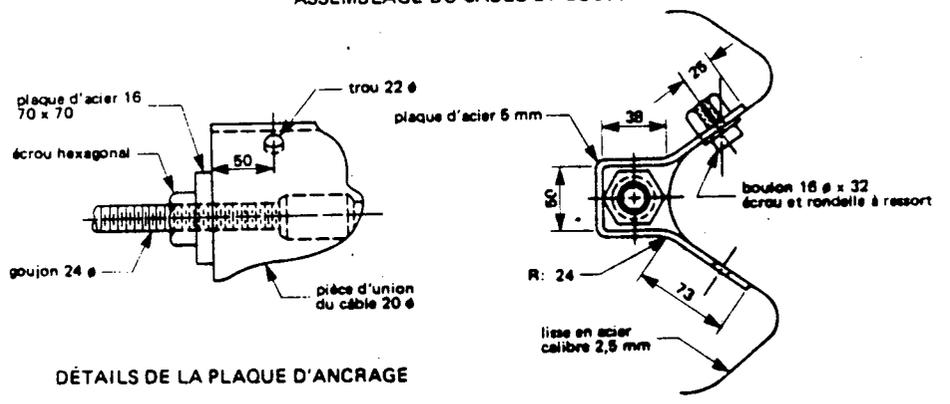
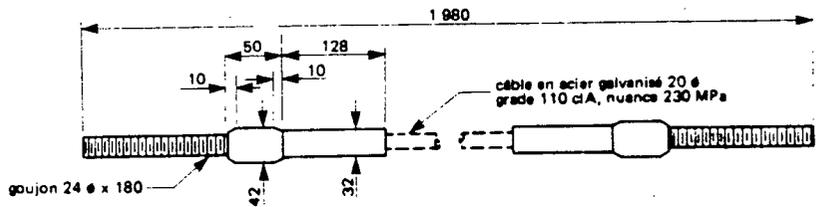
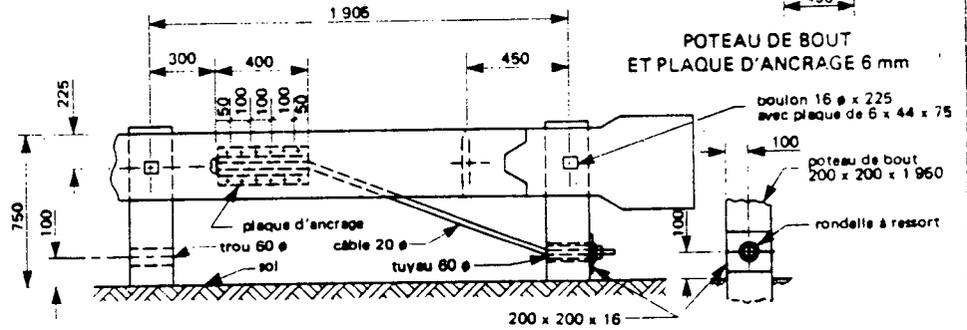
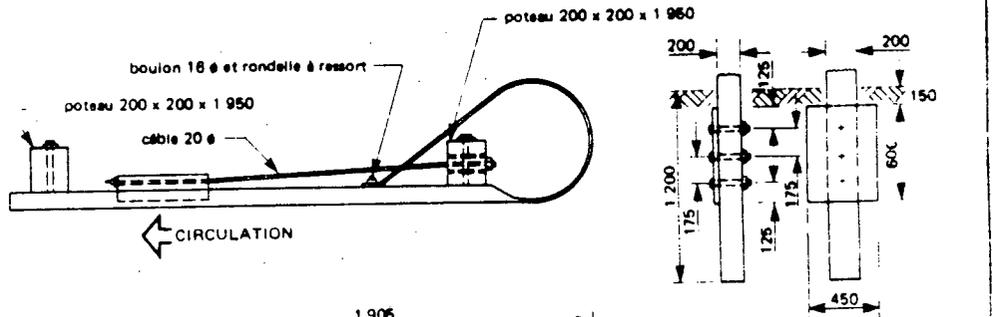
ANCRAGE DU DÉBUT  
D'UNE GLISSIÈRE SEMI-RIGIDE  
SUR POTEAU DE BOIS

D-3801 s P

3.8.3.2

84-08-27

NORMES



NOTE: Voir le plan-type D-3801AP

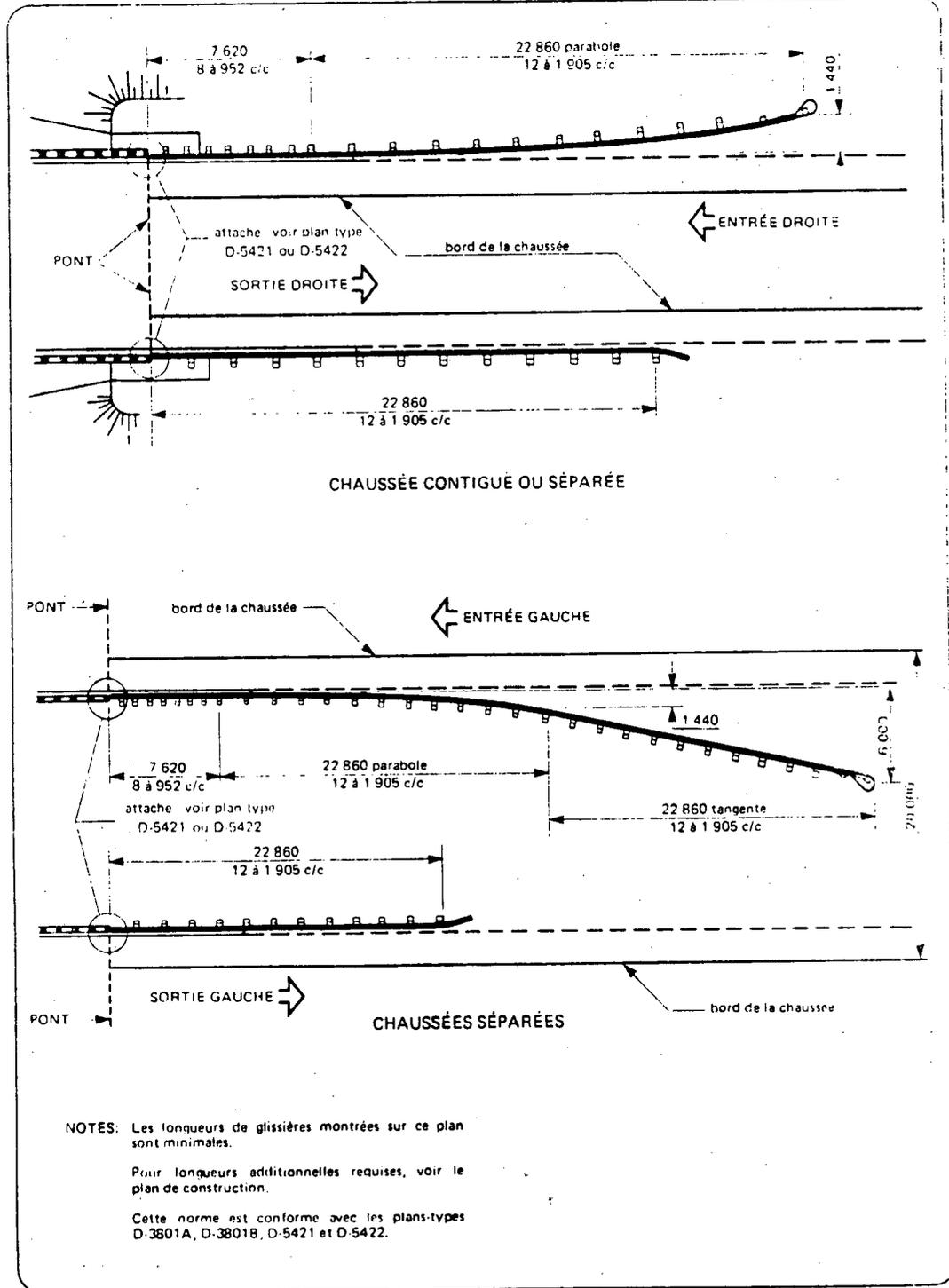
**GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ  
 À L'APPROCHE D'UN PONT**

D-3814

3.8.4.5

85-07-23

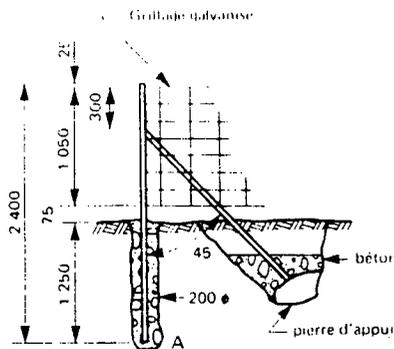
**NORMES**



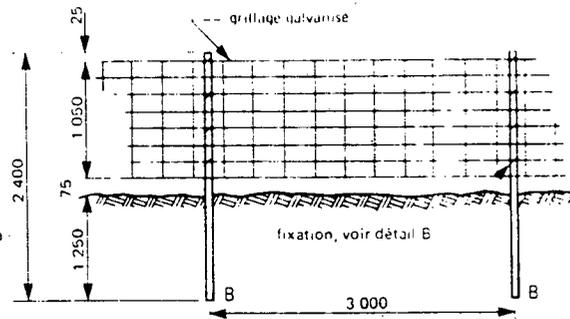




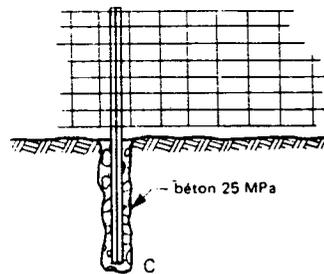
INSTALLATION DES POTEAUX



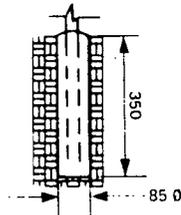
POTEAU TERMINAL OU DE BARRIÈRE



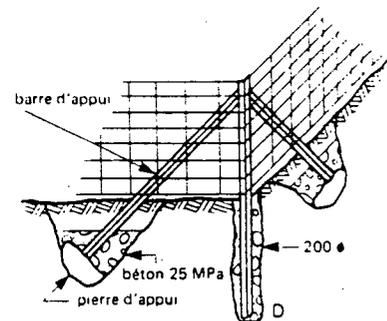
POTEAUX INTERMÉDIAIRES



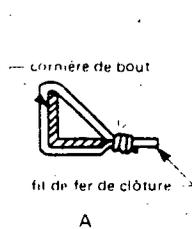
POTEAU DE RENFORT (à tous les 30 m)



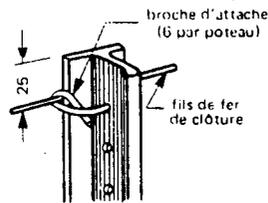
DANS LE ROC



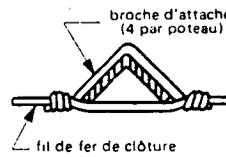
POTEAU D'ANGLE



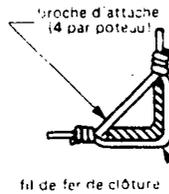
A



B



C



D

FIXATION DU GRILLAGE AUX POTEAUX

NOTES: Antrouille pour poteaux: peinture rouge métallique, type III (BNQ 3714-004).

Choix de poteau en acier non galvanisé ou en bois.

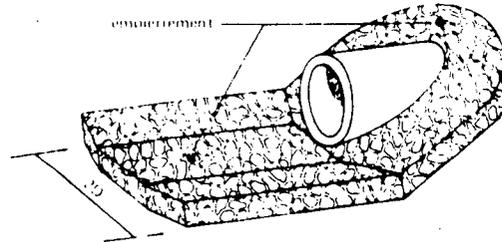
Les barrières sont fixées aux poteaux A.

Le poteau est placé sur la ligne de l'empreinte. Le grillage est installé du côté de la propriété riveraine.

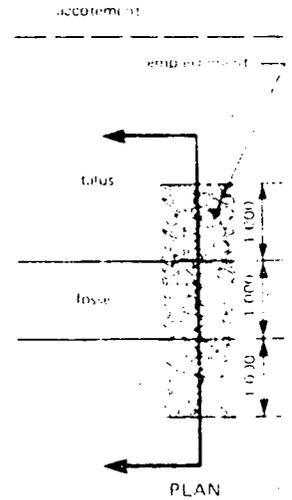
POTEAUX EN ACIER NON GALVANISÉ

A	65 x 65 x 6 x 2400	
B	30 x 30 x 5 x 2400	
C	50 x 50 x 6 x 2400	
D	65 x 65 x 6 x 2400	
Appui	50 x 50 x 6 x 2700	

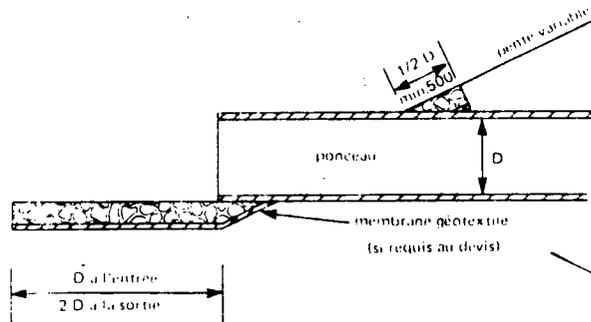
# NORMES



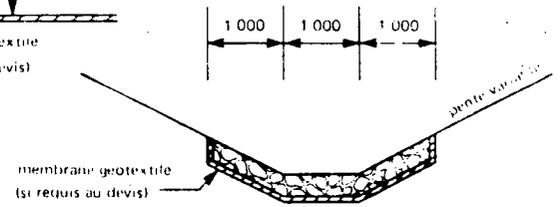
PERSPECTIVE



PLAN



COUPE PONCEAU



COUPE FOSSE

TYPE	CALIBRE (mm)	ÉPAISSEUR (mm)
1	200 - 300 (50% > 100)	300
2	200 - 100	300
3	300 - 200	450
4	400 - 300	600
5	500 - 300	1000

NOTE :

- Membrane géotextile selon les exigences décrites sur les « Textiles » au CDDG.



Ministère des Transports  
Direction des structures



PONCEAU EN BÉTON  
1500 x 1500  
REMBLAI 0,6 à 8,5m  
SURCHARGE MS250

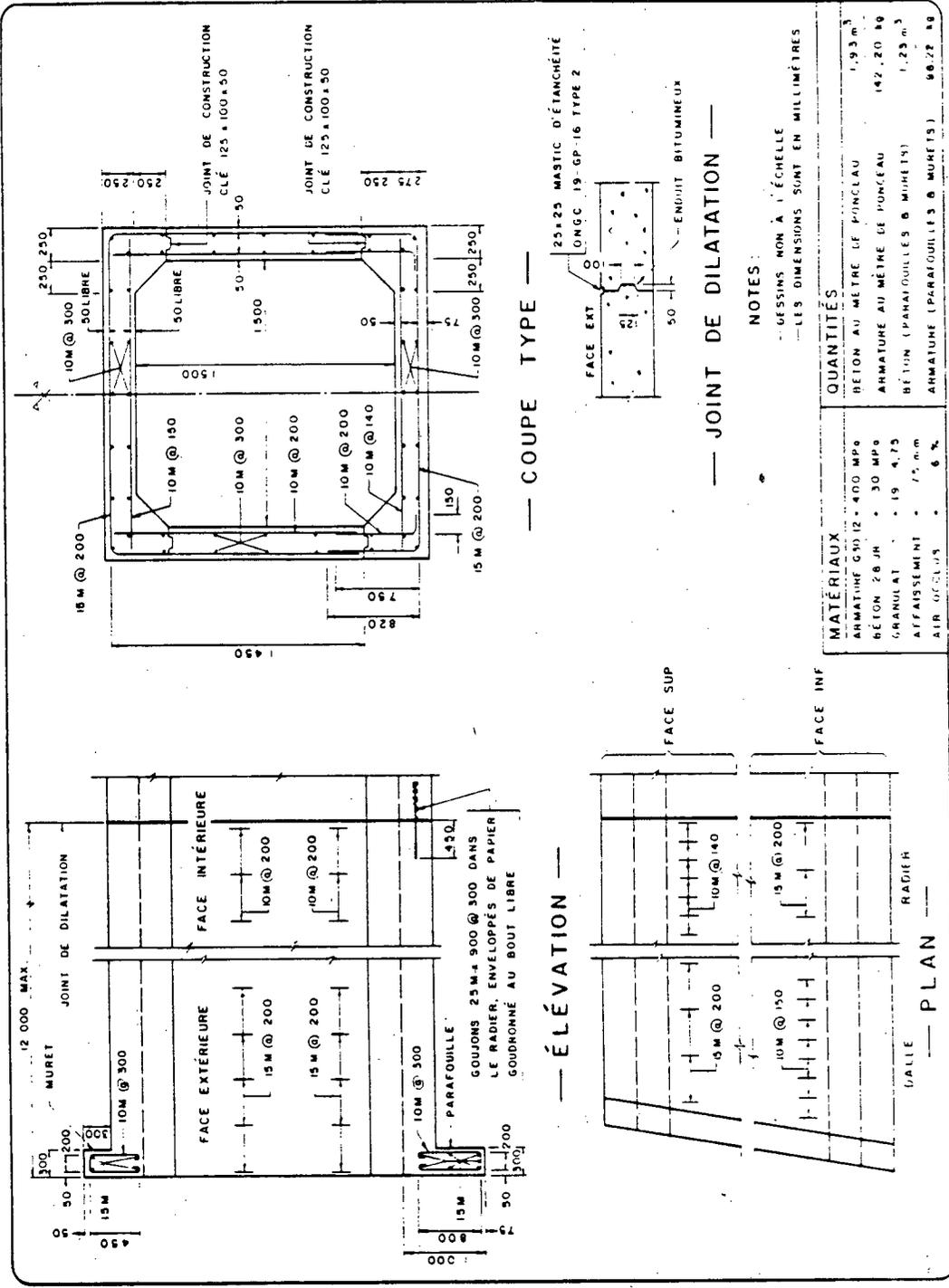
D-34103

VÉRIFIÉ PAR

APPROUVÉ PAR

PROJETÉ PAR

84-02-09  
REV 84-02







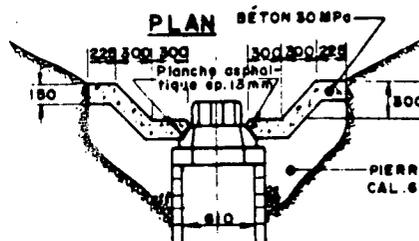
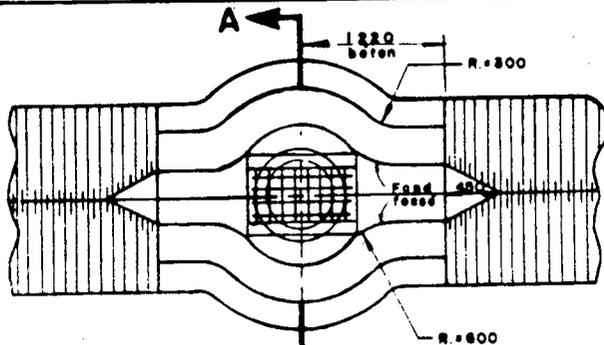
Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

PLAN SPÉCIFIQUE  
GRILLE DE PROTECTION  
POUR PUISARD DE FOSSE

SIGNATURES

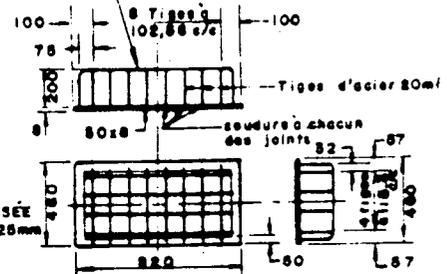
8.3 - 0.8  
DATE

C.H. - 3.4 - 2.5  
PLAN NO

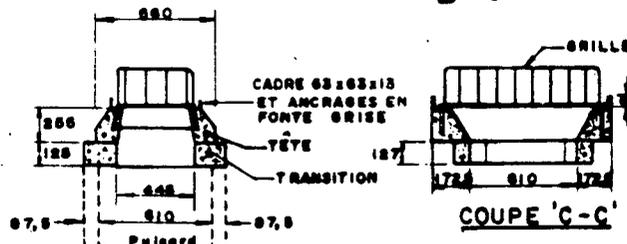
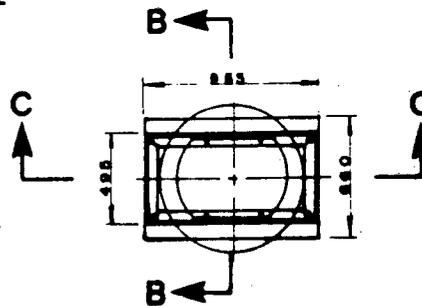


COUPE 'A-A'

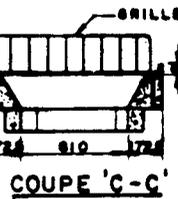
TOUS LES CROISEMENTS SONT SOUDÉS. LA GRILLE SERA SALVANNISÉE APRÈS FABRICATION



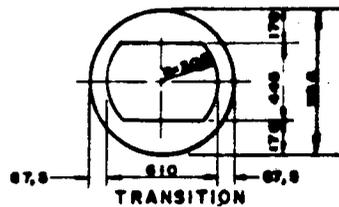
GRILLE



COUPE 'B-B'



COUPE 'C-C'



TRANSITION



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

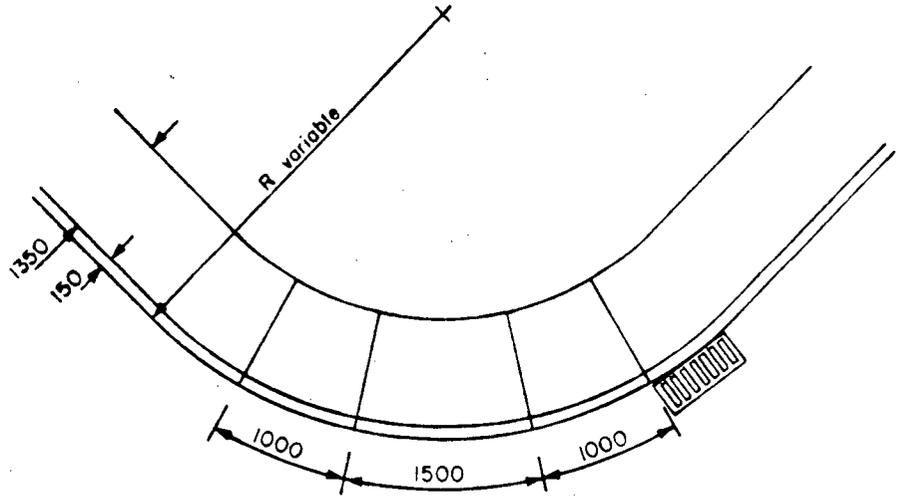
PLAN SPECIFIQUE

BATEAU

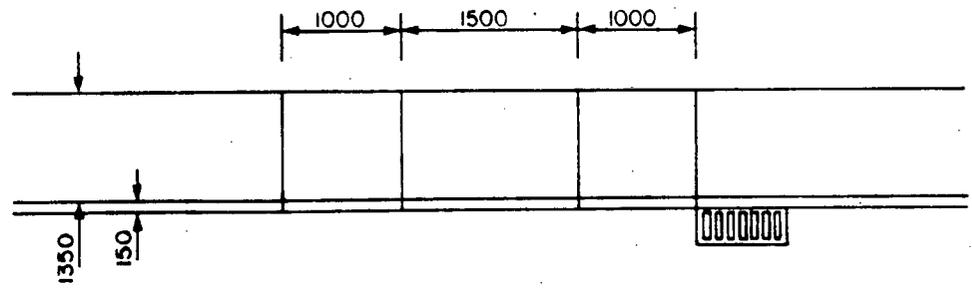
SIGNATURES

8.6 - 0.5

C.H. - 37 - 01



PLAN



NOTE: Référence à la norme D-3700



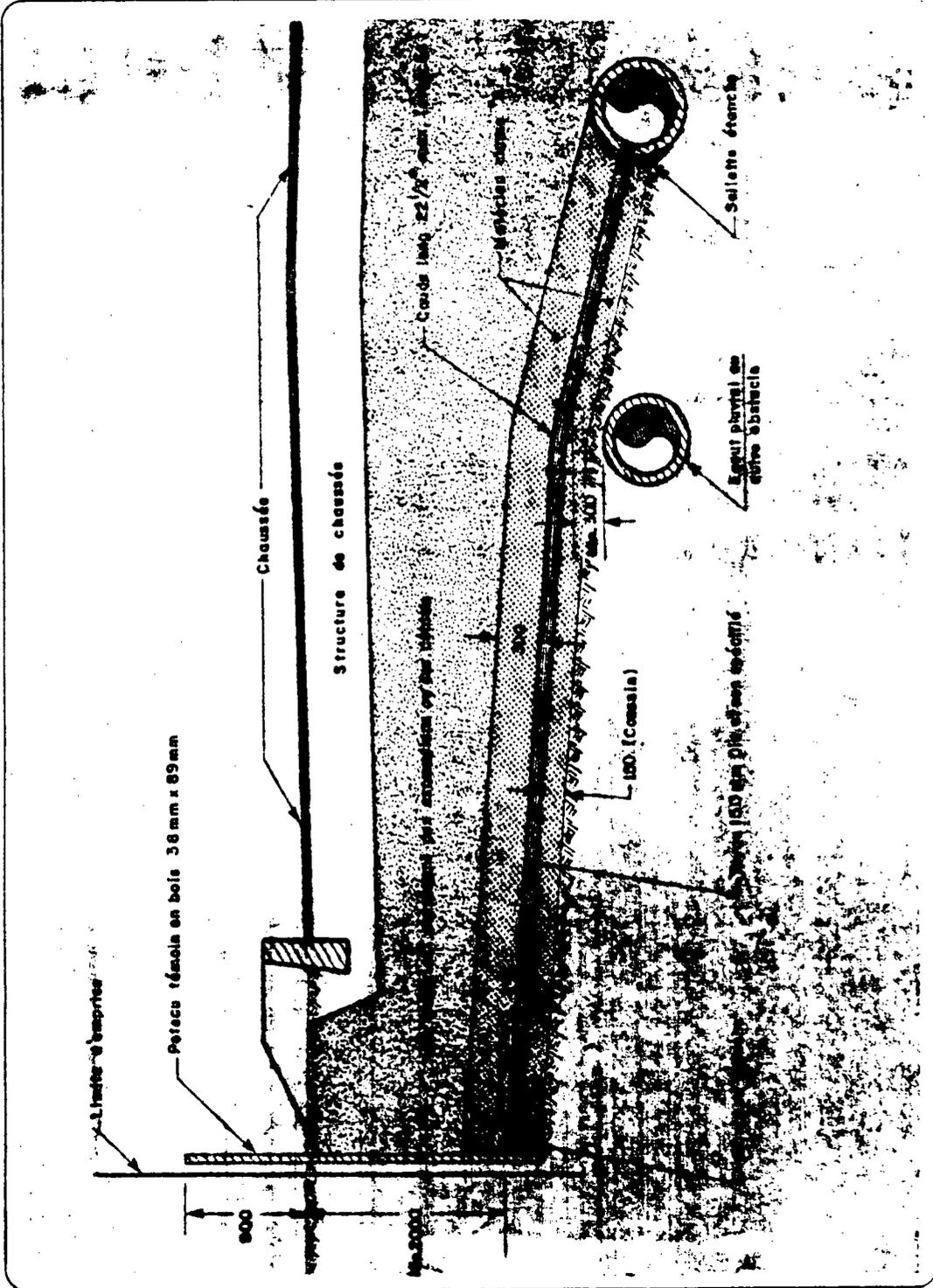
Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

PLAN SPECIFIQUE  
ENTRÉE DE SERVICE  
D'ÉGOUT SANITAIRE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURES

83 - 04  
DATE

CH - 74 - 02  
PLAN



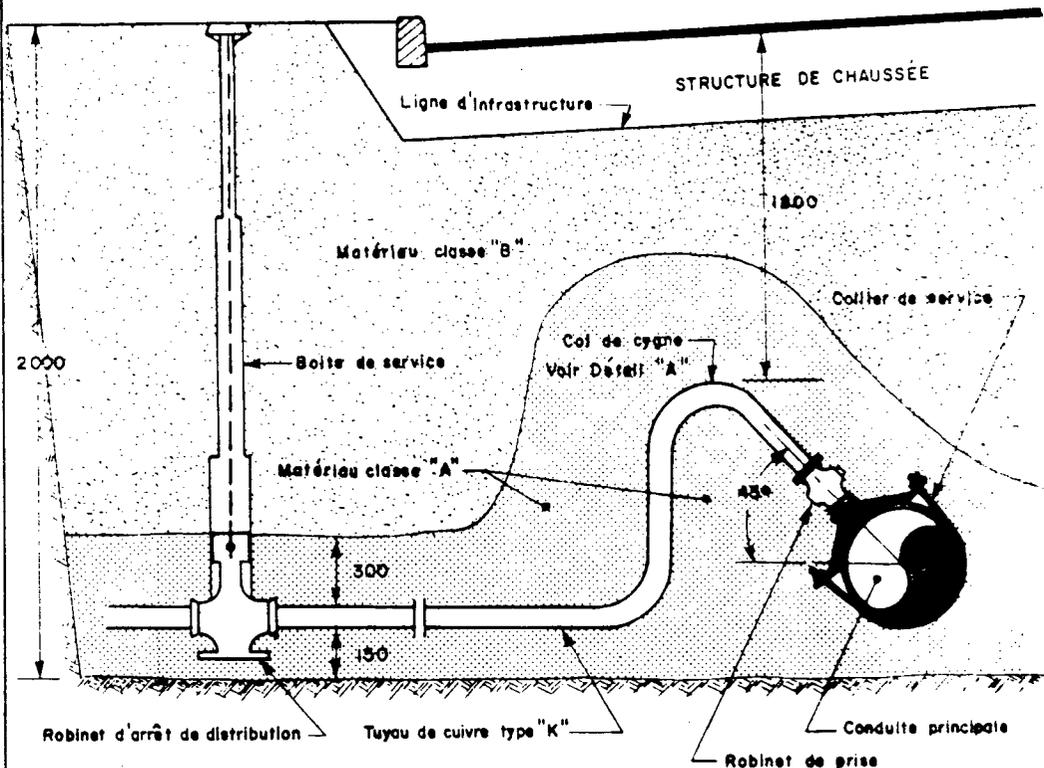


Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

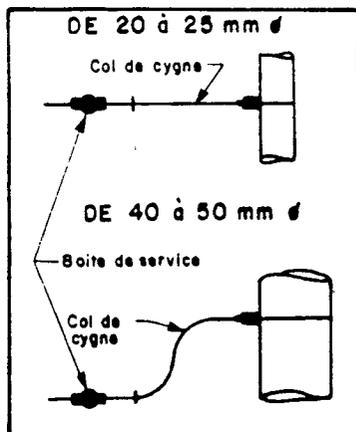
PLAN SPECIFIQUE  
ENTRÉE DE SERVICE  
AQUEDUC

8.2-07

C.H. - 75 - 01



DÉTAIL "A"



NOTES: - Le col de cygne doit être installé verticalement pour des entrées de service de 20 et de 25 mm de diamètre et horizontalement pour des diamètres de 40 et 50 mm (Détail "A")

- Le collier de service en fonte doit être installé si nécessaire. (Ref. normes du manufacturier.)

- Le tuyau de cuivre de 20 et 25 mm de diamètre est posé d'une seule pièce entre le robinet de prise et le robinet d'arrêt de distribution.

- Tous les joints sont de type joint à compression.



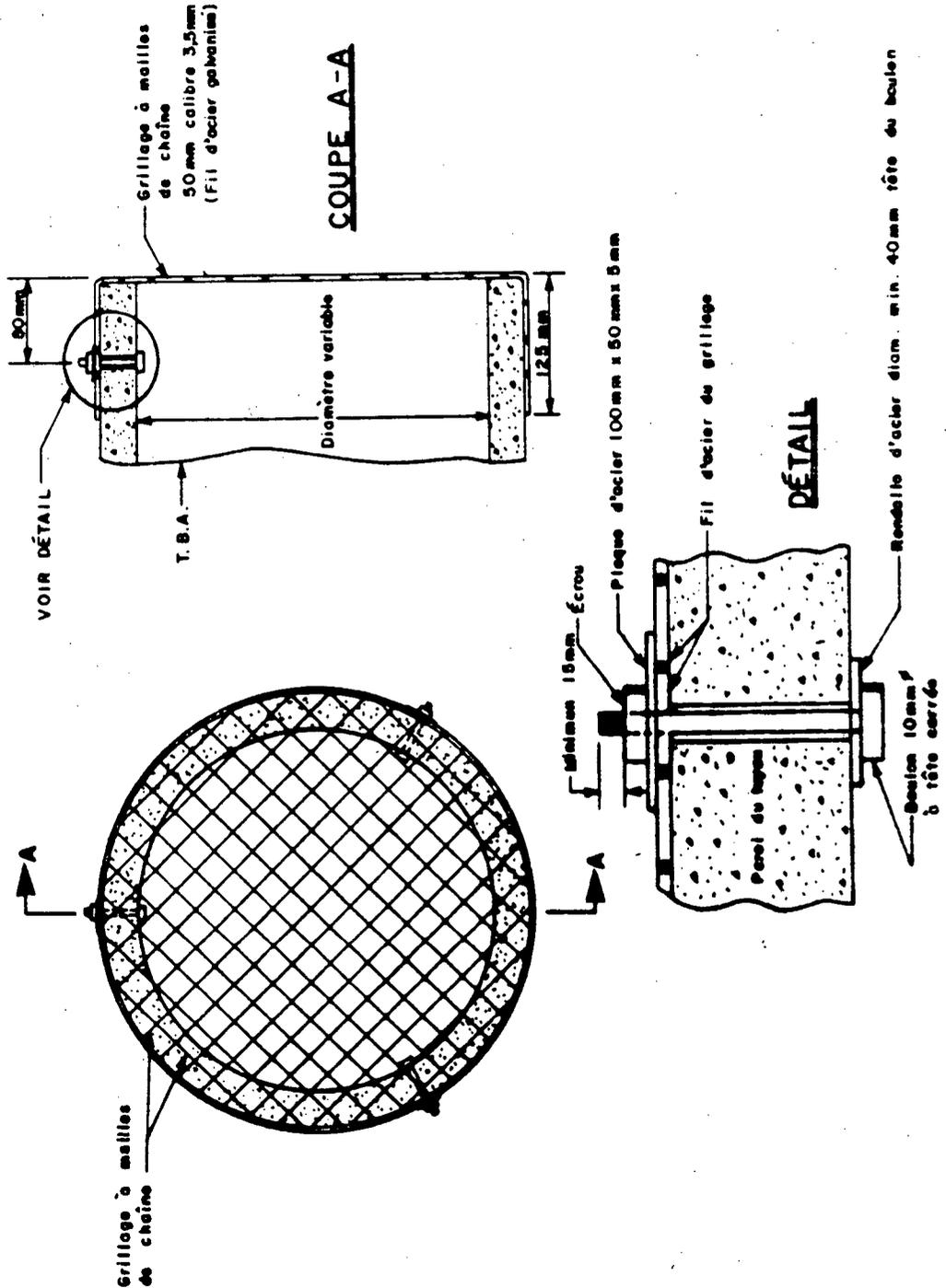
Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

PLAN SPÉCIFIQUE  
GRILLAGE POUR PONCEAU

SIGNATURES

8.2 - 0.2  
DATE

C.H. - 3.4 - 0.7  
PLAN 5





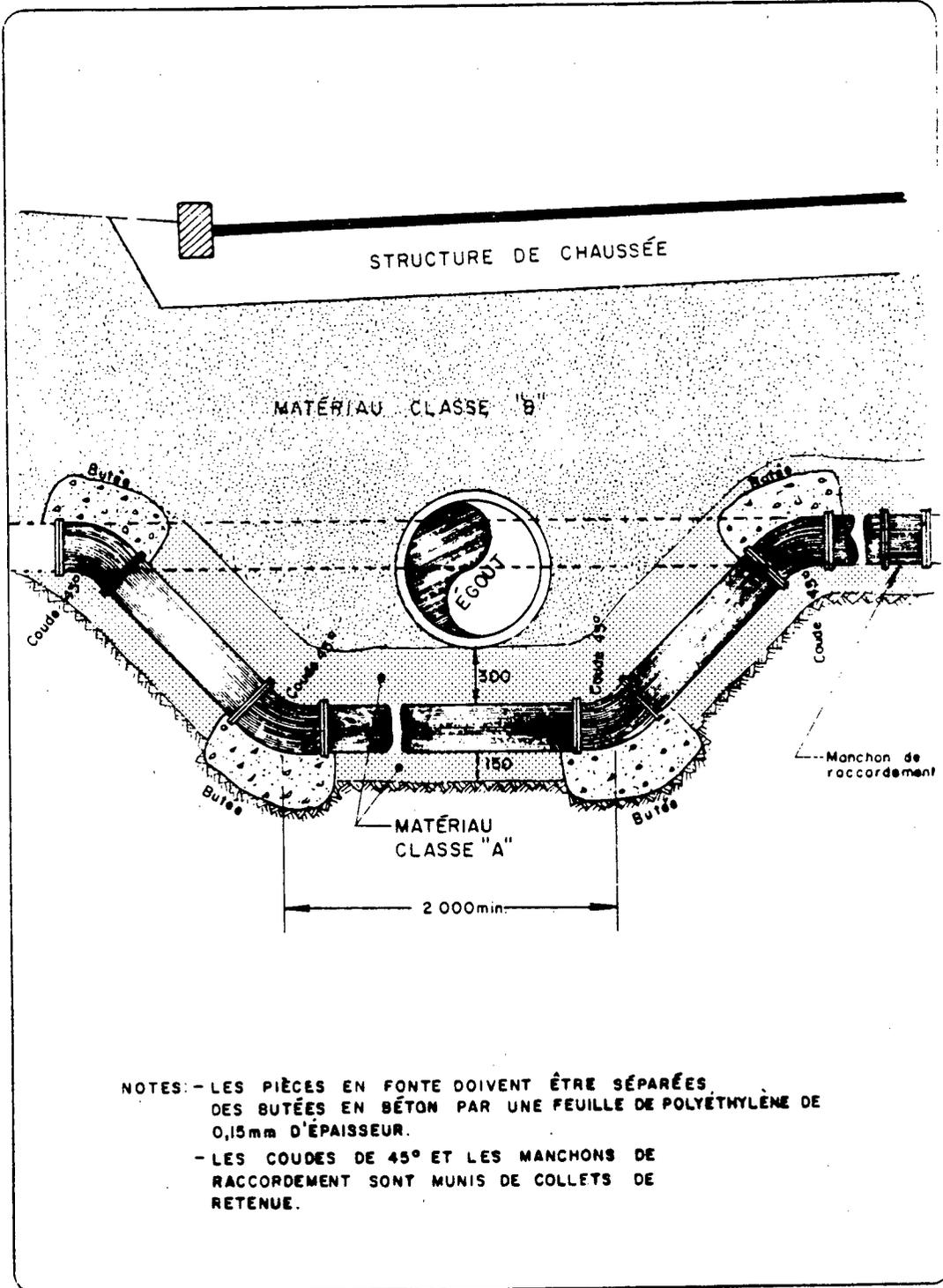
Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

PLAN SPECIFIQUE

DÉVIATION D'AQUEDUC

83 - 04

CH - 75 - 04



- NOTES: - LES PIÈCES EN FONTE DOIVENT ÊTRE SÉPARÉES DES BUTÉES EN BÉTON PAR UNE FEUILLE DE POLYÉTHYLÈNE DE 0,15mm D'ÉPAISSEUR.
- LES COUDES DE 45° ET LES MANCHONS DE RACCORDEMENT SONT MUNIS DE COLLETS DE RETENUE.



## ESTIMATION

### Unité administrative

DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE  
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIÈRE

### Plan et devis d'ingénierie

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
SERVICE DES PROJETS DE QUÉBEC

### Objet des travaux

CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE  
ROUTE 132

### Localisation du projet

Route	Tronçon	Section
132	17	140
Route	Tronçon	Section
132	17	150
Municipalité	VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE	
Municipalité régionale de comté	PABOK	
Circonscription électorale	GASPÉ	
Région	District	Code géographique
01	02	02200 00

### Identification technique

Plan	Dossier C.O.P.I.
CH-84-17-1030	0132-17-07b



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
ESTIMATION

Circonscription électorale		Municipalité		Localisation		
GASPÉ		VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE		Rte	Tr	St
				132	17	150
Nature des travaux			Centre resp.	Date du devis	N° plan	
TERRASSEMENTS ET STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE					CH-84-17-1030	

N° dossier contrat	N° bord
	01

Art. bord	Code ouvrage	Quantité estimée	Unité de mesure	Coût	Désignation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
---	-----	-----	-----	--	<b>ORGANISATION, LOCAUX DE CHANTIER, CIRCULATION ET SÉCURITÉ</b>	-----	-----
001	540900	-----	global	10	Bureau du surveillant	-----	2 500,00
002	540800	-----	global	10	Laboratoire de chantier	-----	2 500,00
003	690000	-----	global	10	Signalisation sur les travaux (montant fixé par le Ministère)	-----	5 000,00
---	-----	-----	-----	--	<b>TERRASSEMENTS</b>	-----	-----
004	500200	-----	global	10	Déboisement	-----	2 000,00
005	510300	900	m <sup>3</sup>	75	Déblai de 1re classe	15,00	13 500,00
006	510400	72 000	m <sup>3</sup>	75	Déblai de 2e classe	3,00	216 000,00
007	510625	9 550	m <sup>3</sup>	75	Revêtement bitumineux récupéré pour recyclage	6,00	57 300,00
008	510675	55	m	52	Trait de scie (revêtement bitumineux)	3,00	165,00
009	520100	450	m <sup>3</sup>	75	Excavation 1re classe pour ouvrages d'art	32,00	14 400,00
010	520200	23 700	m <sup>3</sup>	75	Excavation 2e classe pour ouvrages d'art	6,00	142 200,00
011	530200	15	m <sup>3</sup>	75	Fossé de décharge 2e classe, épandu sur place	3,00	45,00
012	530400	860	m <sup>3</sup>	75	Fossé de décharge 2e classe, transporté par camion	6,00	5 160,00
013	530750	680	m	52	Drain perf. 150 mm et membrane (TTOG épais. 1,3 mm ou CPV-R300) D-3415	23,00	15 640,00
014	530850	4 400	m	52	Drain perf. 200 mm et membrane (TTOG épais. 1,3 mm ou CPV-R300) D-3415	24,00	105 600,00



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
ESTIMATION

Circonscription électorale		Municipalité		Localisation		
GASPÉ		VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE		Rte	Tr.	140
				132	17	150
Nature des travaux				Centre resp.	Date du devis	N° plan
TERRASSEMENTS ET STRUCTURE DE LA CHAUSSEE						CH-84-17-1030

N° dossier-contrat	N° bord
	01

Art. bord	Code ouvrage	Quantité estimée	Unité de mesure		Designation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
				Cote			
015	540700	112 000	m²	55	Compactage du sol naturel et du fond de coupe	0,20	22 400,00
016	560000	-----	global	10	Nettoyage et régalage finals (montant fixé par le Ministère)	-----	10 000,00
017	540150	6 100	m³	75	Emprunt classe "B"	3,50	21 350,00
018	600125	76 000	t	72	Emprunt classe "A"	3,50	266 000,00
019	600155	2 100	m³	75	Emprunt classe "A" pour enrobage	8,00	16 800,00
---	-----	-----	-----	--	<b>STRUCTURE DE LA CHAUSSEE</b>	-----	-----
020	600450	60 000	t	72	Granulat concassé calibre 56-0	6,00	360 000,00
021	601050	37 000	t	72	Granulat concassé calibre 20-0	6,20	229 400,00
022	610100	150	t	72	Chlorure de calcium en flocons, abat-poussière (transport et pose)	70,00	10 500,00
---	-----	-----	-----	--	<b>OUVRAGES D'ART (GROUPE 2)</b>	-----	-----
023	671575	60	m²	55	Revêtement de protection en pierre cal. 300-200 avec membrane D-6411	15,00	900,00
024	900072	4 000	t	72	Revêtement de protection en pierre cal. 500-300 1000mm d'épais. avec membrane	15,00	60 000,00
025	640900	2 600	m³	75	Coussin de support	16,00	41 600,00
026	641500	4 300	kg	71	Acier d'armature pour ponceaux, radiers et murs	3,00	12 900,00
027	641550	60	m³	75	Béton pour ponceaux, radiers et murs	300,00	18 000,00
028	642325	49	m	52	T.B.A. dia. 450 mm cl. III ponceaux	60,00	2 940,00

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
ESTIMATION

Circonscription électorale		Municipalité		Localisation		
GASPE		VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE		Rte	Tr	Seg
				132	17	150
Nature des travaux			Centre resp.	Date du devis	N° plan	
TERRASSEMENTS ET STRUCTURE DE LA CHAUSSEE					CH-84-17-1030	

N° dossier-contrat			N° bord
			01

Art bord	Code ouvrage	Quantité estimée	Unité de mesure	Code	Désignation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
029	642475	27	m	52	T.B.A. dia. 450 mm cl. IV ponceaux	70,00	1 890,00
030	642480	32	m	52	T.B.A. dia. 600 mm cl. IV ponceaux	100,00	3 200,00
031	642625	88	m	52	T.B.A. dia. 450 mm cl. III entrées D-2800	60,00	5 280,00
032	642955	1 250	m	52	Égout pluv. dia. 200 mm, TBA cl. III, ciment-amiante cl. 3300, ou CPV-R300	45,00	56 250,00
033	642965	3 730	m	52	Égout pluv. dia. 300 mm, TBA cl. III, ciment-amiante cl. 3300, ou CPV-R300	55,00	205 150,00
034	642970	1 140	m	52	Égout pluv. dia. 375 mm, TBA cl. III ou ciment-amiante cl. 3300	65,00	74 100,00
035	642975	758	m	52	Égout pluv. dia. 450 mm, TBA cl. III ou ciment-amiante cl. 3300	75,00	56 850,00
036	642980	42	m	52	Égout pluv. dia. 600 mm, TBA cl. III ou ciment-amiante cl. 3300	110,00	4 620,00
037	646025	173	unité	11	Puisard préf. dia. 600 mm D-3401P	1 000,00	173 000,00
038	900011	19	unité	11	Puisard de fossé avec grille de protection CH-34-25	1 300,00	24 700,00
039	646100	64	unité	11	Regard préf. dia. 900 mm égout pluvial D-3403P	1 450,00	92 800,00
040	646125	3	unité	11	Regard préf. dia. 1200 mm égout pluvial D-3404P	1 900,00	5 700,00
041	646200	2	unité	11	Regard base coulée 1,2 m x 1,2 m, cheminée préf. égout pluvial D-3405P	2 000,00	4 000,00
042	646310	3	unité	11	Regard puisard préf. dia. 900mm D-3403P	1 300,00	3 900,00
043	646310		unité	11	Regard-puisard préf. dia. 1200 mm D-3404P	1 400,00	1 400,00
044	646500	9 300	m <sup>2</sup>	55	Trottoir en béton de ciment D-3700	55,00	511 500,00

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
ESTIMATION

Circonscription électorale		Municipalité		Localisation		
GASPÉ		VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE		Rte	Tr	Sect
				132	17	140 150
Nature des travaux				Centre resp.	Date du devis	N° plan
TERRASSEMENTS ET STRUCTURE DE LA CHAUSSEE						CH-84-17-1030

N° dossier contrat	N° plan
	01

Art. bord	Code ouvrage	Quantité estimée	Unité de mesure	Code	Designation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
---	-----	-----	-----	--	<b>CHOISIR UNE OPTION SEULEMENT</b>	-----	-----
045	646725	17 640	m	52	OPTION 1: Bordure moulée en béton de ciment D-3503P		
045	646780	12 600	m	52	OPTION 2: Bordure préfabriquée en béton de ciment D-3500P	30,00	378 000,00
045	646850	7 560	m	52	OPTION 3: Bordure en granit D-3501P		
---	-----	-----	-----	--	<b>AMÉNAGEMENT D'ESPACE VERTS</b>	-----	-----
046	670050	2 560	m <sup>2</sup>	55	Préparation de la surface à engazonner	0,50	1 280,00
047	670125	72 500	m <sup>2</sup>	55	Terre végétale	0,60	43 500,00
048	670575	72 500	m <sup>2</sup>	55	Ensemencement hydraulique avec agent protecteur (S-3 ou S-3a)	0,25	18 125,00
---	-----	-----	-----	--	<b>TRAVAUX DIVERS</b>	-----	-----
049	680800	400	m	52	Enlèvement de garde-fous existants	10,00	4 000,00
050	681200	1 100	m	52	G.T.O.G. semi-rigide, profilé sur poteaux de bois à 1,9 m c/c D-3801A	50,00	55 000,00
051	681230	11	unité	11	Bout effilé de G.T.O.G. et plaque d'ancrage D-3801A et BP	200,00	2 200,00
052	681235	11	unité	11	Bout rond de G.T.O.G. et système d'ancrage D-3801A et BP	300,00	3 300,00
053	682150	570	m	52	Clôture sur poteaux de bois ou d'acier non galvanisé D-3900P et D-3901	6,50	3 705,00
054	682600	8	unité	11	Barrière de ferme longueur 5 m D-3900P	200,00	1 600,00
055	682700	350	m	52	Enlèvement de clôture non remplacée	4,00	1 400,00

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
ESTIMATION

Circonscription électorale		Municipalité		Localisation		
GASPÉ		VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE		Rte	Tr	Sect
				132	17	150
Nature des travaux			Centre resp.	Date du devis	N° plan	
TERRASSEMENTS ET STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE					CH-84-17-1030	

N° dossier-contrat			N° bord
			01

Art. bord	Code ouvrage	Quantité estimée	Unité de mesure	Code	Désignation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
056	900011	2	unité	11	Grillage pour tuyau CH-34-07	50,00	100,00
---	---	---	---	---	TRAVAUX D'AQUEDUC	---	---
057	765020	45	unité	11	Branchement d'eau dia. 20 mm	300,00	13 500,00
058	646405	23	unité	11	Ajustement de boîte de vanne	80,00	1 840,00
059	768100	1	unité	11	Rehaussement d'une borne d'incendie	600,00	600,00
060	768200	14	unité	11	Déplacement dans l'axe d'une borne d'incendie	1 500,00	21 000,00
061	769250	1 000	m	52	Déviation de conduite d'aqueduc dia. 250 mm	50,00	50 000,00
062	774150	30	unité	11	Branchement d'égout sanitaire dia. 150 mm	400,00	12 000,00
063	646400	35	unité	11	Ajustement de tête de regard ou de puisard	350,00	12 250,00
---	---	---	---	---	MATÉRIAUX FOURNIS PAR LE MINISTÈRE	---	---
064	900072	150	t	72	Chlorure de calcium	450,00	67 500,00

Page:

Préparé par	Approuvé par	Montant total contrat	Montant total matériaux	Montant total
		2 502 500,00	67 500,00	2 570 000,00



N° projet  
N° document 115

## DEVIS SPÉCIAL

### Unité administrative

DIRECTION GENERALE DU GENIE  
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIERE

### Plan et devis d'ingenierie

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
SERVICE DES PROJETS DE QUEBEC

### Objet des travaux

AMENAGEMENT PAYSAGER

### Localisation du projet

Route	132	Tronçon	17	Section	140
Route	132	Tronçon	17	Section	150
Municipalité	VILLE DE GRANDE-RIVIERE			Numéro	
Municipalité responsable de compte	PABOK			Numéro	
Circconscription électorale	GASPE				
Région	01	District	02	Code géographique	02200 00

### Identification technique

Plan CH-84-17-1030  
TP-85-17-1015

Dossier C O P I

Directeur Direction de la planification routière ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Directeur Direction régionale n° 01

Directeur Direction de la construction ~~XXXXXXXX~~

TABLE DES MATIERES

<u>ARTICLE</u>	<u>D E S C R I P T I O N</u>	<u>PAGE</u>
1	GENERALITES	
	1.1 Objet	3
	1.2 Etendue des travaux	3
2	PERIODES PROPICES A LA PLANTATION	
3	PLANTATION	
	3.1 Tuteurs	3
	3.2 Tuteurage	3 & 4
---	Plans spécifiques (page frontispice)	5
---	Liste des plans spécifiques	6

1 - GENERALITES

1.1 Objet

Le présent devis s'applique à la fourniture des matériaux, de la main-d'oeuvre et de l'équipement nécessaire pour les travaux d'aménagement paysager et d'entretien de la plantation de la route 132, suivant le plan TP-85-17-1015 apparaissant au feuillet 25 du plan CH-84-17-1030 du ministère des Transports.

1.2 Etendue des travaux

Les travaux à effectuer sont: la plantation d'arbres et d'arbustes, le nettoyage et la mise en ordre du site, de même que l'entretien de la plantation pendant la période de garantie.

2 - PERIODES PROPICES A LA PLANTATION

Nonobstant l'article 34.02.2 du C.C.D.G., les périodes propices à la plantation se situent:

A) Conifères:

Printemps: Du dégel du printemps jusqu'au début de leur pousse annuelle.

Automne : De la mi-août à la mi-septembre.

B) Arbres et arbustes à feuilles caduques en motte ou en contenant :

Printemps: Du dégel du printemps à la mi-juin.

Automne : De la mi-septembre à la mi-novembre.

3 - PLANTATION

3.1 Tuteurs

Nonobstant l'article 23.05.3A du C.C.D.G., les tuteurs utilisés pour le tuteurage doivent être en acier (profilé en "T" de 35mm x 35mm) et assez longs pour que l'attache soit fixée aux 2/3 de la hauteur du tronc.

En tout temps, le lien qui sert à fixer l'arbre au tuteur doit être une sellette spécialement conçue à cette fin.

3.2 Tuteurage

En plus de ce qui est stipulé à l'article 34.02.5C du C.C.D.G., tous les arbres conifères de ce projet doivent être tuteurés à l'aide d'un tuteur d'acier tel que d'écrit à l'article 3.1 de ce devis.

L'installation doit être conforme à l'article 34.02.5C du C.C.D.G., ainsi qu'au plan spécifique TP-66-06 en annexe.

PREPARE PAR :    
DANIEL TROTTIER, arch. payé  
Division des plans et devis

APPROUVE PAR : \_\_\_\_\_  
GERMAIN JACOB, ing.  
Chef de la Division des plans et devis

RECOMMANDE PAR: \_\_\_\_\_  
GUY CHARBONNEAU, ing.  
Chef du Service des projets de Québec



N° projet  
 N° document 115

PLANS SPECIFIQUES

**Unité administrative**

DIRECTION GENERALE DU GENIE  
 DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIERE

**Plan et devis d'ingénierie**

DIVISION DES PLANS ET DEVIS  
 SERVICE DES PROJETS DE QUEBEC

**Objet des travaux**

AMENAGEMENT PAYSAGER

**Localisation du projet**

Route	Tronçon	Section
132	17	140
Route	Tronçon	Section
132	17	150
Municipalité	Numéro	
VILLE DE GRANDE-RIVIERE		
Municipalité régionale de comté	Numéro	
PABOK		
Circonscription électorale		
GASPE		
Région	District	Code géographique
01	02	02200 00

**Identification technique**

Plan CH-84-17-1030  
 TP-85-17-1015

Dossier C O P I

PLANS SPECIFIQUES

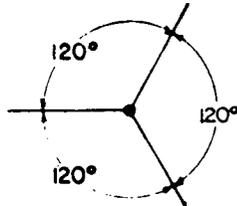
<u>NUMERO</u>	<u>D E S C R I P T I O N</u>	<u>DATE</u>
TP-66-01	Plantation d'arbres à feuilles caduques de plus de 2,0m en motte.	86-04
TP-66-02	Plantation d'arbres à feuilles caduques de 2,0m et moins en motte.	86-04
TP-66-04	Plantation d'arbustes à feuilles caduques et conifères en contenant.	86-04
TP-66-06	Plantation de conifères de 1,0m à 1,80m en motte.	86-04

*[Signature]*

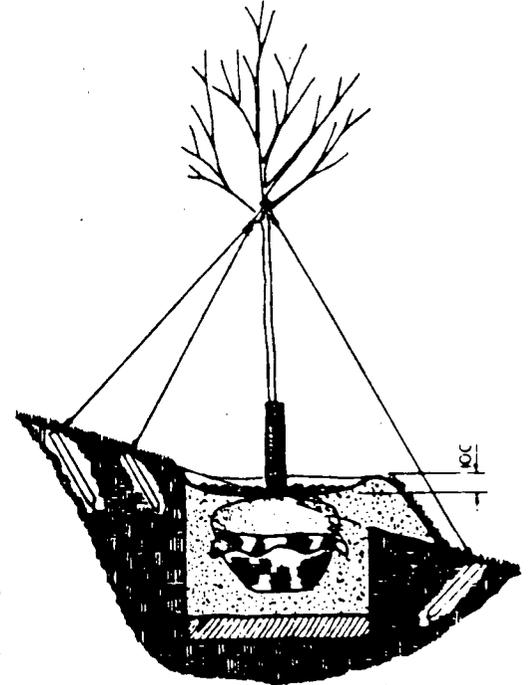


86-04

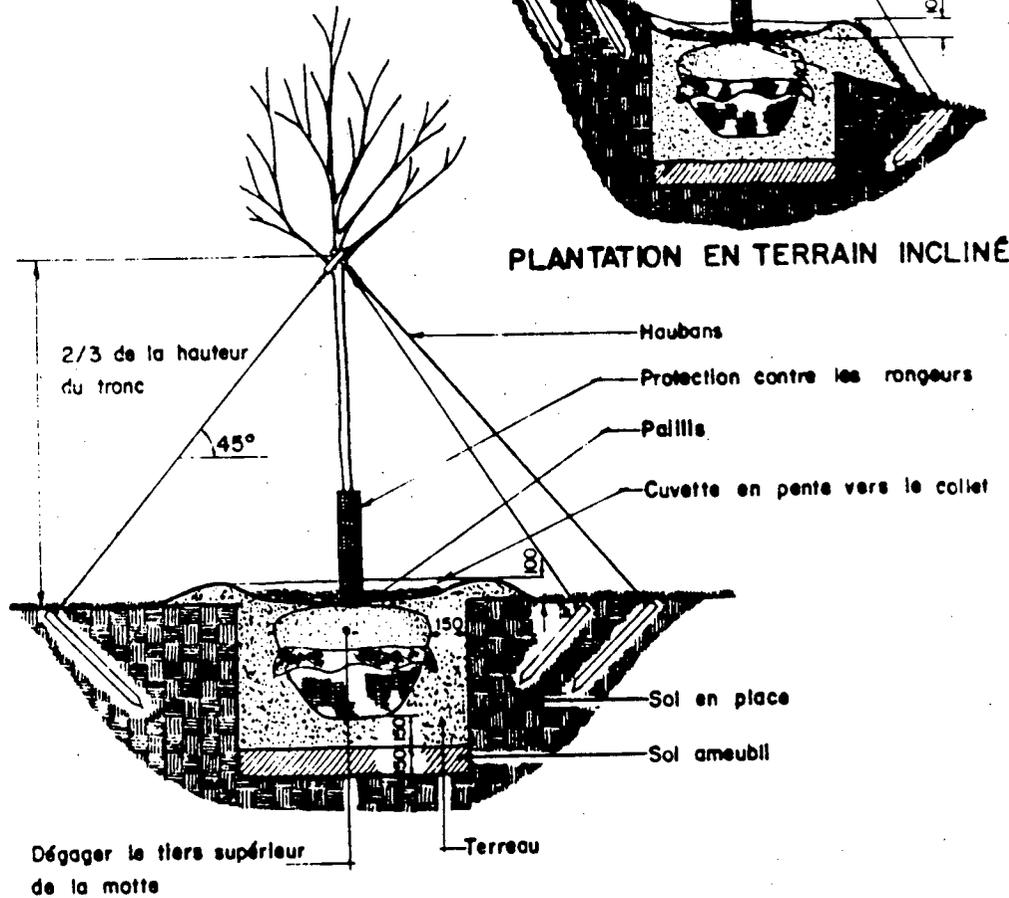
TP-66-01



ATTACHE DES HAUBANS  
(Vue en plan)



PLANTATION EN TERRAIN INCLINÉ



PLANTATION EN TERRAIN PLAT



Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

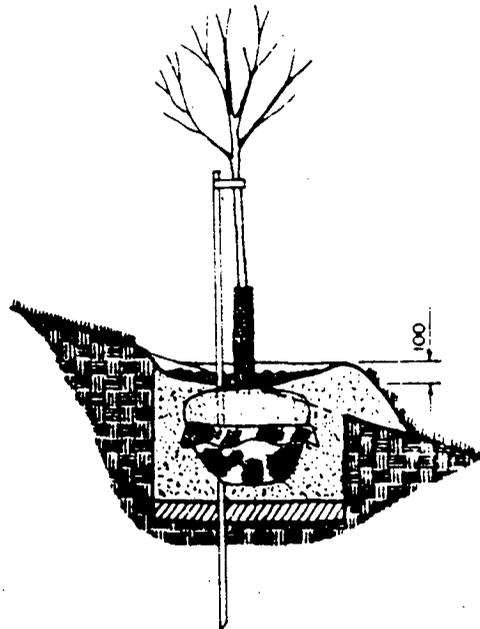
PLANTATION D'ARBRES À FEUILLES  
CADUQUES DE 2,0m ET MOINS EN MOTTE

*[Handwritten signature]*

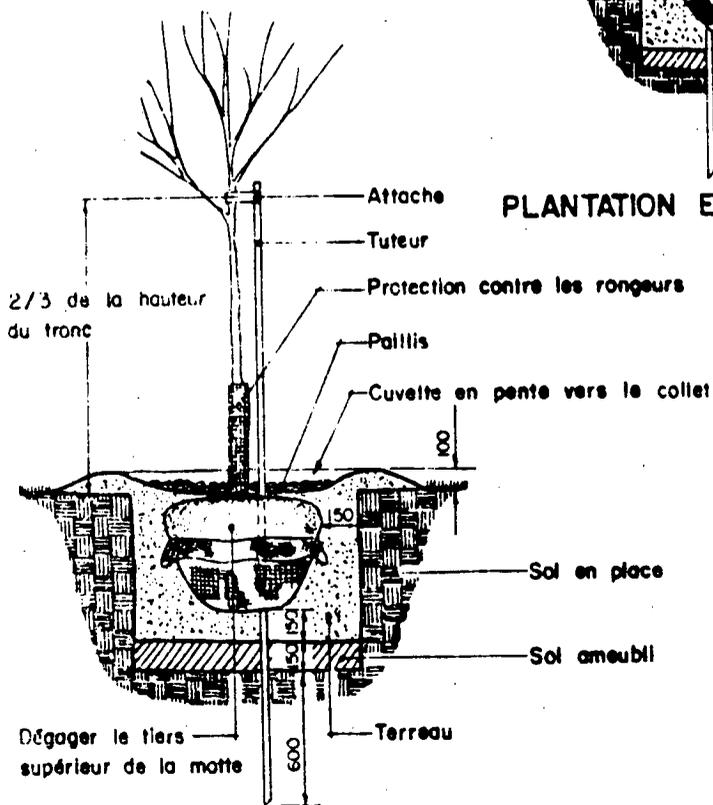


86-04

TP 66 02



PLANTATION EN TERRAIN INCLINÉ



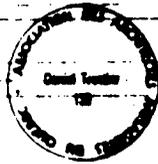
PLANTATION EN TERRAIN PLAT



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Service des projets de Québec

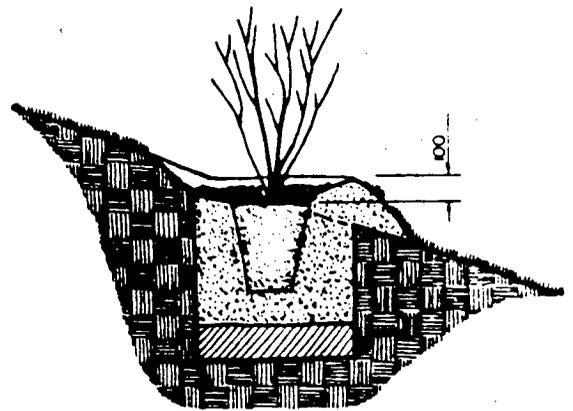
PLAN SPÉCIFIQUE  
PLANTATION D'ARBUSTES À FEUILLES  
CADUQUES ET CONIFÈRES EN CONTENANT

*[Signature]*

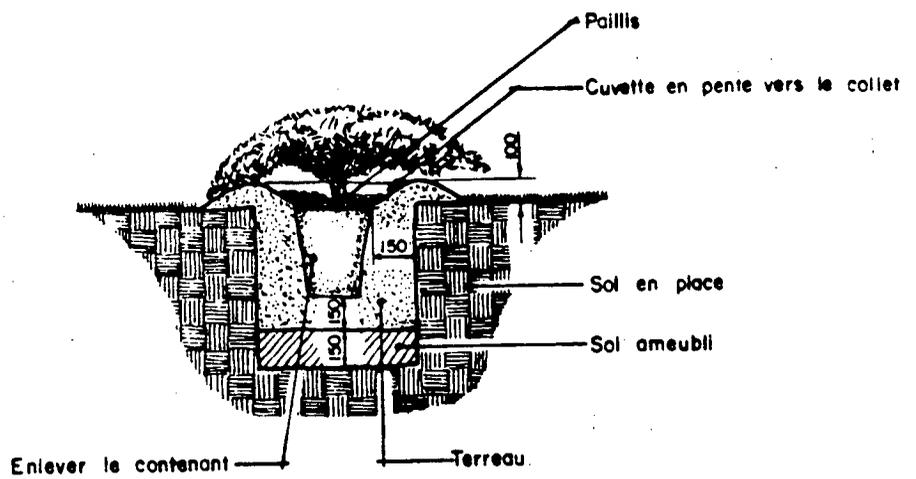


86-04

TP-66-04



PLANTATION EN TERRAIN INCLINÉ



PLANTATION EN TERRAIN PLAT







MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 132 568